

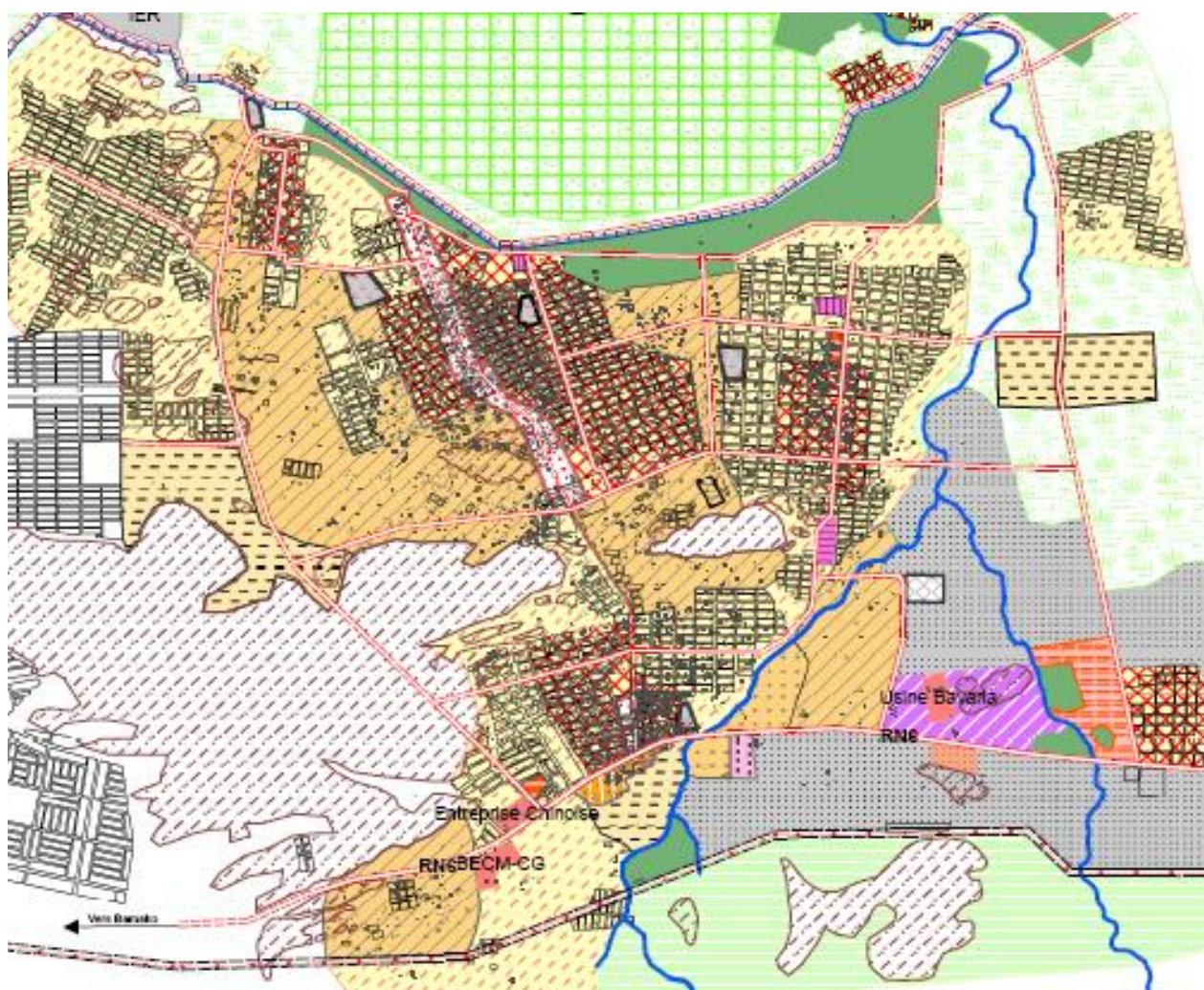
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE  
L'URBANISME

\*\*\*\*\*

DIRECTION NATIONALE DE  
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI  
*Un Peuple –Un But –Une Foi*

## SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE BAGUINEDA-CAMP ET ENVIRONS



Rapport final

MAITRE D'ŒUVRE : AUA-ABDATY KOUNTA

*Financement : Budget National, Exercice 2016*

*Juillet 2019*

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Abdaty KOUNTA (AUA Abdaty KOUNTA) Immeuble B. Tandja  
Avenue Cheik Zayed, Porte 2535 ACI 2000 – Bamako Tél : 20 72 63 15 / 75 01 80 00

## Table des matières

1.	Contexte et justification de l'étude.....	12
2.	Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).....	12
1.1	Objectif global .....	12
1.2	Objectifs spécifiques.....	12
3.	Méthodologie .....	13
3.1.	Phase préliminaire.....	13
3.2.	Phase Séminaire - atelier.....	14
3.3.	Phase rédaction du rapport.....	14
<b>PREMIERE PARTIE RAPPORT CONSTAT.....</b>		<b>15</b>
I.	PERIMETRE D'URBANISATION.....	16
1.1.	Présentation .....	16
1.2.	Raisons du choix.....	17
II.	HISTORIQUE DE LA VILLE DE BAGUINÉDA-CAMP ET ENVIRONS .....	20
2.1.	Baguinéda village :.....	20
2.2.	Kobala-Coro :.....	21
2.3.	Baguinéda-Camp : .....	21
2.4.	Kognimba :.....	22
2.5.	Soundougouba : .....	22
III.	ANALYSE EVOLUTION ET OCCUPATION DU SITE .....	24
3.1	Analyse du site :.....	24
3.1.1	Aspects physiques : .....	24
3.1.2	Contraintes :.....	26
3.2	Evolution historique du site : .....	28
3.2.1	Période précoloniale : .....	28
3.2.2.	Période coloniale :.....	28
3.2.3.	Période post coloniale :.....	28
3.3	Occupation du site :.....	28
3.3.1.	Zones d'habitat :.....	29
3.3.2	Zones d'Activités :.....	32
3.3.3.	Armature verte :.....	33
IV.	DEMOGRAPHIE.....	34
4.1.	Composition de la population .....	34

4.2.	Structure de la population.....	34
4.3.	Mouvements migratoires.....	37
4.4.	Evolution et projection de la population.....	37
V.	ECONOMIE :.....	39
5.1.	Secteur Primaire.....	39
5.1.1.	Agriculture.....	39
5.1.2.	Elevage.....	42
5.1.3.	Pêche.....	43
5.1.4.	Ressources forestières et fauniques.....	44
5.1.5.	Atouts et faiblesses du secteur primaire.....	44
5.2.	Secteur secondaire.....	45
5.2.1.	Industrie.....	45
5.2.2.	Artisanat.....	45
5.2.3.	Atouts et faiblesses du secteur secondaire.....	46
5.3.	Secteur tertiaire.....	46
5.3.1.	Commerce.....	46
5.3.2.	Transport.....	47
5.3.3.	Services.....	48
5.3.4.	Organisations non gouvernementales (ONG).....	48
5.3.5.	Tourisme.....	49
5.3.6.	Atouts et faiblesses du secteur tertiaire.....	49
VI.	VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :.....	50
6.1.	VOIRIE :.....	50
6.1.1.	Voies classées :.....	50
6.1.2.	Voies non classées :.....	50
6.1.3.	Ouvrages d'art.....	51
6.2.	RESEAUX DIVERS.....	54
6.2.1.	Approvisionnement en eau.....	54
6.2.2.	Electrification.....	56
6.2.3.	Télécommunications.....	57
6.3.	ENVIRONNEMENT.....	58
6.3.1.	Assainissement.....	58
6.3.2.	Situation de l'écosystème.....	62
VII.	EQUIPEMENTS EXISTANTS :.....	62

7.1.	Equipements administratifs .....	63
7.2.	Equipements scolaires.....	64
7.3.	Equipements socio – sanitaires .....	68
7.4.	Equipements commerciaux.....	69
7.5.	Equipements sportifs et culturels .....	69
7.6.	Equipements touristiques et de loisirs.....	70
7.7.	Equipements culturels .....	70
7.8.	Equipements de sécurité.....	71
PLANCHES PHASE CONTACT.....		74
<b>DEUXIEME PARTIE RAPPORT PLANIFICATION.....</b>		<b>86</b>
I.	ZONAGE .....	88
1.1.	ZONES D'HABITAT.....	88
1.1.1.	Zones d'habitat existantes .....	88
1.1.2.	Futures zones d'habitat.....	89
1.2.	ZONES D'ACTIVITES : .....	90
1.2.1.	Zone de Bureaux :.....	90
1.2.2.	Zone commerciale :.....	90
1.2.3.	Zone artisanale .....	90
1.2.4.	Zone des petites et moyennes industries/entreprises.....	90
1.2.5.	Zones maraîchères : .....	90
1.2.6.	Zones boisées .....	90
1.3.	Réserves foncières.....	90
II.	VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT .....	91
2.1.	VOIRIE .....	91
2.1.1.	Maillage .....	91
2.1.2.	Voies à entretenir.....	91
2.1.3.	Voies à aménager .....	91
2.1.4.	Voies à créer .....	92
2.1.5.	Ouvrages d'art .....	92
2.2.	RESEAUX DIVERS.....	93
2.2.1.	Alimentation en eau potable.....	93
2.2.2.	Electrification.....	93
2.2.3.	Télécommunications et Poste .....	93
2.3.	ENVIRONNEMENT .....	94

---

2.3.1.	Assainissement .....	94
2.3.2.	Préservation de la Nature.....	97
III.	EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....	98
3.1.	Equipements administratifs .....	98
3.2.	Equipements scolaires.....	98
3.3.	Equipements socio – sanitaires .....	98
3.4.	Equipements commerciaux et de transport.....	98
3.5.	Equipements sportifs.....	98
3.6.	Equipements culturels.....	98
3.7.	Equipements de sécurité.....	99
IV.	EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU .....	100
V.	STRATEGIES D'APPLICATION .....	102
5.1.	Stratégie foncière .....	102
5.2.	Stratégie Institutionnelle.....	102
5.3.	Stratégie Sectorielle .....	103
5.4.	Stratégie Financière.....	104
VI.	PHASAGE DU SCHEMA.....	106
VII.	RECOMMANDATIONS :.....	109
7.1.	Renforcement des Capacités de la Commune : .....	109
7.2.	En matière d'urbanisme et d'habitat : .....	109
7.3.	En matière d'équipements : .....	109
7.4.	En matière de voirie, réseaux divers et environnement : .....	110
	PLANCHES PHASE PROPOSITION.....	111
VIII.	BIBLIOGRAPHIE.....	117
	ANNEXES.....	118

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

A.A.D.E.C : Association d'Appui à l'Auto Développement Communautaire

A.J.A Mali : Association Jeunesse Action Mali

A.M.M : Association des Municipalités du Mali

A.U.A.E.P : Association des Usagers d'Adduction d'Eau Potable

B.T : Basse Tension

C.A.F.O : Coordination des Associations et Organisations Féminines

C.A.P : Centre d'Animation Pédagogique

C.D.P.E : Centre de Développement de la Petite Enfance

C.R : Concession Rurale

C.S.COM : Centre de Santé Communautaire

D.N.P : Direction Nationale de la Population

D.N.U.H : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat

E. D.M-sa : Energie du Mali

F.M : Modulation de Fréquence

G.I.E : Groupement d'Intérêt Economique

I.G.M : Institut Géographique du Mali

I.N.P.S : Institut National de Prévoyance Sociale

Mhz : Méga Hertz

M.D.R.I : Mission de la Décentralisation et de la Reforme Institutionnel

M.T : Moyenne Tension

N.T.I.C : Nouvelle Technologie de l'Information et des Télécommunications

O.N.G : Organisation Non Gouvernementale

O.N.P : Office Nationale des Postes

OPIB : Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda

O.R.T.M : Office de Radiotélévision du Mali

P.D.E.S.C : Programme de Développement Economique Social et Culturel

P.V.C : Polychlorure de Vinyle

P.U.S. : Plan d'Urbanisme Sectoriel

R.A.T : Réseau Administratif de Transmission

R.G.P.H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

REDEVI : Réseau pour le Développement Intégré

RC : Route Communale

RL : Route Locale

RN : Route Nationale

S.D.U : Schéma Directeur d'Urbanisme

S.I.CO.A : Société Industrielle de Conserve Alimentaire

S.O.M.A.CO : Société Malienne de Conserve

SO.TEL.MA : Société des Télécommunications du Mali

T.F : Titre Foncier

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°01 : village de la commune, population en 2009, distances par rapport à la ville de Baguinéda-Camp et leurs coordonnées géographiques.....	16
Tableau n°02 : pluviométrie des cinq (5) dernières années (2012-2016).....	24
Tableau n°03 : espèces végétales intégralement et partiellement protégées.....	25
Tableau n°04 : situation des terrains immatriculés et/ou en cours d'immatriculation dans le périmètre urbain.....	27
Tableau n°05 : structure de la population par tranche d'âge et par sexe : .....	34
Tableau n°06 : population des villages.....	36
Tableau n°07 : concessions et ménages des villages du périmètre urbain .....	37
Tableau n°08 : projection de la population.....	38
Tableau n°09 : production et rendements des zones agricoles encadrées par l'OPIB.....	40
Tableau n°10 : situation des superficies (sup), rendements (rend), et productions (prod) des trois (3) dernières années de la zone encadrée par le sous-secteurs de l'Agriculture de Baguinéda-Camp et environs : .....	41
Tableau n°11 : données d'abattage par le centre contrôlé.....	43
Tableau n°12 : liste des institutions financières et leurs domaines d'intervention .....	48
Tableau n°13 : ONG et leurs domaines d'intervention .....	48
Tableau n°14 : voies classées dans le périmètre d'urbanisation.....	50
Tableau n°15 : voies non classées dans le périmètre d'urbanisation.....	50
Tableau n°16 : réseau naturel de drainage des eaux.....	58
Tableau n°17 : réseau artificiel de drainage des eaux.....	59
Tableau n°18 : équipements administratifs.....	63
Tableau n°19 : équipements scolaires : .....	64
Tableau n°20 : équipements socio-sanitaires.....	68
Tableau n°21 : équipements commerciaux.....	69
Tableau n°22 : équipements sportifs et culturels.....	69
Tableau n°23 : équipements touristiques et de loisir.....	70
Tableau n°24 : équipements culturels.....	70
Tableau n°25 : autres équipements.....	71
Tableau n°26 : projection de la population du périmètre urbain de Baguinéda-Camp de 2016 à 2036.....	89
Tableau n°27 : voies à entretenir.....	91
Tableau n°28 : voies à aménager.....	91
Tableau n°29 : voies à créer.....	92
Tableau n°30 : collecteurs et caniveaux artificiels existants à entretenir.....	94
Tableau n°31 : collecteurs naturels à aménager.....	95
Tableau n°32 : collecteurs artificiels à créer.....	96
Tableau n°33 : information sur les équipements programmés.....	99
Tableau n°34 : coût estimatif pour la préservation des espaces prévus (actions prioritaires).....	100
Tableau n°35 : état d'exécution du budget de la commune des cinq (5) dernières années.....	105
Tableau n°36 : phasage du Schéma.....	106

## **LISTE DES PHOTOS**

### **PAGE 25 :**

Canal : N°01

### **PAGE 26 :**

Colline : N°02

### **PAGE 31 :**

Habitation traditionnelle : N°03

Habitation semi moderne : N°04

Habitation moderne : N°05

### **PAGE 39 :**

Zone de maraichage N°06

### **PAGE 42 :**

Elevage : N°07

Aviculture : N°08

### **PAGE 44 :**

Pisciculture : N°09

### **PAGE 45 :**

Bavaria : N°10

### **PAGE 47 :**

Marché : N°11 et 12

### **PAGE 52 :**

Ouvrage d'art sur la RN6 : N°13

Régulateur sur le Canal : N°14

### **PAGE 54 :**

Fleuve Niger : N°15

Canal d'irrigation : N°16

### **PAGE 55 :**

Forage à motricité humaine : N°17

### **PAGE 56 :**

Borne fontaine : N°18

Château d'eau : N°19

Réseau électrique : N°20

### **PAGE 57 :**

Antenne Orange : N°21

Baguinéda FM : N°22

Service postale : N°23

**PAGE 58 :**

Collecteur naturel : N°24

**PAGE 59 :**

Caniveau : N°25

**PAGE 60 :**

Eaux usées des toilettes : N°26

Latrines améliorées : N°27

**PAGE 61 :**

Dépôt anarchique à l'Ouest du marché de Baguinéda-Camp : N°28

**PAGE 72 :**

Mairie de Baguinéda-Camp : N°29

Bureau du sous-préfet : N°30

Poste des eaux et forêts : N°31

OPIB: N°32

Bank of Africa: N°33

Marché de Baguinéda-Camp : N°34

Eglise : N°35

Mosquée : N°36

**PAGE 73 :**

Lycée Basil SOW : N°37

Ecole fondamentale : N°38

CSCOM Baguinéda-Camp : N°39

Cabinet de soin : N°40

Pharmacie Bagnini : N°41

Station Petro Services : N°42

Espace Culturel Blaba : N°43

Centre Football for Hope: N°44

## **LISTE DES PLANCHES**

### PLANCHES PHASE CONSTAT

Page 19 : Carte du Périmètre d'urbanisation

Page 75 : Planche N°1 Evolution du site

Page 76 : Planche N°2 Occupation et analyse du site

Page 77 : Planche N°3 Voirie

Page 78 : Planche N°4 Alimentation en eau

Page 79 : Planche N°5 Alimentation électricité

Page 80 : Planche N°6 Assainissement

Page 81 : Planche N°7 Equipements scolaires

Page 82 : Planche N°8 Equipements socio-sanitaires et commerciaux

Page 83 : Planche N°9 Equipements administratifs, culturels et de sécurité

Page 84 : Planche N 10 Equipements sportifs, culturels touristiques et de loisir

Page 85 : Planche N 11 Equipements de télécommunication

### PLANCHES PHASE PROPOSITION

Page 112 : Planche N°12 Zonage

Page 113 : Planche N°13 Voirie programmée

Page 114 : Planche N°14 Assainissement programmé

Page 115 : Planche N°15 Equipements programmés

Page 116 : Planche N°16 Plans d'Urbanisme sectoriel

## **1. Contexte et justification de l'étude**

Le développement harmonieux des villes passe par la maîtrise de leur étalement. Cette maîtrise se fait à travers les outils de base de la planification urbaine (Schéma Directeur d'Urbanisme et Plan d'Urbanisme Sectoriel) qui sont régis par le Décret N°04-607/PR-M du 30 décembre 2004 fixant les modalités de leurs mises en œuvre. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a entrepris en 2016, une étude sur l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Baguinéda-Camp et environs à travers la volonté politique de l'Etat d'appuyer les collectivités territoriales.

La Commune rurale de Baguinéda-Camp fait partie de l'ancien arrondissement central de Baguinéda qui, à la faveur de la décentralisation générale de 1996 comprend quatre (04) communes. Il s'agit de :

- Commune rurale de Baguinéda-Camp ;
- Commune rurale de Mountougoula ;
- Commune rurale de N'Gouraba ;
- Commune rurale de Tiélé.

La Commune rurale de Baguinéda-Camp avait, à l'origine, un caractère agricole. Cette commune avec sa proximité de Bamako connaît un développement urbain très rapide de ses agglomérations avec une spéculation foncière très intense qui se manifeste par la transformation des concessions rurales en parcelles d'habitation.

Face à cette croissance effrénée, il est apparu nécessaire d'élaborer un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) couvrant l'ensemble de la ville et ses environs afin de dégager des zones d'habitat, des zones d'activités et des espaces pour les grands équipements, de prévoir la réalisation d'infrastructures et de proposer des solutions idoines aux problèmes d'assainissement et d'environnement.

## **2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU)**

### **1.1 Objectif global**

Il vise à améliorer le cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols et les perspectives de développement de la localité pour un horizon de 20 ans et cela dans un cadre cohérent de référence pour les études sectorielles, les opérations d'urbanisme et les investissements publics et privés sur tout le périmètre urbain.

### **1.2 Objectifs spécifiques**

Ils visent à :

- assurer une meilleure gestion de l'espace urbain ;
- assurer une meilleure organisation des activités ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- assurer une répartition judicieuse des infrastructures et équipements collectifs urbains ;

- assurer une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;
- coordonner les actions et orienter les anticipations des opérateurs publics privés sur la vision stratégique.

### **3. Méthodologie**

Pour prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. A cet effet, un séminaire – atelier a été organisé à Baguinéda-Camp du 03 au 12 janvier 2017 avec la participation des représentants de l'Arrondissement de Baguinéda, des services techniques régionaux, subrégionaux et locaux, des élus municipaux, des chefs de villages riverains, des notabilités de Baguinéda-Camp et des personnes ressources, etc.

Pour optimiser les résultats de la méthode participative, le Bureau d'études a mis en place des groupes thématiques qui ont été dotés de documents graphiques retraçant l'état des lieux. Ce qui a permis d'améliorer la connaissance de la population sur leurs territoires et d'être plus interactive pendant le séminaire. Cette initiative et l'application de la méthode méta plan a permis une participation active de la population aux différents travaux thématiques.

Les études se sont déroulées en trois (03) phases.

#### **3.1. Phase préliminaire.**

Plusieurs visites de terrain ont été organisées suite à la publication de la Décision n°16-01187/GRKK du 13 Octobre 2016 portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU. Ces visites ont permis de :

- prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;
- rechercher la documentation disponible sur la ville de Baguinéda-Camp : Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDSEC) de l'année 2010, les budgets primitifs, comptes administratifs, etc. ;
- rechercher les différentes données se rapportant au site : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zone d'extension, sites touristiques, etc. ;
- établir la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du SDU ;
- lancer les travaux de topographie visant à l'établissement du fond de plan de Baguinéda-Camp et environs.

Ces travaux de levés topographiques sur le site ont duré quatre(4) semaines, un fond de plan de la ville retraçant l'état des lieux a été transmis à la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat pour approbation.

### **3.2. Phase Séminaire - atelier**

L'approche participative a été la méthode utilisée. Elle a le triple avantage de garantir la maîtrise du Schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le séminaire – atelier pour l'élaboration du SDU de la ville de Baguinéda-Camp et environs a regroupé pendant dix (10) jours, les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le Bureau d'Etudes. Les travaux se sont déroulés en deux (02) étapes qui sont :

- la première étape a consisté à établir un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ensuite les aspects physiques, démographiques, sociaux, les potentialités économiques, les infrastructures et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville ;
- la seconde étape correspond à la phase des propositions qui, à la suite du constat, a traité les enjeux, les différentes solutions retenues pour les zones d'habitat, les zones d'activités, les équipements, la voirie et les réseaux divers, l'évaluation des investissements, la répartition du coût entre les différents partenaires, le phasage, les stratégies d'application et enfin les recommandations du Schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Abdaty KOUNTA sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions Régionales, les services Sub-régionaux et locaux impliqués dans l'élaboration du SDU ont également participé.

Le zonage adopté en plénière a été soumis à l'approbation du Conseil Communal de Baguinéda-Camp qui l'adopta par Délibération N°004/CC-CRBC du 19 Juin 2017. Cette délibération a été approuvée par le Préfet de Kati par la Décision N°60/P-CKATI du 19 juillet 2017.

### **3.3. Phase rédaction du rapport**

Elle consiste à compiler toute la production de la phase séminaire atelier.

**PREMIERE PARTIE**  
**RAPPORT CONSTAT**

**I. PERIMETRE D'URBANISATION****1.1. Présentation**

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Baguinéda-Camp et environs, d'une superficie de 987,04 km<sup>2</sup> environ, couvre une aire géographique qui comprend l'ensemble des terroirs des 31 villages de la Commune rurale de Baguinéda-Camp et la ville de Baguinéda-Camp.

Les localités comprises dans le périmètre d'urbanisation, au nombre de 32 sont :

Baguinéda-Camp, Baguinéda village, Dicko, Dougourakoro, Farakan, Gnognakoro, Gnognan, Kakabougou, Kassela, Kobala-Coro, Kobala-coura, Kognimba, Kognini, Kokoum, Massakoni, Mofa, Mounzoun, Neguélé, N'Goninko, Nimizatt, N'Ténémé, Palasso, Sadjiribougou, Sebéla, Sinkoro, Sinkorocoro, Soro, Soundougouba, Tanima, Tanteacoro, Tieguena, Tiema.

Les informations sur la ville et les villages du périmètre d'urbanisation sont indiquées dans le tableau n°1 ci-après.

**Tableau n°1 : villages de la commune, population en 2009, distance par rapport à la ville de Baguinéda-Camp et leurs coordonnées géographiques**

N°	Village	Population	Distance (km)	Coordonnées géographiques	
				Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Baguinéda-Camp	6 886	00	-7,774968	12,615330
2	Baguinéda Village	1 534	02	-7,788428	12,625429
3	Dicko	824	20	-7,667810	12,551069
4	Dougourakoro	3 794	09	-7,851670	12,647980
5	Farakan	912	15	-7,698419	12,662530
6	Gnogakoro	429	06	-7,701858	12,569539
7	Gnognan	822	14	-7,749248	12,634449
8	Kakabougou	423	04	-7,775858	12,575029
9	Kassela	4 749	15	-7,668870	12,591910
10	Kobala-Coro	5 110	05	-7,765178	12,587559
11	Kobala-coura	2 266	05	-7,817610	12,623939
12	Kognimba	2 176	01	-7,656900	12,352560
13	Kognini	1 122	07	-7,836210	12,639730
14	Kokoum	1 837	09	-7,711218	12,650679
15	Massakoni	933	08	-7,713879	12,645899
16	Mofa	1 829	20	-7,694840	12,682510
17	Mounzoun	2 111	25	-7,662860	12,496190
18	Negnele	584	35	-7,660518	12,778878
19	N'Goninko	801	16	-7,693228	12,532400
20	Nimizatt	352	06	-7,829259	12,605010
21	N'Teneme	592	20	-7,679800	12,460259
22	Palasso	467	14	-7,702778	12,689170

N°	Village	Population	Distance (km)	Coordonnées géographiques	
				Longitude Ouest	Latitude Nord
23	Sadjiribougou	814	05	-7,735400	12,586570
24	Sebela	1 235	08 KM	-7,724358	12,638529
25	Sinkoro	524	22 KM	-7,730928	12,698249
26	Sinkorocoro	297	25 KM	-7,677788	12,765539
27	Soro	516	17 KM	-7,709640	12,507979
28	Soundougouba	3 216	03 KM	-7,753860	12,613580
29	Tanima	1 886	20 KM	-7,711598	12,708040
30	Tanteacoro	422	45 KM	-7,636320	12,805949
31	Tieguena	1 819	12 KM	-7,824970	12,581680
32	Tiema	539	05 KM	-7,735089	12,630039
<b>Total</b>		<b>51 821</b>	-	-	-

**Source :** Cartographie issue de la MDRI /PDESC de la Commune rurale de Baguinéda-Camp 2010.

Selon les résultats définitifs du RGPH 2009, la population totale du périmètre d'urbanisation est estimée à 51 821 habitants en 2009, répartie sur un territoire de 987,04 km<sup>2</sup>, soit une densité de 52,50 habitants au km<sup>2</sup>.

La Commune rurale de Baguinéda-Camp a été créée par la Loi N°096-059 du 04 novembre 1996 portant création des communes et comprend trente un (31) villages plus la ville de Baguinéda-Camp.

La Commune rurale de Baguinéda-Camp est située dans le Cercle de Kati (Région de Koulikoro). Elle est limitée :

- au Nord par les communes rurales de Moribabougou, de N'Gaboro Droit (Cercle de Kati), de Méguétan et de Tienfala (Cercle de Koulikoro) ;
- au Sud par les communes rurales de Kalabancoro, de Mountougoula, de Tièlè et de N'Gouraba (Cercle de Kati) ;
- à l'Est par les communes rurales de Zan Coulibaly et de Diouman (Cercle de Dioïla) ;
- à l'Ouest par la commue VI du District de Bamako.

La ville de Baguinéda-Camp, chef-lieu de Commune, est située à 12° 37' 00'' de latitude Nord et -7° 47' 00'' de longitude Ouest. Elle est distante de :

- 6,59 km de Dialakorobougou ;
- 8,19 km de N'Gaboro Droit ;
- 8,68 km de Mounoumounouba ;
- 8,9 km de Faradiela.

## 1.2.Raisons du choix

Les raisons du choix s'expliquent par les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Baguinéda-Camp et leurs interdépendances socio-économique et culturelle.

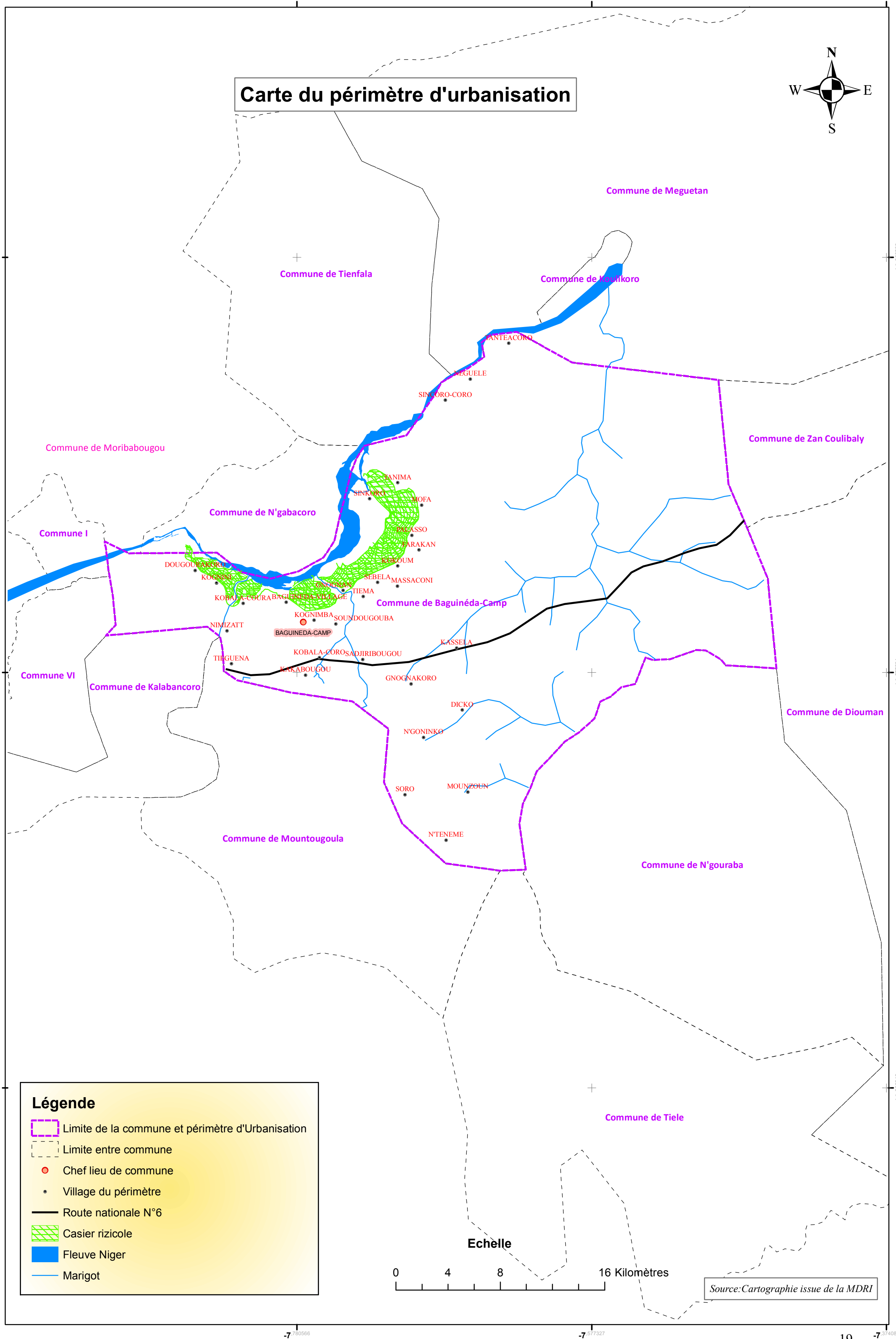
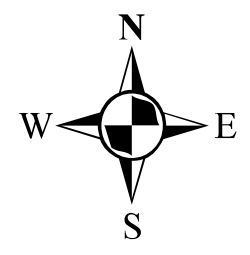
Le choix de ce Périmètre d'Urbanisation a pris en compte les critères suivants :

- le découpage administratif issu de la Décentralisation (loi n° 096-59/AN – RM du 04 novembre 1996 portant création des communes) ;
- les liens socio-économiques et culturels de la ville avec les villages ;
- les rapports juridiques et institutionnels.

En effet, les populations de ces villages bénéficient des structures d'appui technique et des équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires et marchands de la ville de Baguinéda-Camp qui est le lieu d'écoulement de leurs produits agro-sylvo pastoraux.

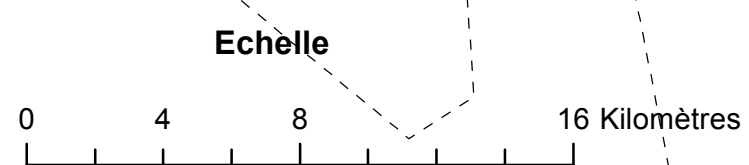
Cet espace, qui cerne la ville et son environnement physique, socio-économique et culturel doit être un espace économiquement viable afin d'impulser le développement de l'ensemble de la localité.

# Carte du périmètre d'urbanisation



**Légende**

- Limite de la commune et périmètre d'Urbanisation
- Limite entre commune
- Chef lieu de commune
- Village du périmètre
- Route nationale N°6
- Casier rizicole
- Fleuve Niger
- Marigot



Source: Cartographie issue de la MDRI

**Planche N° 1**

**Périmètre d'urbanisation**

## II. HISTORIQUE DE LA VILLE DE BAGUINÉDA-CAMP ET ENVIRONS

L'historique concerne le périmètre urbain, constitué de la ville de Baguinéda-Camp et les quatre (04) villages contigus (Baguinéda Village, Kobala-Coro, Kognimba et Soundougouba). Ces villages généralement plus anciens que Baguinéda-Camp, se sont développés sous la pression démographique, formant aujourd'hui une entité avec la ville.

### 2.1. Baguinéda village :

Le village a été créé en 1842 par Bagui DIARRA venu du royaume Bambara de Ségou, au moment du règne de Damonzon DIARRA.

L'appellation de son site d'installation « Bagui ka daga » s'est déformée en « Baguinéda », d'où le nom du village.

Son frère Moriba s'est installé sur la rive gauche du fleuve, créant ainsi le village de Moribabougou.

Bagui a installé ses frères à Kobala-Coro, Dougourakoro et Mofa. Toutes ces localités font actuellement partie de la Commune rurale de Baguinéda-Camp.

L'agrandissement du village s'est fait par l'arrivée des familles Mariko, Samaké, Koné et autres. Les familles Mariko venues de Baniko se sont installées avant la colonisation, tandis que les familles Koné venues de Bougouni sont arrivées pendant la période coloniale.

Après l'indépendance, beaucoup d'autres patronymes ont rejoint le village dont les Samaké et les Coulibaly.

Les différents chefs de village qui se sont succédé sont tous DIARRA :

- Bagui DIARRA ;
- Méry DIARRA ;
- Moriba DIARRA ;
- Solibafing DIARRA ;
- Solibadjèman DIARRA ;
- Wéri DIARRA ;
- Kefa DIARRA ;
- N'gninè Mery DIARRA ;
- Lahou DIARRA ;
- Bouracoro DIARRA ;
- N'Tji DIARRA ;
- Tiéhiri DIARRA et
- Kassim DIARRA (actuel chef de village).

## **2.2. Kobala-Coro :**

Le premier site de Kobala-Coro (l'actuel cimetière du village) a été créé par Mamarycoro DIARRA, frère de Bagui DIARRA avant l'arrivée des colons. Ce site a été délaissé au profit d'un autre, situé vers les plaines rizicoles, sur ordre des colons. Les populations déplacées donnèrent le nom de Kobala-coura à ce nouveau site.

Avec l'amenuisement des ressources de la riziculture, les colons ont autorisé le retour des populations de Kobala-coura sur leur site d'origine.

Ainsi, une partie des populations est revenue sur leur ancien site (actuel Kobala-Coro).

Ce repeuplement de Kobala-Coro a lieu avant l'indépendance du pays.

Les différents chefs de village qui se sont succédé sont :

- Mamarycoro DIARRA ;
- Bouramacoro DIARRA ;
- Fotiguidian DIARRA ;
- Zanguéba DIARRA ;
- Mamourou DIARRA (le déplacement du village à Kobala-coura a lieu sous son règne) ;
- Sayon DIARRA ;
- Yiriba DIARRA (il a ramené les populations sur leur site d'origine) ;
- Drissa DIARRA ;
- Moussa DIARRA ;
- Kalilou DIARRA (actuel chef de village).

***NB :*** *Le creusement du canal d'irrigation des plaines dura de 1926 à 1930 (date de démarrage de l'exploitation des plaines).*

## **2.3. Baguinéda-Camp :**

Les travailleurs du canal, venus de divers horizons, se sont installés dans un campement et ont construit des logements pour les ouvriers résidents. Ainsi naît le village de Baguinéda-Camp en 1931.

Kandioura DIARRA a été le premier chef de village. Il régna de 1931 à 1961.

Contrairement aux autres villages du périmètre urbain, la nomination de leur chef de village ne se fait pas par lignée. Les chefs de famille choisissent le successeur du défunt chef de village parmi les conseillers villageois.

En 1961, les populations ont abandonné l'ancien site, pour s'installer sur le côté Est de la voie reliant Baguinéda-Camp à Kalaban-Coro. Cette zone baptisée Quinzambougou, accueillait majoritairement les travailleurs retraités. En dehors de la zone d'habitat, des espaces à usage agricole ont été attribués à ces personnes âgées.

Avec l'avènement de la Décentralisation, ces champs ont fait l'objet de changement de vocation (de la concession rurale à l'habitation) et de morcellement par les propriétaires et/ou les autorités.

En 1979, le site jadis abandonné a été morcelé pour l'extension de la ville de Baguinéda-Camp.

Les différents chefs de village de Baguinéda-Camp depuis 1961 sont :

- 1- N'Tji KONE ;
- 2- Samba KEITA ;
- 3- Drissa COULIBALY, actuel chef de village a été désigné le 11 Mai 2008.

#### **2.4. Kognimba :**

Ce village a été créé en 1930 par les travailleurs venus de Kognicoro, installés par les colons dans les plaines. C'était sous la direction de M'Pié SINAYOKO, qui fut le premier chef de village.

Avec l'aménagement de la plaine du côté Nord du canal en 1996, le village s'est déplacé sur l'autre rive du canal.

Le village s'est agrandi avec l'arrivée des familles Samaké et Diarra.

Les différents chefs de villages qui se sont succédé sont :

- 1- M'Pié SINAYOKO
- 2- Lamine SINAYOKO ;
- 3- Abdoukaye SINAYOKO ;
- 4- AdamaBouba SINAYOKO (actuel chef de village).

#### **2.5.Soundougouba :**

Administrativement, il existe un seul village de Soundougouba. Cependant, depuis 1996 deux (02) entités existent sur terrain avec chacune un chef de village et un conseil villageois ; La plus ancienne est Soundougouba-Coro et la dernière est Soundougouba-Coura.

##### **○ Soundougouba-Coro :**

Le premier site (noyau) de Soundougouba-Coro antérieur à Baguinéda village, se trouve actuellement sur la route de Sadjiribougou. Il a été créé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par deux (02) frères chasseurs : N'Tchiô et Bemba DIARRA. N'Tchiô serait venu de Ségou et Bemba du Bélé Dougou.

En ce moment, Soundougouba entretenait de bonnes relations de voisinage avec le village de Kolimba. Les deux villages en étroite collaboration avaient matérialisé leur limite par un mont de pierres. Cet obstacle est toujours visible sur le terrain.

Cet endroit a été abandonné au profit de l'actuel site, créé en 1860 par un chasseur du nom de Bakary DIARRA, venu de la rive gauche du fleuve Niger.

Le village s'est agrandi avec l'arrivée des familles Samaké et Koné (Sarakolés).

Les différents chefs de village qui se sont succédé sont :

- 1- N'Tchiô et Bemba DIARRA (fondateurs),
- 2- Bougoury DIARRA : 1860 à 1880 ;
- 3- Nianto DIARRA : 1880 à 1890 ;
- 4- N'Golo DIARRA : 1890 à 1900 ;
- 5- Tiécoro DIARRA : 1900 à 1923 ;
- 6- Wayon DIARRA : 1923 à 1924 ;
- 7- Dougoufana DIARRA : 1924 à 1944 ;
- 8- Neguetan DIARRA : 1944 à 1959 ;
- 9- N'Tji DIARRA : 1959 à 1966 ;
- 10- Fako DIARRA : 1966 à 1967 ;
- 11- Danzé DIARRA : 1967 à 1991 ;
- 12- Daba DIARRA : 1991 à 1996 ;
- 13- Madou DIARRA : 1996 à 1997 ;
- 14- Zantigui DIARRA : 1997 à nos jours.

○ **Soundougouba-Coura :**

En 1996, suite aux travaux d'aménagement du périmètre rizicole, une partie de Soundougouba-Coro s'est déplacé pour créer Soundougouba-Coura au Sud du canal.

Le premier chef de village fut Daba DIARRA ; à sa mort en 2005, il a été remplacé par Zan DIARRA (actuel chef de village de Soundougouba-Coura).

### III. ANALYSE EVOLUTION ET OCCUPATION DU SITE

#### 3.1 Analyse du site :

##### 3.1.1 Aspects physiques :

###### Relief :

Le relief de la commune est relativement accidenté avec la dissémination des collines. Les sols sont généralement sablo-argileux.

###### Climat :

Il est de type soudano- sahélien, avec des températures variant entre 21° et 45°. Le climat se caractérise par deux (2) saisons :

- une saison sèche allant de Novembre à Mai ;
- une saison pluvieuse de juin à octobre.

La pluviométrie moyenne annuelle varie de 900 à 1 000 mm d'eau/an

Les vents dominants sont :

- la mousson : vent chaud et humide soufflant de Juin à Octobre, du Sud-Ouest au Nord-Est ;
- l'harmattan : vent chaud et sec soufflant de Novembre à Mai, du Nord-Est au Sud-Ouest.

Les données pluviométriques des cinq dernières années sont indiquées dans le tableau N° 02 ci-après :

**Tableau n° 02 : pluviométrie annuelle des cinq (05) dernières années (2012 – 2016)**

N°	Années	2012	2013	2014	2015	2016
	Pluviométrie					
1	Quantité de pluie (mm)	1008	1050	951	1029	825
2	Nombre de jours	52	54	58	65	61

**Source :** Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB)

L'analyse du tableau révèle que la pluviométrie annuelle la plus élevée a été enregistrée en 2013 soit 1050mm en 54 jours et la plus déficitaire en 2016 soit 825mm en 61 jours.

###### Végétation :

La commune se trouve entre deux forêts classées (Tienfala et Faya). La ville de Baguinéda-Camp est à environ 5 km de la Faya. Cette forêt a été classée par arrêté N° 40 54 du 7 novembre 1943 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française.

La végétation de la commune est de type savane arborée, elle est moins dense et est constituée d'espèces comme le Tamarin, le karité (*Vétélariaparadoxa*), le caillédraat, le Baobab, le Balanzan, le Néré, etc.

Le massif forestier est composé par les bois sacrés aux alentours des villages, les forêts villageoises et les périmètres de reboisement (Dougourakoro).

Il existe des bois sacrés dans l'ensemble des villages de la Commune à l'exception de Baguinéda-Camp et Kognimba.

Les informations sur les espèces végétales de la localité intégralement et partiellement protégées sont indiquées dans le tableau N°03 ci-après :

**Tableau n° 03 : espèces végétales intégralement et partiellement protégées**

Les espèces forestières intégralement protégées			
N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Noms Français
1	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Si	Karité
2	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Néré
3	<i>Adansonia digitata</i>	Zira, Sira	Baobab
4	<i>Tamarindus indica</i>	Ntomi, Domi	Tamarinier
5	<i>Cordy lapinnata</i>	Dugura	Poire du cayor
6	<i>Acacia Sénégal</i>	Donkori, Patugu	Gommier blanc
7	<i>Detarium senegalense</i>	Tabacoumba	Ditax
Les espèces forestières partiellement protégées			
8	<i>Bambusa abyssinica</i>	Bô	Bambou
9	<i>Bombax costatum</i>	Bumu	Kapokier
10	<i>Khaya senegalensis</i>	Jala, Diala	Caillédraat
11	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Gweni, Goni	Vène
12	<i>Daniella oliveri</i>	Sanan	-
13	<i>Isobertinia doka</i>	Ncho	Sau
14	<i>Diospyros mespiliformis</i>	Sounsounfing	Ebénier d'Afrique
15	<i>Eucalyptus</i>	Mankilantonyiri	Eucalyptus

*Source : Service des Eaux et Forêt- Baguinéda-Camp*

### Hydrographie :

Le périmètre d'urbanisation est assez arrosé par le fleuve Niger, le canal, et les marigots. Toutefois, les marigots ont un régime torrentiel et ils sont intermittents.

Les cours d'eau les plus importants sont : Molobalini et Koba. Ces cours d'eau arrosent à leur passage d'importantes plaines inondables et de terres propices à l'agriculture et à l'arboriculture.



N°1

Canal

Il existe trois (03) mares dans la ville de Baguinéda-Camp et environs :

- Faladié à Soundougouba-Coura ;
- Sah à Soundougouba-Coro ;
- Dianissoumané à Baguinéda village.

### **3.1.2 Contraintes :**

#### **Contraintes physiques :**

Le fleuve Niger et le canal constituent des éléments clés dans l'historique et l'aménagement urbain. En effet, ces deux cours d'eau constituent l'exutoire d'une grande quantité des eaux de pluie de la ville.

L'insuffisance d'ouvrages de franchissement aménagés sur le canal constitue un obstacle pour les échanges et l'intégration des deux rives.

Aussi, les zones inondables autour des cours d'eau sont en train d'être construites empiétant les servitudes des cours d'eau.



Colline

Les collines à l'intérieur du périmètre urbain (6 localités) constituent des obstacles physiques.

Les servitudes de la ligne électrique haute tension au Sud de Kobala-Coro doivent être respectées.

#### **Contraintes culturelles :**

Les bois sacrés, constituent des repères naturels où se pratiquent les cérémonies rituelles.

Dans notre cas, le principal site est le bois sacré de Soundougouba vers le fleuve (Zoroguéré).

#### **Contraintes juridiques :**

Les contraintes juridiques constituent les titres fonciers existants dans la Commune. Le périmètre d'urbanisme est couvert en grande partie par les titres fonciers N° 1753 et 1075 du Cercle de Kati affectés à l'OPIB ou leurs diminutions. D'autres titres fonciers, créés ou en cours de création, existent dans le périmètre urbain.

Les références des titres fonciers dans le périmètre urbain sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau N° 04 : situation des terrains immatriculés et/ou en cours d'immatriculation dans le périmètre urbain**

N°	N° D'ORDRE	DOSSIER TECHNIQUE	TITRE FONCIER	LOCALITES	OBSERVATIONS
1	30	DTK/1435	597	Baguinéda-Camp	Archivé
2	55	DTK/3956	-	Kokoun, Kobala-coro, Soundougouba	-
3	56	DTK/4851	597	Soundougouba	-
4	57	DTK/5513	7641	Soundougouba	-
5	58	DTK/0641	597	Soundougouba	-
6	59	DTK/3793	-	Kobala -Coro	-
7	60	DTK/2093	597	Soundougouba	Archivé
8	61	DTK/2671	-	Kobala- Coro	-
9	62	DTK/1244	597	Kobala- Coro	-
10	81	DTK/0409	597	Soundougouba	Archivé
11	85	DTK/0454	597	Soundougouba	Archivé
12	86	DTK/3960	597	Soundougouba	Archivé
13	87	DTK/0146	597	Soundougouba	Archivé
14	89	DTK/0986	-	Baguinéda-Camp	Archivé
15	91	DTK/0698/07/13	M, TF 58715	Kobala-Coro	Archivé
16	95	DTK/0701/07/13	M, TF 58721	Kobala-Coro	Archivé
17	96	DTK/0700/07/13	M, TF 58727	Kobala-Coro	Archivé
18	98	DTK/4950/10/14	-	Kobala-Coro	-
19	129	DTK/4027/06/14	M, TF 597	Kobala-Coro	-
20	130	DTK/0767/07/13	-	Kobala-Coro	Archivé
21	131	DTK/2166/12/13	M, TF 597	Kobala-Coro	-
22	134	DTK/1239/09/13	M, TF 597	Kobala-Coro	-
23	189	DTK/2692/02/14	-	Baguinéda-Camp	-
24	190	DTK/0740/07/13	M, TF 597	Baguinéda-Camp	Archivé
25	191	DTK/0384/05/13	-	Baguinéda-Camp	Archivé
26	192	DTK/1627/10/13	-	Baguinéda-Camp	-
27	194	DTK/0949/07/13	M, TF 1753	Baguinéda-Camp (Tani)	-
28	196	DTK/3956/06/14	-	Kokoun, Kobala-coro, Soundougouba	-
29	197	DTK/1182/08/13	M, TF 597	Soundougouba	Archivé
30	208	DTK/0816/07/13	M, TF 597	Kobala-Coro	Archivé
31	211	DTK/0819/07/13	M, TF 597	Kobala-Coro	Archivé
32	216	DTK/1912/11/13	M, TF 1753	Kobala-Coro	Archivé
33	217	DTK/1914/11/13	-	Kobala-Coro	Archivé
34	219	DTK/4238/07/14	M, TF 597	Baguinéda Village	-
35	220	DTK/3479/05/14	M, TF 1753	Baguinéda Village	Archivé

**Source :** Direction Régionale des Domaines et du Cadastre/Koulikoro

### **3.2 Evolution historique du site :**

#### **3.2.1 Période précoloniale :**

Durant cette période, le périmètre urbain était constitué de hameaux dispersés dont les principaux sont :

- le premier site de Soundougouba-Coro (noyau) sur la route de Sadjiribougou à l'Est, actuellement abandonné ;
- le premier site de Baguinéda village situé au Sud du canal au Nord-ouest de l'actuel Baguinéda village ;
- le premier site de Kobala-Coro (actuel cimetière de Kobala-Coro et environ).

#### **3.2.2. Période coloniale :**

Cette période a vu l'apparition de hameaux suivants :

- l'actuel Soundougouba-Coro (voir limite sur le plan évolution du site) ;
- Kognimba (de part et d'autre du canal) ;
- Kobala-Coro (noyau du village au Nord- est de la RN6) ;
- l'Ancien village de Baguinéda (au Nord du canal) ;

Cette période a vu également les travaux de réalisation du canal d'irrigation de Baguinéda-Camp, l'aménagement du casier rizicole et l'apparition des premiers bâtiments administratifs au Nord-ouest de Baguinéda Camp.

#### **3.2.3. Période post coloniale :**

Cette période a vu l'étalement du tissu urbain de Baguinéda-Camp et environs à travers les opérations suivantes :

- les lotissements et morcellements faits par les autorités (Mairie, Cercle de Kati, Arrondissement de Baguinéda Camp) ;
- les morcellements des champs de culture dans les environs immédiats des zones d'habitat et vergers par leurs propriétaires ;
- la réhabilitation urbaine de Kobala-Coro.

### **3.3 Occupation du site :**

La ville de Baguinéda-Camp constitue avec cinq (05) villages (Baguinéda village, Soundougouba-Coro, Soundougouba-Coura, Kobala-Coro et Kognimba) qui lui sont très proches, un ensemble que l'on pourrait appeler périmètre urbain de Baguinéda-Camp.

Le périmètre urbain de Baguinéda-Camp comprend des zones d'habitat, des zones d'activités et une armature verte.

### **3.3.1. Zones d'habitat :**

Les zones d'habitat du périmètre urbain de Baguinéda-Camp d'une superficie totale d'environ 1973 ha sont constituées de :

#### **○ Tissus tramés :**

Les tissus tramés se caractérisent par des îlots de forme régulière avec des rues de largeurs comprises entre 10 et 12m, que l'on trouve notamment dans les lotissements et morcellements initiés par les autorités dans certaines parties des zones d'habitat dense existantes (voir planche N°2). Ce tissu tramé est constaté à :

- Baguinéda-Camp et Kognimba sur une superficie d'environ 195 ha ;
- Baguinéda village sur une superficie d'environ 23 ha ;
- Kobala-Coro sur une superficie d'environ 61 ha ;
- Soundougouba-Coura sur une superficie d'environ 47 ha et ;
- Soundougouba-Coro sur une superficie d'environ 14 ha.

#### **○ Tissus en formation**

Les tissus en formation, d'une superficie totale d'environ 1 048 ha, concernent les zones déjà morcelées et attribuées par les autorités mais faiblement densifiées. Ils sont pour la plupart occupés par les populations venant de Bamako. Ils sont constatés dans le périmètre urbain :

- entre Baguinéda village et Kobala-coura sur une superficie d'environ 323 ha ;
- à l'Est de Baguinéda village sur une superficie d'environ 58 ha ;
- à l'Ouest de Baguinéda-Camp sur une superficie d'environ 28 ha ;
- tout autour du noyau du village de Soundougouba-Coura sur une superficie d'environ 258 ha ;
- autour du village de Kobala-Coro sur une superficie d'environ 374 ha ;
- à Baguinéda ancien village sur une superficie d'environ 7 ha.

#### **○ Tissus non tramés**

Les tissus non tramés du périmètre urbain de Baguinéda-Camp sont majoritairement situés dans des zones où on constate la prolifération des lotissements illicites avec insuffisance d'équipements publics en violation des textes règlementaires en matière d'urbanisme et de la construction.

Les tissus non tramés constatés dans les zones d'habitat existantes sont :

- la zone située au Sud du village de Kobala-Coro, d'une superficie d'environ 8 ha ;
- la zone à l'Ouest de Baguinéda-Camp qui se prolonge jusqu'à Baguinéda village d'une superficie d'environ 287 ha ;
- la zone entre Kognimba et Soundougouba-Coura, d'une superficie d'environ 54 ha ;
- la zone située au Nord-est de Kobala-Coro à l'Est de la rue 101, d'une superficie d'environ 82 ha ;
- la zone entre le marigot Fara et l'usine Bavaria, au Nord de la RN6, d'une superficie d'environ 77 ha ;
- la zone située au Sud-ouest de Kobala-Coro, d'une superficie de 77 ha environ.

### ❖ **Forme du tissu :**

Le tissu dans le périmètre urbain de Baguinéda-Camp est du type compact avec une tendance à devenir linéaire le long de la rue 101 (voie principale reliant Kobala-Coro à Baguinéda-Camp).

La ville et ses environs se sont développés autour des équipements administratifs et commerciaux (Baguinéda-Camp), du canal d'irrigation, des zones d'activités agricoles (vergers, plaine et champs) et du fleuve Niger. A noter que les infrastructures routières (RN6 et la voie N° 101) ont joué un rôle important dans cette expansion urbaine. Elles accueillent l'essentiel des infrastructures administratives et socio-économiques.

Au niveau des champs morcelés par les propriétaires dans le périmètre urbain, on constate parfois l'absence de voies séparant deux sites ou le chevauchement des morcellements.

Les extensions se sont opérées pratiquement dans toutes les directions autour du périmètre urbain.

Ces différentes zones d'extension n'ont pas toujours bénéficié d'équipements collectifs adéquats. Les morcellements effectués par les propriétaires de champs et les administrateurs sont généralement dépourvus d'équipements et d'infrastructures.

Cependant les opérations de lotissement initiées par la mairie ont prévu des espaces pour la réalisation de certains équipements collectifs.

Ce tissu urbain compact est organisé en structure hiérarchisée. A la base se trouve l'îlot, ensuite le quartier ou le village, composé de plusieurs îlots.

### ❖ **Typologie de l'habitation**

On rencontre trois types d'habitation dans le périmètre urbain de Baguinéda-Camp. Il s'agit :

- de l'habitation traditionnelle ;
- de l'habitation semi-moderne ;
- de l'habitation moderne.

#### ▪ **Habitation traditionnelle**

Ce type d'habitation se rencontre surtout dans les tissus anciens de Baguinéda-Camp, Kobala-Coro, Baguinéda village, Kognimba, Soundougouba-Coro et Soundougouba-Coura.

Elle se caractérise par :

- la disposition des maisons autour d'une cour centrale multifonctionnelle (aire de séjour, d'accueil et d'activités diverses) ;

- l'existence d'un point d'alimentation en eau potable, d'une cuisine et de toilettes le plus souvent communs à l'ensemble des ménages qui habitent sur la parcelle ;
- l'existence de constructions aux murs en banco, avec couvertures en tôles.



N°3  
Habitation traditionnelle

#### ▪ Habitation semi- moderne

Ce type d'habitation se rencontre dans les tissus anciens de Baguinéda-Camp, Kobala-Coro, Baguinéda village, Kognimba, Soundougouba-Coro et Soundougouba-Coura.

L'habitation semi- moderne se distingue de l'habitation traditionnelle par l'existence de constructions aux murs en parpaings de ciment.



N°4  
Habitation semi-moderne

#### ▪ Habitation moderne

Ce type d'habitation se rencontre surtout à l'OPIB, dans les nouveaux lotissements et dans les extensions récentes des quartiers existants. Elle se caractérise par :

- la construction d'un bâtiment principal et ses annexes (cuisine, magasin, toilettes) en matériaux durables ;
- l'alimentation en eau et électricité du bâtiment ;
- l'existence de toilettes modernes avec fosses septiques et puisards individuels.



N°5  
Habitation moderne

#### ❖ Taille et forme des parcelles :

Les types d'habitation décrits ci-dessus sont construits le plus souvent sur des parcelles de tailles et de formes variables selon la période de réalisation du lotissement. La taille moyenne des parcelles varie de 400 à 600 m<sup>2</sup> selon que celles-ci se situent dans un lotissement récent ou ancien. Les superficies des parcelles des lotissements anciens sont plus grandes que celles des lotissements récents. Les parcelles sont de formes irrégulières dans les tissus anciens, non tramés du périmètre urbain et de formes carrées ou rectangulaires dans les tissus tramés, récents.

### **3.3.2 Zones d'Activités :**

Les zones d'activités du périmètre urbain sont constituées des zones de cultures aménagées de l'OBIP, du Centre-ville multifonctionnel, de zones maraîchères, de zones commerciales et de carrières de sable.

#### ○ **Zones aménagées de l'OPIB :**

Les zones aménagées de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda-Camp (OPIB) sont situées au Nord du canal d'irrigation (voir plan occupation du site) et sont destinées à la riziculture et au maraîchage. La superficie totale aménagée est de 1 013 ha, répartis comme suit :

- 756 ha pour la riziculture ;
- 257 ha pour le maraîchage.

#### ○ **Centre-ville (multifonctionnel) :**

Il se situe à Baguinéda-Camp, le long de la route Kobala-Coro – Baguinéda-Camp (rue n°101) sur une superficie d'environ 54 ha. Il comprend :

- la mini zone de bureaux où l'on trouve les bureaux de L'OPIB, du Sous-préfet, l'Office National des Postes, la Mairie, les guichets d'EDM-SA etc. ;
- l'aire de stationnement des véhicules de transports ;
- les équipements commerciaux (dont le marché), sanitaires (CSCOM) et scolaires.

#### ○ **Zones maraîchères :**

En plus des zones maraîchères aménagées de l'OPIB, d'autres zones maraîchères existent le long de la route de Sadjiribougou-Gnognan sur une superficie d'environ 471 ha.

#### ○ **Zones commerciales :**

Il existe deux zones commerciales dans le périmètre urbain de Baguinéda-Camp. Il s'agit :

- de la zone commerciale de Kobala-Coro, située le long de la RN6 et de la rue 101, où l'on trouve des boutiques, des étalages ;
- de la zone commerciale de Soundougouba-Coura, située au Sud de l'école du village, sur une superficie d'environ 1,98 ha

L'espace d'une superficie de 1,81 ha prévu pour le marché au bord de la RN6 à l'Ouest du village de Kobala-Coro est actuellement occupé par une entreprise chinoise de travaux publics.

#### ○ **Carrières de sable :**

Les carrières de sable du périmètre urbain de Baguinéda-Camp sont situées au bord du fleuve Niger, au Nord de Baguinéda ancien village. On y extrait du sable et du gravier. La route d'accès aux carrières est en terre et se trouve en mauvais état.

### **3.3.3. Armature verte :**

Elle est essentiellement constituée des vergers sur une superficie totale d'environ 296 ha :

- des vergers situés le long du canal (rive droite), d'une superficie de 231 ha environ ;
- des vergers situés le long du marigot Fara au Nord de la RN6 d'une superficie de 16 ha environ ;
- des vergers situés au Nord de Soundougouba-Coro, d'une superficie de 25 ha environ ;
- des vergers situés au Sud de Kobala-Coro, d'une superficie de 24 ha environ ;

Et des galeries forestières situées dans les zones inondables autour des bras des marigots.

Il est à noter que certains de ces vergers sont déjà morcelés par leur propriétaire et vendus pour usage d'habitation. Actuellement, la verdure existe car les parcelles attribuées ne sont pas encore construites.

#### IV. DEMOGRAPHIE.

##### 4.1. Composition de la population

La population de la ville de Baguinéda-Camp est composée essentiellement de Bambaras, de Peulhs et de Miniankas.

La langue la plus parlée est le Bambara. L'islam est la religion dominante.

##### 4.2. Structure de la population

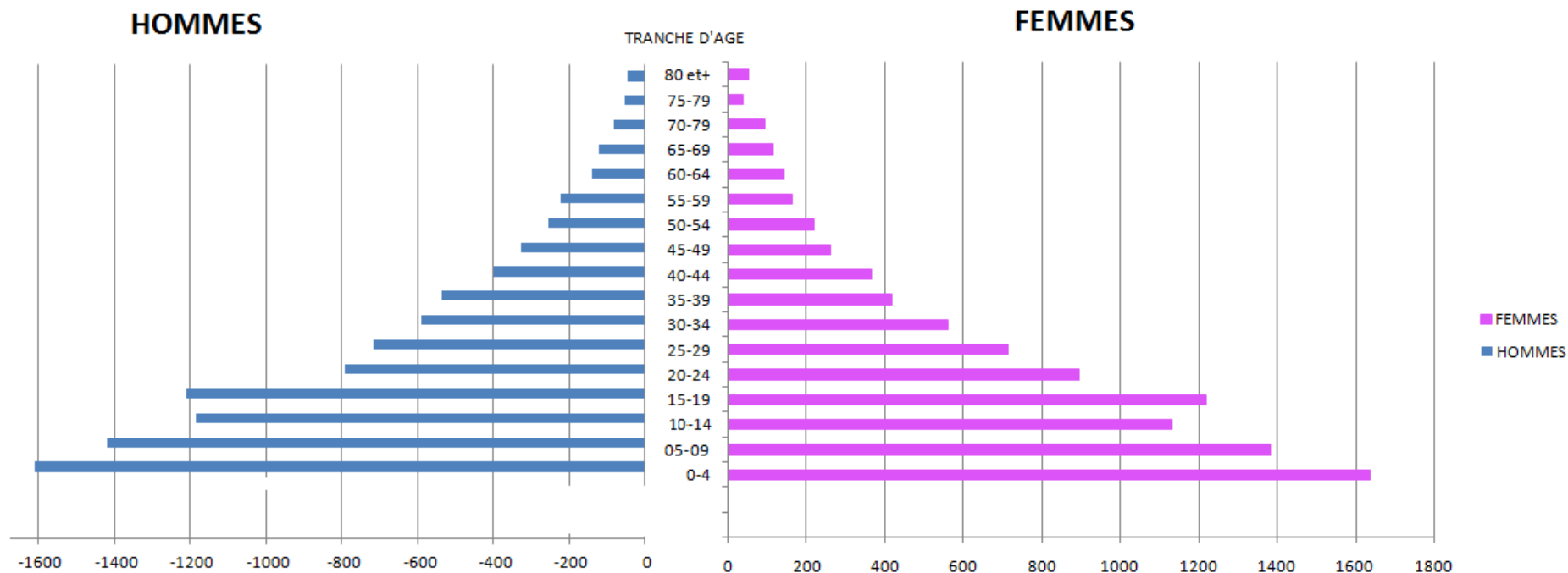
Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali de 2009, la répartition de la population par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 05 : structure de la population par Tranche d'âge et par sexe**

N°	TRANCHE D'AGE	SEXE		TOTAL
		Masculin	Féminin	
1	0-4	1610	1637	3247
2	5-9	1416	1381	2797
3	10-14	1184	1130	2314
4	15-19	1209	1217	2426
5	20-24	790	895	1 685
6	25-29	715	712	1427
7	30-34	587	559	1146
8	35-39	533	419	952
9	40-44	397	365	762
10	45-49	323	260	583
11	50-54	251	220	471
12	55-59	221	163	384
13	60-64	137	143	280
14	65-69	120	116	236
15	70-79	81	95	176
16	75-79	49	38	87
17	80 et+	45	53	98
	<b>TOTAL</b>	<b>9668</b>	<b>9403</b>	<b>19071</b>

Source : RGPH 2009

### Pyramide des âges de la ville de Baguinéda-Camp et environs



Les informations relatives à l'évolution de la population de la ville de Baguinéda-Camp et ses environs sont indiquées dans le Tableau ci-après :

**Tableau n° 06 : population des villages**

N°	Année village	1976			1987			1998			2009		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
1	Baguinéda-Camp	1896	1844	3740	1574	14729	3003	2378	2222	4600	3498	3388	6886
2	Baguinéda village	190	203	393	177	207	384	609	572	1181	775	759	1534
3	Kobala-Coro	537	588	1125	756	757	1513	1377	1347	2724	2612	2647	5259
4	Kognimba	80	92	172	104	125	229	409	417	826	1102	1074	2176
5	Soundougouba	512	476	988	601	636	1237	900	796	1696	1681	1535	3216
6	<b>TOTAL</b>	<b>3215</b>	<b>3203</b>	<b>6418</b>	<b>3212</b>	<b>3154</b>	<b>6366</b>	<b>5673</b>	<b>5354</b>	<b>11027</b>	<b>9668</b>	<b>9403</b>	<b>19071</b>

*Source : RGPH 1976, 1987, 1998 et 2009*

La population masculine est supérieure à la population féminine.

En 1976, la population masculine était de 50,10% contre 49,9% pour les femmes ;

En 1987, la population masculine était de 50,46% contre 49,54% pour les femmes ;

En 1998, la population masculine était de 51,45% contre 48,55% pour les femmes ;

En 2009, la population masculine était de 50,69% contre 49,31% pour les femmes.

**Tableau n° 07 : concessions et ménages des villages du périmètre urbain**

N°	Année village	1976		1987		1998		2009	
		Concession	Ménage	Concession	Ménage	Concession	Ménage	Concession	Ménage
2	Baguinéda-Camp	389	669	356	465	544	774	684	1205
3	Baguinéda village	37	72	24	58	125	177	157	270
4	Kobala-Coro	134	195	246	756	270	421	497	875
5	Kognimba	83	33	32	44	101	128	282	357
6	Soundougouba	66	186	105	205	156	292	297	563
	<b>TOTAL</b>	<b>649</b>	<b>1155</b>	<b>763</b>	<b>1528</b>	<b>1196</b>	<b>1792</b>	<b>1917</b>	<b>3450</b>

Source : RGPH 1976, 1987, 1998 et 2009

Il ressort de ces données que :

- le nombre de concessions est passé de 649 en 1976 à 1917 en 2009.
- le nombre de ménages est passé de 1155 en 1976 à 3450 en 2009.
- le nombre de personnes par concession est passé de 9,89 en 1976 à 9,94 en 2009.
- le nombre de ménages par concession n'a pas beaucoup évolué et est passé de 1,78 en 1976 à 1,80 en 2009.

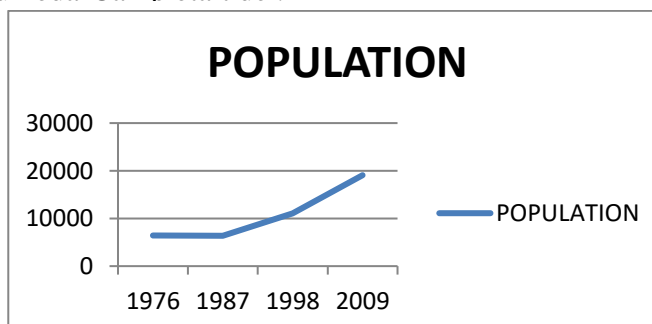
#### 4.3.Mouvements migratoires

L'émigration se fait en partie en direction de la Guinée Equatoriale, de la Côte d'Ivoire et de l'Espagne. Les immigrations proviennent surtout du District de Bamako et du Bélé Dougou.

#### 4.4.Evolution et projection de la population

Selon les résultats définitifs des quatre (04) recensements généraux de la population et de l'habitat, la population de la ville de Baguinéda-Camp était de :

- 6418 habitats en 1976 ;
- 6366 habitats en 1987 ;
- 11027 habitats en 1998 ;
- **19071 habitats en 2009.**



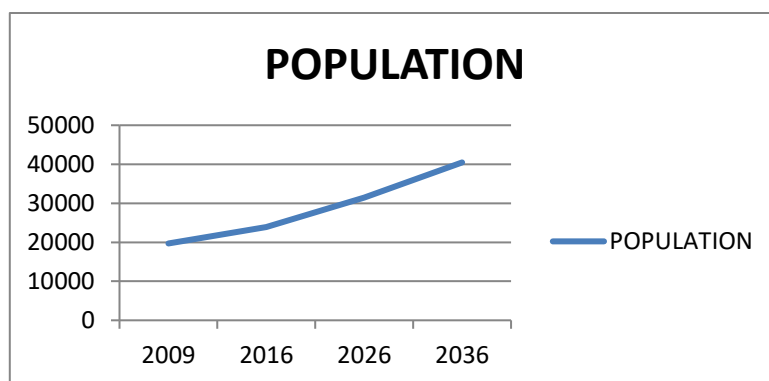
La population a presque triplé entre 1976 et 2009 (33ans).

D'après la Direction Nationale de la Population (DNP), la ville de Baguinéda-Camp a une population de **23 901** en 2016 et aura **40 466** en 2036.

**Tableau n° 08 : projection de la Population**

N°	ANNEE	POPULATION
1	2009	19701
2	2016	23901
3	2026	31469
4	2036	40466

*Source : Direction Nationale de la Population*



Entre 2016 et 2036, soit 20ans, la population de la ville passera de **23 901** à **40466** habitants.

La population supplémentaire à loger, pendant cette période sera de **16565** personnes.

## V. ECONOMIE :

Les secteurs d'activités économiques de la ville de Baguinéda-Camp et environs sont :

- le secteur primaire ;
- le secteur secondaire ;
- le secteur tertiaire.

### 5.1. Secteur Primaire

Il est le secteur le plus important à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

#### 5.1.1. Agriculture

Les populations de la Commune rurale de Baguinéda-Camp vivent essentiellement des produits de l'agriculture composée des cultures céréalières et des cultures de rente. Le maraîchage et l'arboriculture sont aussi pratiqués avec des productions hautement appréciables.

- Cultures céréalières : les principales céréales cultivées dans la Commune de Baguinéda-Camp sont : le riz, le mil, le maïs, le fonio et le sorgho ;
- Cultures de rente : il s'agit de l'arachide, du niébé, du sésame, du haricot vert, etc.
- Cultures maraichères : la pomme de terre, la tomate, l'aubergine, le piment, le melon, le concombre, la pastèque, le gombo, la patate douce, l'oignon, le chou, l'échalote, etc.



**Zone de maraîchage**

L'agriculture dans la commune de Baguinéda-Camp est répartie en deux zones (la zone inondée et la zone exondée). Elle est encadrée majoritairement par deux structures (l'OPIB et le Sous-secteur de l'Agriculture).

#### ❖ La zone encadrée par l'OPIB (Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda-Camp)

Elle couvre une superficie de 2500 hectares exploitables en double culture et une zone exondée de 15 208 hectares, exploitée en cultures sèches, les vergers, les pâturages ainsi que les habitations.

La partie Nord bordant le fleuve Niger se consacre à la culture du riz sur des terres aménagées sous le contrôle de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB). Les producteurs de la zone OPIB sont sous équipés en moyen de production.

#### ❖ La zone encadrée par le Sous- Secteur Agriculture de Baguinéda-Camp

Elle couvre une superficie emblavée d'environ 3678 hectares en cultures sèches et 593 hectares en cultures maraichères ce qui fait une superficie totale de 4271 hectares.

**Tableau n° 09 : productions et rendements des zones agricoles encadrées par l'OPIB**

Cultures	Superficie (ha)				Rendement (kg/ha)				Production en Tonne			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Arachide	10,27	11,5	4,97	0	880	728,92	744	0	9,03	8,38	3,698	0
Aubergine	10,52	15,14	19,76	34,04	12 620,19	12 432,40	11 189,16	8704,65	132,76	188,23	221,1	296,31
Chou	8,69	11,84	10,3	4,69	19 454,97	18930	17 415,60	13 774	169,06	224,13	179,38	64,6
Concombre	40,61	32,23	37,45	22,44	17 437,64	17 834,17	16 407,44	10 991	708,14	574,8	614,46	246,64
Courgette	7,04	10,88	18,44	7,59	13 180	13 904	12 930,72	10 933,20	92,79	151,28	238,44	82,98
Gombo	192,98	194,52	180,3	64,76	3 645,52	4 326,62	4 067,02	3743,51	703,51	841,61	733,28	242,43
Jaxatu	62,05	96,13	88,55	73,82	12 754,92	12 948,94	12 172,00	9 656,38	791,44	1 244,78	1 077,83	712,83
Maïs	197,05	150,12	116,49	0,6	1 776,40	1 911,47	1584,44	0	350,04	286,95	184,6	0
Mangue	359,81	3595,81	359,81	359,81	19 255,25	17 593,67	14 278,45	13 413,40	6 928,23	6 330,38	5 137,53	4 739,89
Melon	18,74	15,19	17,74	6,94	11 027,50	11 580	10 074,60	8 226,47	206,66	175,9	178,72	57,09
Niébé	315,02	273,04	224,59	107,8	722,372	647,52	547,78	313,95	227,56	176,8	123	33,84
Oignon	303,55	402,29	589,04	224,06	18 659,57	19 474,60	19 085,11	13 836,90	5 664,11	7 834,44	11 241,89	3 100,29
Patate douce	11,2	9,15	10,56	3,74	16 649,33	14 940	13 296,60	12 259,30	186,47	136,7	140,41	45,85
Poivron	30,61	46,28	34,98	12,83	9 023,60	7 287,54	6 996,04	5 220,84	276,21	337,27	244,72	66,98
Pomme de terre	5,36	5,55	5,29	1,1	31 206,46	11 042,06	10 821,22	8 700	167,27	61,28	57,24	9,57
Riz	467,11	539,59	505,54	0	4 641,24	4 842,28	4 410,89	0	2 167,97	2 612,85	2 230	0
Tomate	152,13	310,38	275,65	134,023	20 046,76	19 673,03	19 869,76	13 336	3 049,71	6 106,12	5 477,10	1 787,34
Riz maîtrise totale	2 474,38	2 463,02	2 476,23	2 199,70	5 094,41	4 853,60	5 224,22	-	12 605,50	11 954,51	-	-
Riz basfonds	239	187,26	216,44	211,39	4 293,05	3 913,98	3 843,90	-	1 026,04	732,93	831,97	-
Nerica	32,68	30,65	28,05	11,73	2 275,93	1 211,71	2 499,13	-	74,38	37,14	70,1	-
Maïs	1 263,01	1 519,50	1 645,61	1 807,90	2 260,50	2 560,39	2 580,79	-	2 855,04	3 890,61	4 246,97	-
Mil	142,75	127,1	206,84	166,2	798,6	735,58	722,14	-	114	93,49	149,37	-
Sorgho	357,6	244	266	171,07	903,01	901,1	964,36	-	322,92	219,87	258,32	-
Arachide	93,53	105,2	165,4	155,1	745,15	709,5	696,96	-	69,69	74,64	115,28	-
Niébé pur	65,8	62,51	118,95	133,33	661,15	390,73	475,67	-	43,5	24,42	56,58	-

**Source :** Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda

**Tableau n° 10 : situation des superficies (Sup), rendements (Rend) et productions (Prod) des trois (3) dernières années de la zone encadrée par le Sous-Secteur de l'Agriculture de Baguinéda-Camp et environs**

Cultures	2016			2015			2014		
	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod
Mil	230	0,95	218,5	250	1	250	350	0,92	322
Sorgho	235	1	325	350,00	1,25	515,50	312	0,82	255,84
Maïs	2 250	3,5	7 875	997,00	3,25	3 240,00	600	3,12	1872
Riz	170	1,5	255	195,00	1,65	32 175,00	255	0,5	127,5
Fonio	55	0,65	35,75	20	0	7,20	15	0,28	4,2
Arachide	102	0,95	96,9	95,00	1,20	114,00	150	0,5	75
Niébé pur	450	0,6	270	350,00	0,70	245,00	250	0,70	175,00
Niébé associé	280	0,3	84	295,00	0,30	88,5	112	0,2	22,4
Voandzou	2	0,35	7	2,00	0,40	0,80	0,50	0,35	0,18
Sésame	75	0,5	375	65,00	0	26,00	37	0,4	14,8
Oseille de guinée	17	0,35	5,95	16	0,5	8	8	0,4	3,2
Haricot vert	2	1,5	3	1,50	1,00	1,50	3,00	2,00	6,00
Manioc	5	6,5	32,5	8,00	11	84,00	0,5	3,8	1,9
Patate douce	11	3,5	35,5	22,00	12,50	275,00	15	5,8	87
Tomate	13	8,5	110,5	120,00	8,50	1 020,00	70	9,5	665
Pomme de terre	-	-	-	0,50	4,00	2,00	1,00	0,50	1
Gombo	53	6,5	344,5	62,00	5,00	310,00	60,00	6,00	360,00
Courgette	112,00	11,00	1 231,00	150,00	10,00	1 500,00	77,00	12,00	924
Aubergine	57	7	399	82,50	8,70	7 177,00	80,00	8	640
Concombre	48	6,2	2 976	40,00	7,00	285,00	58	6,5	377
Piment	11,00	3,50	385,00	10,00	3,50	35,00	5,00	4,80	24,00
Choux	6	9	54	7	6	42	8	5,5	44
Melon	100	3,5	350	75	4	300	45	3,5	135
Oignon	120	8,75	1 050	150	8	1 200	150	8	1 200
Echalote	13	5	65	15	5,5	82,5	11	6	66
Jexatu	42	7	294	63	6,5	409	59	6	354
Pastèque	2	3	6	4	3,5	14	5	3	15

*Source : Le Sous-secteur de l'Agriculture de Baguinéda.*

**Arboriculture** : elle constitue un véritable potentiel non mis en valeur par les habitants de Baguinéda-Camp. Elle est pratiquée dans les zones aménagées par l'OPIB et sur les terres agricoles à la périphérie de la ville. La principale espèce plantée est le manguier.

Le manguier est une plante qui procure aux familles des rentrées financières importantes. Les produits de l'arboriculture sont majoritairement exportés à Bamako.

### 5.1.2. Elevage

La Commune de Baguinéda-Camp est une zone d'élevage par excellence. La population pratique un élevage extensif de bovins, caprins et ovins.

L'effectif des différentes espèces animales dans la commune est composé de 16050 bovins, 6500 ovins, 7500 caprins, 100 équins, 1500 asins, 1500 porcins, 50 camelins et 100 000 volailles.

Dans la commune deux systèmes d'élevages sont pratiqués ; la transhumance et l'élevage sédentaire intensif.

L'élevage transhumant est pratiqué par les peulh et bambaras. Les animaux se déplacent de leur zone d'attache pour des pâturages et des points d'eaux meilleurs quelle que soit la distance et le pays. La production de lait de ces élevages ne dépasse guère deux (2) litres en moyenne par jour et par vache.

L'élevage sédentaire avec le système d'amélioration génétique est pratiqué par les propriétaires de concessions rurales et certains résidents de la commune. La production laitière varie entre 5 à 20 litres en moyenne par jour et par vache.

La production laitière en 2016 est estimée à plus de un million cinq cent mille (1 500 000) litres de lait dans la commune.

Dans la commune, il y'a deux organisations d'éleveurs dans le domaine de la production laitière : La Société coopérative BAGAN YIRIWA TON DE KASSELA et la Société coopérative IR BON FAABA de SADJIRIBOUGOU.

Quant à l'aviculture, elle est pratiquée de manière traditionnelle et moderne, mais aucune donnée n'est disponible à ce niveau.

En ce qui concerne les abattages contrôlés, 7235 bovins ont été abattus en 2016 pour 982730 Kg soit 982 tonnes 730 kg.

Il n'existe pas de marché à bétails dans la commune. Les achats se font sur les marchés à bétails des communes voisines ou aux passages des animaux pour les marchés à bétails du district de Bamako. Néanmoins au niveau de la foire de Kasséla, les marchands de petits ruminants possèdent quelques hangars ou leurs animaux sont parqués pour la vente.



N°7

**Elevage**



N°8

**Aviculture**

Des transactions de collecte de cuirs et peaux se passent entre les bouchers et les collecteurs de cuirs et peaux.

Les séchoirs pour cuirs et peaux qui sont annexées aux aires d'abattages de Kobala-Coro et Kasséla sont hors d'usages.

**Tableau N° 11 : données d'abattage par le Centre contrôlé**

ANNEE	BOVINS(1)						Total(1)		Moutons(2)		Chèvres (3)		Total (2+3)		Total (1+2+3)	
	Mâles		Mâles castrés		Femelles											
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
2015	636	94 558	492	59 532	1 008	93 744	2 136	237 834	888	10 656	3 168	28 512	4 056	39 168	<b>6 192</b>	<b>277 002</b>
2016	761	101 974	416,5	203 490	2 723	277 746	5 099	583 210	2 920	35 040	9 720	87 450	12 640	122 520	<b>17 739</b>	<b>705 730</b>

*Source : Le Sous-Secteur de l'Elevage de Baguinéda-Camp.*

### 5.1.3. Pêche

Elle occupe une place importante dans l'économie de la Commune de Baguinéda-Camp grâce aux bozos venus de Mopti à la recherche de zones poissonneuses. Les pêcheurs professionnels résidents et migrants sont nombreux dans la Commune.

Les localités de pêche sont : Sidiancoro, Bakari Daga, Usine d'os, Diany et Sincoro. Les lieux de pêche sont le fleuve, les mares, les drains d'irrigation, le canal, les étangs piscicoles.

Les types de pêche sont : les filets dérivants, filets dormants, épervier, les nasses, palangre, senne. Les espèces de poissons capturées : capitaine (lethrinus), carpe (cyprinus carpio), silure (silurus), sardine (sardina pilchardus), samou, fanan, crocoto, zaraux.

Les acteurs de la pêche sont les Bozos, les Somonos et quelques sédentaires résidents aux abords des cours d'eaux.

La rizipisciculture est pratiquée à travers un projet ``**To ani na**'' soutenu par l'OPIB.

Il y'a une unité de production d'alevins à Tiema encadré par l'antenne de la pêche de Baguinéda.

Il y'a également dans le village de Tanima une ferme piscicole ultra moderne appartenant à un particulier.

Cette activité est également pratiquée dans certaines concessions rurales dont les données ne sont pas disponibles.



**Pisciculture**

Les produits de la pêche sont commercialisés et/ou transformés par les femmes au niveau du marché de Baguinéda-Camp. Les points de vente sont constatés le long de la route principale de la ville (rue 101). Mais la principale destination de ces produits reste le District de Bamako.

Il y'a trois organisations dans le domaine de la pêche dans la Commune de Baguinéda-Camp :

- la coopérative des Rizipisciculteurs de Baguinéda ;
- l'association des pêcheurs et pisciculteurs de Baguinéda ;
- l'association Djéguémara Ton de Baguinéda.

#### **5.1.4. Ressources forestières et fauniques**

##### **- Ressources forestières**

Les principales ressources forestières de la commune de Baguinéda-Camp sont constituées des produits de cueillettes, des essences locales et des essences exotiques. Nous pouvons citer entre autre : le parkia biglobosa (nééré), le butyros permum (le karité), le zaban, le tamarindus indica (le tamarinier), le Sterculia-Cordifolia (Tabakoumba), la Cola-Cordifolia (Tabanoko) etc.

L'exploitation forestière comprend les bois de services (perches, perchettes, fourches, traverses) et les bois d'énergie (bois de chauffe et charbons de bois).

##### **- Ressources fauniques**

Les ressources fauniques de la commune de Baguinéda-Camp sont majoritairement composées de singes, d'antilopes, de pintades, de perdrix, etc.

#### **5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire**

Les atouts du secteur primaire sont :

- l'existence du fleuve Niger ;
- l'existence d'un canal de dérivation et une plaine aménagée à maîtrise totale de l'eau ;
- la traversée de la commune par des rivières (Faya, Koba) ;
- la traversée de la commune par la RN6 ;

- la proximité de la commune de la capitale Bamako ;
- la présence des structures d'encadrement ;
- l'existence d'organisations paysannes dans le domaine du secteur primaire ;
- l'intervention d'ONG dans le secteur primaire ;
- la disponibilité des terres cultivables ;
- l'existence de la forêt classée la FAYA.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- la dépendance aux aléas climatiques ;
- la faible alimentation en électricité ;
- le coût élevé de l'énergie ;
- le sous équipement des producteurs ;
- la mauvaise gestion de l'espace entre les acteurs du secteur primaire ;
- les conflits fréquents entre les différents acteurs : entre agriculteur et éleveur et entre éleveur et exploitant forestier ;
- la fréquence du vol de bétails ;
- le non-respect de la feuille de route dans le cadre de la lutte contre la pollution du périmètre irrigué de Baguinéda.

## 5.2.Secteur secondaire

Il comprend l'industrie et l'artisanat.

### 5.2.1. Industrie

Le secteur industriel est moins développé dans la Commune de Baguinéda-Camp. Cependant, on y trouve trois (3) usines, dont deux (2) sont opérationnelles.

BAVARI



**Usine Bavaria**

A située à Soundougouba-Coura qui produit des boissons sucrées et alcoolisées et l'usine de transformation de tomate à Baguinéda-Camp SICOA (Société Industrielle de Conserve Alimentaire). La troisième usine, Société Malienne de Conserve (SOMACO) ancienne SOCOMA, qui est la première usine du Mali créée en 1963, est fermée depuis 2000.

Les produits de ces industries sont vendus sur les marchés de la Commune, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

### 5.2.2. Artisanat

Dans la commune de Baguinéda-Camp, il y'a plusieurs corps de métiers. On peut citer entre autres les tailleurs, les menuisiers bois et métalliques, les maçons, les mécaniciens auto, les réparateurs, les sculpteurs, les photographes, les coiffeurs, les bouchers, les forgerons, etc.

Il n'existe pas de zone artisanale dans le périmètre d'urbanisation, ni d'association qui regroupe les différents corps de métiers.

Les artisans de Baguinéda travaillent dans les rues, à l'intérieur des concessions et dans certains ateliers situés le long des axes principaux.

Les produits artisanaux sont écoulés dans les marchés de la Commune, de Bamako et même en dehors du Mali.

### **5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire**

○ **Atouts :**

- la disponibilité d'espace ;
- la facilité d'accès et la proximité à la capitale Bamako.

○ **Faiblesses :**

- l'insuffisance des ressources humaines compétentes et qualifiées ;
- la faiblesse de structure d'accompagnement ;
- l'inexistence de maisons d'artisans ;
- l'insuffisance des outils de travail.

### **5.3.Secteur tertiaire**

Il est constitué du commerce, de transport, de l'administration, du tourisme et ONG.

#### **5.3.1. Commerce**

Il est surtout dominé par le commerce des produits importés et exportés. La commercialisation des produits maraîchers et de l'arboriculture font de la Commune rurale de Baguinéda-Camp une zone d'excellente production pour ravitailler la Ville de Bamako.

Dans l'exploitation abusive des ressources ligneuses pour la vente, les femmes dépassent de loin les hommes. Elles sont très actives dans la carbonisation et produisent des tonnages destinés à la consommation urbaine. Elles disposent plus de moyens économiques que les hommes.

Dans la Commune il existe des boutiques, des ateliers de couture, des restaurants et autres petites industries de transformation des fruits et légumes.

○ **Importations :**

Les produits importés sont :

- les denrées alimentaires : sucre, thé, riz, farine, huile, lait, café, pâte alimentaire, biscuits, bonbons, etc. ;
- les intrants agricoles : engrais, insecticides, herbicides, fongicides et semences ;

- la quincaillerie représente aussi une part moins importante, composée de ciment, de fer, de tôles, de pointes, de peinture, etc. ;
- les produits pétroliers sont composés d'essence, de gasoil et du pétrole, etc.

○ **Exportations :**

Les produits exportés sont :

- les céréales : maïs, mil, sorgho et riz ;
- les produits maraîchers : l'oignon, la tomate, le chou pomme, la salade, etc. ;
- les tubercules : pomme de terre, patate douce, igname taro, etc. ;
- les produits de cueillette : noix de karité, zaban, graine de néré, etc. ;
- les cultures industrielles : noix d'acajou, arachide, mangue, etc. ;
- les matériaux de construction : sable et gravier du fleuve.

Une zone commerciale est prévue à Kabala-coro. Il existe également des marchés situés dans les villages de Sondougouba, Kasséla, Baguinéda-Camp, Kobala-Coro, Kokoun, Mofa, Tanima, Mounzoun, Dougouracoro, Kobala-Coro, Tieguena. Au niveau



**Marché**

de ces marchés, les produits agricoles, pastoraux piscicoles et forestiers sont vendus pour être le plus souvent transportés vers Bamako.

Il est à noter que la Mairie de la Commune de Baguinéda-Camp ne gère actuellement aucun de ces marchés.

### **5.3.2. Transport**

Il existe dans la Commune rurale de Baguinéda-Camp un syndicat des transporteurs qui s'occupe de l'organisation de ce sous-secteur d'activité.

Cependant, il existe des moyens de transport entre Baguinéda-Camp et les autres villages de la commune et le District de Bamako. L'axe Baguinéda-Camp -Bamako est assuré tous les jours par les (SOTRAMA) et les taxis.

A côté de ces moyens de transports s'ajoutent des motos tricycles appelé KATA KATANI et les charrettes à traction asine qui sont utilisés pour transporter les produits agricoles et les marchandises. Le transport du sable et du gravier est effectué par des camions bennes.

Il n'existe pas de gare routière proprement dite dans la Commune. Les emprises non aménagées des grands axes sont utilisées comme aires de stationnement.

### 5.3.3. Services

Les services existants dans la ville de Baguinéda-Camp et ses environs sont :

- ❖ **Services déconcentrés** : les bureaux du Sous-Préfet, la Gendarmerie, le CAP, l'INPS, l'EDM, les Centres Multifonctionnels des femmes de Baguinéda-Camp, de Kobala-Coro et de Soundougouba-Coura ;
- ❖ **Services décentralisés** : la Mairie
- ❖ **Services techniques** : l'OPIB, le CSCOM, le Poste du service d'agriculture, le Poste du service de la pêche, la Chambre d'agriculture, le Poste des eaux et forêts.
- ❖ **Institutions financières** : les institutions financières existantes dans la ville de Baguinéda-Camp et environs sont citées dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 12 : liste des institutions financières et leurs domaines d'intervention**

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	Bank Of Afrika	Epargne, crédit, Transfert d'argent
2	KafoJiginew	Epargne, crédit
3	Jemeni	Epargne, crédit
4	Western union	Transfert d'argent,
5	Orange Money	Transfert d'argent, Epargne
6	Mobicash	Transfert d'argent, Epargne

*Source : Mairie de la Commune rurale de Baguinéda-Camp*

### 5.3.4. Organisations non gouvernementales (ONG)

La liste des ONG et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 13 : ONG et leurs domaines d'intervention**

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	Association d'Appui à l'Auto Développement Communautaire (AADEC)	Scolarisation des filles
2	Piste de la soif	Aide aux femmes, Education
3	Tanima 2000	Transformation des fruits, légumes et produits maraichers
4	Kilabo	Agriculture
5	Plan Mali	Santé
6	Association Jeunesse Action Mali (AJA Mali)	Formation/Education
7	Alpha log	Assainissement et eau potable
8	World éducation	Education

N°	Nom	Domaine d'intervention
9	REDEVI	Education
10	International Rescue Committee (IRC Mali)	Santé
11	Marie Stopes International	Santé

*Source : Mairie de la Commune rurale de Baguinéda-Camp /CSCOM de Baguinéda-Camp*

### 5.3.5. Tourisme

L'activité touristique est très peu développée dans la ville de Baguinéda-Camp et ses environs. Cependant il existe des potentialités touristiques parmi lesquelles on peut citer :

- la ferme KLEDU qui a une vocation agro-Sylvio-pastorale, est en même temps utilisée comme lieu touristique. On y trouve des espèces animales sauvages et domestiques (bovins, volailles, dromadaires, Autriches, kangourou, tortues géantes etc...)
- le marigot des caïmans sacrés dans le village de DIKO.

### 5.3.6. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

#### o Atouts :

- l'existence de la ferme de KLEDOU
- l'existence d'une association des commerçants ;
- l'existence d'une association des transporteurs ;
- la facilité d'accès de la ville.

#### o Faiblesses :

- le manque de locaux pour certains services ;
- le manque de structures d'hébergement ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- l'insuffisance d'alimentation en électricité ;
- l'insuffisance et la vétusté des moyens de transport ;
- l'insuffisance des infrastructures routières ;
- l'exode rural.

**VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :****6.1. VOIRIE :**

Les voies de l'ensemble des réseaux peuvent être divisées en deux types : les voies classées et les voies non classées.

**6.1.1. Voies classées :**

Les voies classées dans l'aire d'étude sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°14 : voies classées dans le périmètre d'urbanisation**

N°	Désignation	Nature	Début	Fin	Etat	Emprise (m)	Longueur (km)
1	Tronçon de la RN6	Bitume	Kobala-Coro	Sadjiribougou	Bon	50	13,00
2	Tronçon de la RL181	Latérite	Rue 101 de Baguinéda-Camp au niveau des bureaux du Sous-Préfet	Sortie Nord-ouest de Baguinéda village	Mauvais	20	2,80
3	Tronçon de la RC1	Latérite	Rue 101 de Baguinéda-Camp au niveau des bureaux annexes de l'OPIB	Gnognan	Mauvais	20	6,30
<b>Total</b>							<b>22,10</b>

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

La longueur totale des voies classées de l'aire d'étude est de **22,1 km** dont 13,0 km bitumés et 9,1 km en latérite.

**6.1.2. Voies non classées :**

Les voies non classées les plus fréquentées dans l'aire d'étude sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°15 : voies non classées très fréquentées dans le périmètre d'urbanisation**

N°	Désignation	Nature	Début	Parcours et/ou Fin	Etat	Emprise (m)	Longueur (km)
1	Rue 101	Bitume	RN6 à Kobala coro	Ponceau « Pikato » sur le canal	Bon	20	4,40

N°	Désignation	Nature	Début	Parcours et/ou Fin	Etat	Emprise (m)	Longueur (km)
2	Route de Soundougouba -Coura	Latérite	Rue 101 au niveau du CAP	Près de la Mosquée Sunnite de Soundougouba -Coura	Mauvais	15	1,80
3	Route de Soundougouba -Coro	Latérite	Mosquée Sunnite de Soundougoubacoura	Ponceau sur le canal à Soundougouba coro	Mauvais	17	2,60
4	Route de Baguinéda ancien village	Terre	Rue 101 de Baguinéda-Camp au niveau des bureaux annexes de l'OPIB	Passé à côté du lycée privé Tjèyiri – Ponceau de Baguinéda ancien village	Mauvais	15	1,70
5	Voie Nord-sud de Baguinéda village	Terre	Lycée privé Tjèyiri	Groupe scolaire de Baguinéda village	Mauvais	15	0,70
6	Voie Nord-sud entre Kognimba et Baguinéda-Camp	Terre	Ponceau de Kognimba	Passé à l'Est du cimetière de Baguinéda-Camp – Route de Soundougouba coura	Mauvais	15	1,80
7	Route de Gnognan	Latérite	RN6 à Sadjiribougou	Gnognan	Mauvais	20	5,00
8	Voie digue du canal	Latérite	Sortie Ouest de Baguinéda ancien village	Sortie Est de Gnognan	Bon	15	10,00
<b>Total</b>							<b>28,00</b>

Source : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale des voies non classées les plus fréquentées dans l'aire d'étude est de 28,00 km dont 4,4 km bitumés, 19,4 km en latérite et 4,2 km en terre.

### 6.1.3. Ouvrages d'art.

Les ouvrages d'art dans l'aire d'étude comprennent : des ponts, des ponceaux, un régulateur d'eau sur le canal, des siphons de réception et drainage des eaux pluviales en provenance de la ville, des partiteurs et des dalots :

➤ **Ponts**

Ils sont au nombre de deux (2). Il s'agit :

- du pont en béton armé en bon état sur la RN6 à la traversée du marigot Fara, d'une longueur de 7,00 m, une largeur de 13,50 m et une hauteur de 5,00 m ;
- du pont en béton armé en bon état sur la RN6 à la traversée du marigot de Sadjiribougou, d'une longueur de 11,00 m, une largeur de 13,50 m et une hauteur de 3,80 m.



**Ouvrage d'art sur la RN6**

➤ **Ponceaux**

Ils sont au nombre de six (6). Il s'agit :

- du ponceau en béton armé en bon état sur le canal au niveau de Gnognan, d'une longueur de 14 m et une largeur de 2 m ;
- du ponceau en béton armé en bon état sur le canal au niveau de Soundougouba-Coro, d'une longueur de 14 m et une largeur de 2 m ;
- du ponceau en béton armé en bon état sur le canal entre les villages de Soundougouba-Coro et Kognimba, d'une longueur de 14 m et une largeur de 2 m ;
- du ponceau en béton armé en bon état sur le canal au niveau de Kognimba, d'une longueur de 14 m et une largeur de 2 m ;
- du ponceau en béton armé en bon état appelé pont « Pikato » sur le canal au niveau de Baguinéda-Camp à l'extrémité Nord de la rue 101, d'une longueur de 7,5 m et une largeur de 5,5 m ;
- du ponceau en béton armé en bon état sur le canal au niveau de Baguinéda ancien village, d'une longueur de 14 m et une largeur de 2 m ;

➤ **Ouvrage régulateur d'eau**

Le régulateur d'eau sur le canal dans l'aire d'étude est le régulateur N°3. Il se situe au niveau du village de Kognimba, à 22,116 km de la prise d'eau de Sotuba. Le débit maximum à la sortie aval est de 7,63 m<sup>3</sup>/s. Il est en béton armé, en bon état et comprend deux (2) vannes d'admission situées aux extrémités Nord et Sud de l'ouvrage. Un passage piétonnier en béton armé, d'une largeur de 1,90 m, une longueur de 13 m, en bon état est contigu au régulateur, en aval.



**Régulateur d'eau sur le canal**

➤ **Siphons de drainage**

Ils sont au nombre de quatre (4), constitués de bouches de réception de l'eau de ruissellement réalisés en ciment et adossés au canal côté ville et de buses placées sous le canal en direction du fleuve. Il s'agit :

- du siphon situé au niveau de Gnognan ;
- du siphon situé entre Soundougouba-Coro et Kognimba ;
- du siphon situé au niveau de l'ancienne usine SOMACO ;
- du siphon situé entre Baguinéda ancien village et le ponceau « Pikato ».

➤ **Ouvrages partiteurs ou drains secondaires**

Ils sont en béton avec vanne métallique, placés sur le canal, côté rizières. Ils servent à faire passer l'eau du canal vers les casiers rizicoles. Ils sont au nombre de huit en bon état et localisés comme suit :

- un partiteur situé au niveau de Gnognan ;
- sept partiteurs situés entre Soundougouba-Coro et l'ancien village de Baguinéda.

➤ **Dalots**

Au nombre de treize (13), ils sont en béton armé, en bon état et localisés comme suit :

- le dalot sur la RN6 à l'Est de la station Kondo à Kobala-Coro ;
- le dalot sur la RN6 à l'Ouest de la station Kondo à Kobala-Coro ;
- le dalot au croisement de la RN6 et de la rue 101 ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau de la Mosquée de Kobala-Coro ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau du Groupe Scolaire de Kobala-Coro ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau du terrain de foot de Kobala-Coro ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau du Lycée Bazil Sow de Baguinéda-Camp ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau de la pharmacie Bahini de Baguinéda-Camp ;
- le dalot sur la rue 101 entre le logement du Sous-Préfet et les bureaux de l'OPIB à Baguinéda-Camp ;
- le dalot sur la rue 101 au niveau des bureaux annexes de l'OPIB ;
- le dalot sur le Fara à Gnognan ;
- le dalot entre baguinéda village et le cimetière de Baguinéda-Camp ;
- le dalot entre Baguinéda village et Baguinéda-Camp.

## **ANALYSE DE LA VOIRIE :**

L'analyse de la voirie fait ressortir les faiblesses ci-après :

- l'étroitesse des rues, qui ne permet pas leurs aménagements corrects pour y dégager les espaces nécessaires pour la chaussée, les trottoirs et les collecteurs ou caniveaux ;
- le faible niveau d'aménagement des voies, où seules la RN6 et la rue 101 sont bitumées ;
- l'insuffisance des voies due à l'existence de nombreuses collines isolées dans l'aire d'étude, ce qui ne permet pas de construire économiquement les voies là où cela est nécessaire.

## **6.2.RESEAUX DIVERS**

### **6.2.1. Approvisionnement en eau**

L'approvisionnement en eau de la ville de Baguinéda-Camp et environs se fait à partir du fleuve, du canal, des marigots, de puits traditionnels, de puits à grands diamètres, de forages équipés de pompes à motricité humaine et du réseau d'adduction d'eau de l'Association des Usagers d'Adduction d'Eau Potable (AUAEP) de Baguinéda.

#### **Fleuve**

L'eau du fleuve Niger situé à environ 2km de Baguinéda-Camp n'est utilisée par les populations pour les besoins domestiques que lorsque le canal est à sec (période de travaux).



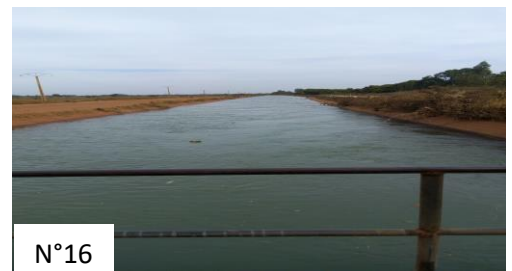
N°15

**Fleuve Niger**

#### **Canal**

Le canal d'irrigation de l'OPIB est situé au Nord de la ville. Il est de forme trapézoïdale et de section variable.

L'eau du canal est utilisée pour la riziculture, le maraîchage, la lessive, la vaisselle, l'abreuvement des animaux, les chantiers de construction et la pisciculture.



N°16

**Canal d'irrigation**

#### **Marigots**

Le Fara, appelé Molobalini et le Sadjiribougoukô, sont les marigots qui se trouvent dans l'aire d'étude. Leur eau est utilisée pour le maraîchage, la lessive, la vaisselle l'abreuvement des animaux et les chantiers de construction.

#### **Puits traditionnels**

Presque toutes les concessions ont au moins un puits traditionnel ou moderne. L'eau de ces puits est utilisée surtout pour la lessive, la vaisselle, la cuisine et la consommation.

Les puits traditionnels dans certains secteurs sont pollués par l'infiltration des eaux des latrines traditionnelles.

### **Puits à grands diamètres**

Il y a deux (2) puits à grands diamètres à Baguinéda-Camp : un au centre social des femmes près du marché et l'autre près de la Bank of Africa. Il y a aussi un puits à grand diamètre à Kobala-Coro près du marché actuel.

L'eau des puits à grands diamètres est utilisée pour la boisson et tout autre usage domestique.

### **Forages équipés de pompes à motricité humaine**

On en dénombre :

- six (6) à Baguinéda-Camp : un dans la cour de la radio communautaire, un dans la cour du groupe scolaire Seydou Baba Sy, un près du terrain de foot de Baguinéda-Camp, un près de la Mosquée de vendredi de Baguinéda-Camp, un à l'Est de la Mosquée de vendredi et un près de la colline dite « Mariba Yassa » ;
- six (6) à Kobala-Coro dont trois (3) non fonctionnels ;
- un (1) à Baguinéda ancien village ;
- un (1) à Kognimba ;
- un (1) à Soundougouba-Coro ;
- deux (2) à Soundougouba-Coura ;
- un (1) à Sadjiribougou ;
- un (1) à Gnognan.



N°17

**Forage à motricité humaine**

### **Réseau AUAEP**

Le réseau d'adduction d'eau potable de Baguinéda, fruit de la coopération avec l'Allemagne est créé en 1999. Il dessert les villages de Baguinéda-Camp, Baguinéda village, Soundougouba-Coura et Kognimba. Actuellement, il compte 731 abonnés dont 20 administratifs.

Il est géré par l'Association des Usagers de l'Adduction d'Eau Potable (AUAEP) composée de huit (8) membres : un Président, un Vice-président, un Secrétaire administratif, un Trésorier, un Secrétaire à l'organisation et trois Secrétares au contrôle.

Le réseau comprend des forages d'eau, une station de traitement, des conduites, des bornes fontaines et un château d'eau.

#### **✓ Forages d'eau**

Ils sont au nombre de deux (2). Un des forages est situé dans la cour du groupe scolaire « Baba Seydou Sy » de Baguinéda-Camp, secteur Est. Il produit 14 m<sup>3</sup>/h et fonctionne avec une pompe immergée de puissance de 2,4 KW. L'autre est situé en dehors de l'enceinte de l'école près du parc de vaccination et produit 8 m<sup>3</sup>/h avec une puissance de 1,3 KW. Il est situé sur un espace clôturé de 20 m x 20 m en parpaings de ciment.

✓ **Station de traitement**

Elle est située à Baguinéda-Camp Est, à l'Ouest du groupe scolaire et reçoit l'eau des forages par refoulement. La station de traitement dispose d'un groupe électrogène de 16,5 KVA qui prend la relève en cas de coupure de l'électricité de l'EDM-SA.

✓ **Conduites**

Après traitement, l'eau est refoulée dans des conduites en PVC. Les diamètres des conduites sont : 160 mm ; 110 mm, 90 mm et 63 mm. La longueur totale du réseau est de 26,5 km.

✓ **Bornes fontaines**

Elles sont au nombre de dix-huit (18) dont quatre (4) non fonctionnelles. Chaque borne fontaine est gérée par un fontainier.

✓ **Château d'eau**

Il est situé au bord de la rue 101 (voie principale Nord-Sud), non loin de la Gendarmerie. Il a une capacité de 60 m<sup>3</sup>, placé à une hauteur de 10 m du sol.

En outre du réseau AUAEP, la ville est également dotée d'un réservoir d'eau de 5000m<sup>3</sup> réalisé dans le cadre du schéma d'approvisionnement en eau potable de Bamako.



N°18

**Borne fontaine**



N°19

**Château d'eau**

### 6.2.2. Electrification

Le réseau électrique de Baguinéda-Camp est raccordé au réseau existant du Centre Forestier de N'Tabacoro. Il a été mis en service en 2011.

Il comprend :

- 16,86 km de lignes de moyenne tension (MT) ;
- 36,64 km de lignes de basse tension (BT) ;
- 7 postes de transformation ;
- 39 foyers lumineux en éclairage public ;
- 1400 abonnés dont 7 administratifs.



N°20

**Réseau électrique**

### 6.2.3. Télécommunications

#### Réseau de téléphonie fixe

Le réseau de téléphonie fixe est géré par la SOTELMA. L'ensemble de l'aire d'étude n'est pas couvert par le réseau.

#### Réseau de téléphonie mobile

Les réseaux des sociétés SOTELMA Malitel et Orange sont accessibles dans l'aire d'étude.

#### Réseau Administratif de Communication (RAC)

Il en existe au niveau de la Gendarmerie, du CSCOM, des bureaux du Sous-Préfet et de la station de traitement des eaux de l'AUAEP. Mais ceux de la station de traitement des eaux de l'AUAEP et du CSCOM ne sont pas fonctionnels.

#### Télévision

Les images télévisuelles de l'ORTM ne sont pas bien reçues à Baguinéda-Camp et environs, à moins de disposer d'équipements adéquats.

#### Radio

Radio Mali est bien reçue à Baguinéda ainsi que dans tous les autres villages de la Commune. En plus de la radio nationale, il existe une radio communautaire à Baguinéda-Camp (Baguinéda FM) qui émet en modulation de fréquence sur la bande 89.8 sur une distance de 100 km environ.

#### Poste

Le courrier postal reste toujours actif, même si ses activités sont au ralenti. Il existe 25 boîtes postales-courriers. Une cabine Mobicash fonctionne près de la poste.

#### Nouvelles Technologies de l'Information et des Télécommunications (NTIC)

Les NTIC sont disponibles dans la ville à partir des fournisseurs d'accès à l'internet.

#### ANALYSE DES RESEAUX DIVERS :

De l'analyse des Réseaux Divers dans l'aire d'étude du SDU, il ressort ce qui suit :

- le nombre de forages équipés de pompes à motricité humaine est faible par rapport au nombre d'utilisateurs ;



Antenne Orange



Baguinéda FM



Service Postal

- une grande partie des pompes à motricité humaine existantes est en panne et ne peut être réparée, par manque de moyens financiers des utilisateurs ;
- l'extension du réseau d'eau de l'AUAEP aux zones non couvertes est compromise par le non paiement des factures d'eau par certains usagers ;
- une grande partie de l'aire d'étude n'est pas électrifiée ;
- la mauvaise réception des images télévisuelles de l'ORTM est due au manque de relais.

### 6.3.ENVIRONNEMENT

#### 6.3.1. Assainissement

##### Drainage des eaux pluviales

Les eaux pluviales de l'aire d'étude sont principalement drainées vers le fleuve. Celles de Kobala-Coro, Soundougouba-Coura, Kognimba et une partie de Baguinéda-Camp Est sont drainées par le marigot Fara ou Molobalini vers le fleuve, tandis que celles de Baguinéda village, Baguinéda-Camp Ouest et une partie de Baguinéda-Camp Est sont drainées par des siphons vers le fleuve.



N°24  
Collecteur naturel

- ✓ Réseau naturel de drainage (collecteurs naturels)

Les informations sur le réseau naturel de drainage des eaux sont indiquées dans le tableau ci-après.

**Tableau n°16 : réseau naturel de drainage des eaux**

N°	Désignation	Début	Parcours et/ou Fin	Longueur (km)
1	Fara ou Molobalini	Collines au Sud de la RN6	Traverse la RN6 à Kobala-Coro, longe Kobala-Coro et Soundougouba-Coura à l'Est et se jette dans le fleuve Niger au Nord de Soundougouba-Coro	7,00
N°	Désignation	Début	Parcours et/ou Fin	Longueur (km)
2	« Sadjiribougoukô » ou marigot de Sadjiribougou	Collines au Sud de la RN6	Traverse la RN6 à Sadjiribougou et se jette dans le marigot Fara au Sud-est de Soundougouba-Coura	2,50
3	Tronçon du collecteur longeant la RN6, côté Nord	Quincaillerie « Bon prix »	Base de vie de l'entreprise chinoise	0,80
4	Collecteur Nord-Sud à l'Ouest de Kobala-Coro	Collines au Nord de Kobala-Coro	Passé à l'Ouest du domaine de Ouologuem à la RN6	1,00
5	Collecteur Nord-Sud à l'Ouest de Kobala-Coro	Collines au Nord de Kobala-Coro	Passé à l'Est du domaine de Ouologuem à la RN6	1,00

6	Collecteur Est-ouest au Sud de Kobala-Coro entre la RN6 et la ligne électrique MT	Sortie Ouest de Kobala-Coro	Marigot Fara au Sud de Kobala-Coro	1,30
7	Collecteur Nord-Sud au Sud de Kobala-Coro	RN6 à l'Est de la station services Kondo	Marigot Fara au Sud de Kobala-Coro	0,50
8	Collecteur Est-ouest à Kobala-Coro	Rue 101 au niveau du groupe scolaire	Marigot Fara	0,70
9	Collecteur Est-ouest à Kobala-Coro	Rue 101 au niveau du terrain de sports	Marigot Fara	1,10
10	Collecteur Est-ouest à Baguinéda-Camp	Rue 101 entre le logement du Sous-Préfet et les bureaux de l'OPIB	Siphon au bord du canal	0,35
11	Collecteur Est-ouest à Baguinéda-Camp	Rue 101 au niveau des bureaux annexes de l'OPIB	Siphon au bord du canal	0,45
12	Collecteur de la mare N'tentou	Mare N'tentou ou Ninfou	Siphon au bord du canal, au Nord de Baguinéda-Camp	2,00
13	collecteur Nord-Sud	Route de Soundougouba-Coura	Passé entre Baguinéda-Camp et Kognimba, au siphon au bord du canal	1,70
<b>Total</b>				<b>20,40</b>

Source : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale du réseau naturel de drainage est de **20,40 km** environ.

#### ✓ Réseau artificiel de drainage

Les informations sur le réseau artificiel de drainage des eaux sont indiquées dans le tableau ci-après



**Tableau n°17 : réseau artificiel de drainage des eaux**

**Caniveau**

N°	Désignation	Début	Parcours et/ou Fin	Largeur (m)	Longueur (km)
1	Tronçon du collecteur longeant la RN6, côté Nord	Quincaillerie « Bon prix »	Marigot Fara	2,00	1,10
2	Caniveau du lycée Bazil Sow	Limite Nord du domaine du lycée Bazil Sow, le long de la rue 101	Contourne le lycée, jusqu'à l'angle Est du domaine	0,60	0,173
3	Caniveau longeant la rue 101, côté Est	Angle Sud-ouest des bureaux de l'OPIB	Angle Nord-ouest des bureaux de l'OPIB	0,60	0,223

4	Caniveau longeant la rue 101, côté Ouest	Croisement RL181 et rue 101	Angle Nord-est des bureaux annexes de l'OPIB	0,60	0,508
5	Deux (02) caniveaux de part et d'autre de la rue 102 à Baguinéda-Camp	Rue 101 à l'Est	Fin de la rue 102 à l'Ouest	0,60	0,170
<b>Total</b>					<b>2,174</b>

Source : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale du réseau artificiel de drainage est de **2,174 km** environ, répartie comme suit :

- 1,10 km de collecteur ;
- 1,074 km de caniveaux.

➤ **Gestion des déchets liquides** Dans la ville de Baguinéda-Camp et environs, les déchets liquides sont constitués par les excréta, les eaux usées domestiques (eaux de vaisselle, de lessive, etc.), les eaux usées artisanales, les eaux des aires de lavage et les eaux usées industrielles. Il n'existe pas de système de traitement des eaux usées domestiques dans l'aire d'étude. Celles-ci sont directement déversées dans les rues à travers des saignées effectuées dans les murs de clôture ou dans des petites excavations faisant office de puisards.



N°26

**Eaux usées des toilettes**

Les eaux usées provenant des toilettes constituent aujourd'hui la première source de pollution à Baguinéda-Camp et environs. On assiste dans ces quartiers, à une pollution de plus en plus poussée des puits traditionnels par les eaux d'infiltration des latrines et puisards, due soit par le non-respect de la distance réglementaire à laisser entre le puits et les toilettes, soit par le niveau élevé de la nappe phréatique.



N°27

**Latrines améliorées**

La plupart des familles utilise des latrines traditionnelles ou améliorées. Ces latrines, une fois remplies sont vidangées manuellement ou par spiros. Les excréta sont souvent déposés en dehors des concessions où ils restent avant d'être évacués vers les champs pour servir de fumure organique. Seules quelques familles et les équipements publics disposent de fosses septiques avec puisards.

Les fosses septiques, une fois remplies sont vidangées par des camions spiros. Les excréta sont transportés dans les champs situés autour de la ville.

➤ **Gestion des déchets solides** Dans la ville de Baguinéda-Camp et environs, les déchets solides sont constitués par les ordures ménagères, les déchets artisanaux et industriels et les déchets spéciaux.

✓ **Ordures ménagères**

Les ordures ménagères sont constituées de feuilles mortes, de papiers, de plastiques, de cadavres et crottes d'animaux, de ferraille, de verre, de restes d'aliments, etc.

Il existe trois principaux dépôts anarchiques à travers la ville, localisés comme suit :

- un à l'Ouest du marché de Baguinéda-Camp, près de l'aire d'abattage ;
- un à l'Ouest de la mosquée de Vendredi de Baguinéda-Camp ;
- un à l'Ouest du château d'eau de l'adduction d'eau de la ville ;



**Dépôt anarchique à l'Ouest du marché de Baguinéda-Camp**

✓ **Déchets artisanaux et industriels**

Cette catégorie de déchets dans la ville provient essentiellement de l'unité de fabrication de concentrés de tomate et des garages de dépannage d'automobiles.

Les déchets artisanaux et industriels ne subissent aucun traitement particulier. Ils sont soit incinérés sur place, soit transportés au niveau des dépôts de transit anarchiques de la ville.

✓ **Déchets spéciaux**

Les déchets spéciaux sont constitués des déchets biomédicaux et des bidons vides de pesticide utilisés par les exploitants de l'OPIB.

Les déchets biomédicaux du Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de la ville de Baguinéda-Camp sont collectés dans six (6) poubelles et brûlés dans un incinérateur sur place.

Il n'existe pas de système de gestion des bidons vides de pesticide utilisés par les exploitants de l'OPIB. Ces bidons sont simplement jetés dans la nature.

Le circuit habituel de gestion des déchets solides qui va de la pré-collecte (des concessions aux dépôts de transit) par les GIE, à la collecte (des dépôts de transit à la décharge finale) par la Municipalité, n'est pas respecté dans la ville de Baguinéda-Camp et environs.

Il n'existe ni système de ramassage des ordures par les GIE, ni dépôts de transit autorisés dans la ville. Par ailleurs, il n'existe aucun site aménagé pour la décharge finale.

La Mairie ne dispose d'aucun moyen pour assurer le service de voirie urbaine.

### **6.3.2. Situation de l'écosystème**

Les problèmes environnementaux dans la ville de Baguinéda-Camp et environs concernent :

- la prolifération des déchets plastiques ;
- l'érosion des sols due à l'insuffisance de collecteurs aménagés de drainage des eaux pluviales, d'arbres et aux fortes pentes du sol ;
- l'insuffisance d'espaces boisés ;
- l'ensablement du fleuve Niger dû à la pratique du maraîchage et des cultures sur les berges ;
- les nuisances sonores et olfactives dues à l'élevage des volailles dans la ville ;
- l'exploitation abusive des carrières de matériaux de construction (banco, sable, pierres) occasionnant des dommages à l'environnement ;
- la destruction du couvert végétal due notamment à la coupe abusive de bois et à la divagation des animaux domestiques.

### **ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT :**

L'analyse de la situation de l'environnement dans l'aire d'étude fait ressortir des atouts, mais aussi des faiblesses.

- l'existence des collecteurs naturels comme le Fara et le Sadjiribougou kô est un atout, car ces collecteurs drainent une grande partie des eaux vers le fleuve Niger ;
- l'inexistence de la voirie municipale est une faiblesse, car cela ne permet pas à la Mairie de faire face à plusieurs de ses obligations dans le domaine de l'assainissement.

### **VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS :**

La ville de Baguinéda-Camp possède un certain nombre d'équipements collectifs pouvant être répartis en huit (08) catégories qui sont :

- les équipements administratifs ;
- les équipements scolaires ;
- les équipements socio – sanitaires ;
- les équipements commerciaux ;
- les équipements sportifs et culturels ;
- les équipements touristiques et de loisirs ;
- les équipements culturels ;

- les équipements de sécurité.

### 7.1. Equipements administratifs

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau ci – après :

**Tableau n°18 : équipements administratifs**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Période / Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
1	Bureaux du Sous-Préfet	Baguinéda-Camp	2 000	2010	Dur	Bon	
2	Mairie	Baguinéda-Camp	1 400	Temps colonial et 2000	Dur	Bon	Ancien site du service d'hygiène
3	Nouveaux bureaux OPIB	Baguinéda-Camp	10 000	2010	Dur	Très bon	-
4	Anciens bureaux OPIB	Baguinéda-Camp	10 000	Temps colonial	Dur	Bon	-
5	CAP	Baguinéda-Camp	5 000	2 000	Dur	Passable	-
6	INPS	Baguinéda-Camp	2 000	-	Dur	Bon	-
7	EDM	Baguinéda-Camp	600	2011	Dur	Bon	En location
8	Poste du service d'agriculture	Baguinéda-Camp	2 500	Temps colonial	Dur	Mauvais	Ancien site du dispensaire
9	Poste du service de la pêche	Baguinéda-Camp	2 500	Temps colonial	Dur	Mauvais	Même site que service d'agriculture
10	Chambre d'agriculture	Baguinéda-Camp	2 500	Temps colonial	Dur	Mauvais	Même site que service d'agriculture
11	Poste des eaux et forets	Kobala-Coro	750	1965	Banco	Passable	Location

**Source : AUA Abdaty KOUNTA**

**7.2.Equipements scolaires**

Ils comprennent les équipements d'enseignement préscolaire, fondamental, secondaire et les médersas.  
Les informations sur ces équipements sont indiquées dans le tableau ci – après :

**Tableau n° : 19 équipements scolaires**

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (m <sup>2</sup> )	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens/ classe
						Garçons	Filles	Total	
<b>Enseignement préscolaire</b>									
<b>Publics</b>									
1	Centre de Développement de la Petite Enfance (CDPE)	Kognimba	400	2006	2	36	40	76	38
2	Jardin d'enfants	Baguinéda -camp	3 000	1970	5	126	117	243	48,6
<b>Privés</b>									
1	Jardin d'enfants Aurélia Bouyold	Kobala-Coro	750	2007	2	63	50	113	56,5
2	Jardin d'enfants Nima DOUCOURE	Kobala-Coro	750	2016	1	29	27	56	56
3	Jardin d'enfants Balala KANE	Kobala-Coro	750	2008	2	10	15	25	12,5
4	Jardin d'enfants Paul CEZANNE	Baguinéda -camp	750	2012	2	17	16	23	16,50
5	Jardin d'enfants Marimakan	Baguinéda -camp	2 500	2009	2	51	28	79	39,5
<b>Enseignement fondamental Premier cycle</b>									
<b>Publics</b>									
1	Kobala-Coro A	Kobala-Coro	20 000	1994	6	209	255	464	77
2	Kobala-Coro B	Kobala-Coro	Même cour que A	1996	6	193	197	390	65
3	Kobala-Coro C	Kobala-Coro	Même cour que A	2008	6	266	263	539	88,1
4	Complexe Scolaire Baba SY Baguinéda A	Baguinéda -camp	24 000	1990	6	59	59	118	19,6
5	Complexe Scolaire Baba SY Baguinéda B	Baguinéda -camp	Même cour que A	1977	6	114	122	236	39,3
6	Complexe Scolaire Baba SY Baguinéda C	Baguinéda -camp	Même cour que A	1990	6	90	88	178	29,6
7	Ecole Baguinéda D	Baguinéda -camp	4 500	1958	6	336	381	717	89,6

## Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda-Camp et environs (2017-2036)

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (m <sup>2</sup> )	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens/ classe
						Garçons	Filles	Total	
8	Complexe Scolaire Baba SY Baguinéda E	Baguinéda -camp	Même cour que A	1990	6	117	113	230	38,3
9	Baguinéda – village	Baguinéda – village	12 000	2002	6	98	123	221	36,8
10	Ecole de Soundougouba-Coura	Soundougouba-Coura	Non délimité	1996	6	291	265	556	92,6
11	Ecole de Soundougouba	Soundougouba	40 000	2001	6	258	233	491	81,3
<b>Privés</b>									
1	Aurélia Bouyold	Kobala-Coro	1 600	2007	5	107	130	237	47,4
2	Nima DOUCOURE	Kobala-Coro	750	2013	5	47	45	92	18,4
3	Balala KANE	Kobala-Coro	750	2016	1	1	4	5	5
4	Paul CEZANNE	Baguinéda -camp	750	2012	5	31	35	66	13,12
5	Marimakan	Baguinéda -camp	2 500	2004	9	251	230	481	53,4
6	Ecole KAMBA	Kobala-Coro	2 000	2014	2	19	12	31	15,5
7	Macoro KONARE	Baguinéda -camp	3 600	2010	6	24	26	50	8,3
8	Basile SOW	Baguinéda -camp	1 600	2 000	9	246	182	428	47,3
9	Aïssata BAGAYOKO	Baguinéda – village	400	2013	1	6	4	10	10
10	Centre d'Education spéciale pour déficients mentaux	Kobala-Coro	25 000	2002	12	0	0	Etablissement fermé	
<b>Enseignement fondamental deuxième cycle</b>									
<b>Publics</b>									
1	Kobala-Coro I	Kobala-Coro	Même cour que Kobala-Coro A	1995	4	133	190	323	80,75
2	Kobala-Coro II	Kobala-Coro	Même cour que Kobala-Coro A	1995	3	195	236	431	143,6
3	Baguinéda III	Baguinéda -camp	Même cour que Baguinéda D	2008	5	325	322	647	129,4
4	Groupe Scolaire Baba SY 2 <sup>ème</sup> cycle I	Baguinéda -camp	Même cour que Baguinéda A	1950	6	188	182	370	61,6

## Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda-Camp et environs (2017-2036)

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (m <sup>2</sup> )	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens/ classe
						Garçons	Filles	Total	
5	Groupe Scolaire Baba SY 2 <sup>ème</sup> cycle II	Baguinéda -camp	Même cour que Baguinéda A	1950	6	204	192	396	66
6	Ecole de Soundougouba	Soundougouba	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle	2011	3	141	111	252	84
<b>Privés</b>									
1	Basile SOW	Baguinéda -camp	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle	2015	2	50	24	74	37
2	Marimakan	Baguinéda -camp	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle	2007	4	101	66	167	41,7
<b>Enseignement secondaire (tous privés)</b>									
1	Lycée Boubacar SAMAKE	Kobala-Coro	4 000	2010	13	229	197	426	32,8
2	Lycée Teyiri	Baguinéda village	3 000	2014	10	35	35	70	7
3	Basile SOW	Baguinéda -camp	4 000	2010	10	361	203	564	56,4
4	Lycée Boiba SOUMARE	Baguinéda -camp	1 290	2014	11	62	57	119	10,8
5	Lycée Privée de Baguinéda (LPB)	Kognimba	4 000	2009	24	138	89	227	9,4
6	Centre de Formation Technique de Baguinéda (CFTB)	Baguinéda -camp	4 000	2010	10	211	102	313	31,3
7	Ecole de formation Agropastorale Banassou KEITA	Soundougouba	4 800	2013	8	144	67	211	26,4
8	Centre de Formation Professionnelle	Kognimba	4 000	2007	10	82	100	182	18,2
9	Ecole de formation Agropastorale Cheick O. DIALLO	Kognimba	4 000	2012	4	77	80	157	39,2
10	Ecole de Santé KALA	Baguinéda -camp	750	2010	3	10	42	52	17,13
<b>Medersas</b>									
<b>Publics</b>									
1	Medersa Franco Arabe 1 <sup>er</sup> cycle	Baguinéda -camp	2 500	2007	5	86	91	177	35,4
2	Medersa Franco Arabe 2 <sup>ème</sup> cycle	Baguinéda -camp	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle	2013	3	49	38	87	29

Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda-Camp et environs (2017-2036)

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (m <sup>2</sup> )	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens/ classe
						Garçons	Filles	Total	
<b>Privés</b>									
1	Medersa Al Nour	Soundougouba	750	2010	3	10	41	51	17
2	Institut Oumouna	Kobala-Coro	400	2006	6	98	120	218	36,3
3	Medersa Abdramane	Baguinéda -camp	1 600	2007	3	54	63	117	39
4	Medersa Abdoulaye Boumenassou D	Baguinéda -camp	10 000	2007	6	61	47	108	18
5	Medersa Med KOUTOUBOU	Kobala-Coro	1 600	2009	4	44	40	84	21

*Source : AUA Abdaty KOUNTA/CAP Baguinéda*

### Analyse sur les équipements scolaires :

Il ressort de l'analyse des tableaux des équipements scolaires que :

- les effectifs moyens dans les établissements préscolaires ne dépassent pas 48,5 enfants par classe, ce qui est acceptable ;
- les effectifs moyens dans les établissements de premier cycle vont jusqu'à 93 élèves par classe dans le public, ce qui dépasse la moyenne qui est d'un maximum de 50 ;
- les effectifs moyens dans les établissements du second cycle vont jusqu'à 143 élèves par classe dans le public, ce qui dépasse la moyenne qui est d'un maximum de 50 ;
- les effectifs moyens dans les écoles secondaires atteignent au maximum 56,4, ce qui est raisonnable ;
- tous les établissements secondaires sont privés ;
- les effectifs moyens dans les medersas ne dépassent pas 39 élèves par classe, ce qui est raisonnable.

Cette même analyse permet de dégager le pourcentage des effectifs des garçons et des filles par ordre d'enseignement :

- au niveau de l'enseignement préscolaire, l'effectif des garçons représente 53,12% contre 46,88% pour les filles ;
- au niveau de l'enseignement fondamental premier cycle, l'effectif des garçons représente 49,96% contre 50,04% pour les filles ;
- au niveau de l'enseignement fondamental second cycle, l'effectif des garçons représente 50,26% contre 49,74% pour les filles ;
- au niveau de l'enseignement secondaire, l'effectif des garçons représente 58,13% contre 41,87% pour les filles ;
- au niveau des medersas, l'effectif des garçons représente 36,25% et 63,75% pour les filles.

### 7.3. Equipements socio – sanitaires

Les équipements socio-sanitaires sont constitués d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM) et des cabinets de soins privés. Le CSCOM est composé de trois (3) blocs qui sont :

- **le bloc maternité** : Il est composé d'une salle de planning familiale (PF), d'une salle d'accouchement, d'une (1) salle de consultation et d'une (1) salle d'observations d'une capacité de huit (8) lits ;
- **le bloc dispensaire** : il est composé d'une (1) salle de consultation, d'une (1) salle de soins, d'une (1) salle de garde, d'une (1) pharmacie et d'une salle d'observation d'une capacité de deux (2) lits ;
- **le bloc vaccination** : il est constitué d'une seule salle pour l'administration des vaccins.

Le personnel est composé d'un (1) médecin, de deux (2) matrones, d'un (1) aide-soignant, de deux (2) infirmières obstétriciennes, d'une (1) pharmacienne, d'un (1) ambulancier, d'une (1) hygiéniste et d'un (1) gardien.

- 40% des patients consultés souffrent du paludisme ;
- 25% d'Infection Respiratoire Aigu (IRA) ;
- 8% des patients sont des accidentés ;
- 28% des patients souffrent d'autres maladies.

Il est à préciser que le CSCOM de Baguinéda-Camp se trouve dans l'incapacité d'offrir des prestations d'échographie faute de moyens matériels.

Les informations sur les équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau ci – après :

**Tableau n° 20 : équipements Socio – Sanitaires**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
<b>Public</b>							
1	CSCOM	Baguinéda-Camp	2 500	2005	Dur	Bon	Public
<b>Privés</b>							
1	Cabinet médical LAFIA	Baguinéda-Camp	2 500	2006	Dur	Passable	Location
2	Cabinet médical FANTO	Baguinéda-Camp	300	2014	Dur	Bon	
3	Cabinet médical Tiemono GOITA	Kobala-Coro	300	2014	Dur	Bon	Location
4	Cabinet médical MAMI	Baguinéda-Camp	450	2012	Dur	Bon	Location
5	Espace médical	Soundougouba	2 100	2016	Dur	Bon	Location
6	Cabinet médical COMANA	Kobala-Coro	900	2011	Dur	Bon	Location
7	Cabinet Fraternité	Soundougouba	900	2016	Dur	Bon	Location
8	Pharmacie du CSCOM	Baguinéda-Camp	25	2006	Dur	Bon	Location
9	Pharmacie officine Baguini	Baguinéda-Camp	20	2008	Dur	Bon	Location
10	Pharmacie dépôt SALMA	Baguinéda-Camp	12	2010	Dur	Bon	Location
11	Pharmacie Kaba PHARM	Kobala-Coro	72	2014	Dur	Bon	Location

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

#### 7.4. Equipements commerciaux

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau ci – après :

**Tableau n° 21 : équipements commerciaux**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
1	Marché	Baguinéda-Camp	-	-	Hangar couvert en tôles	Passable	Non délimité
2	Marché	Kobala-Coro	-	1985	Hangar couvert en tôles	Mauvais	-
3	Marché	Soundougouba	3 500	1993	Hangar couvert en tôles	Passable	-
4	Station-service Soudoukoil	Baguinéda-Camp	300	2016	Dur	Passable	-
5	Station-service SY Petro service	Baguinéda-Camp	400	2016	Dur	Bon	-
6	Boulangerie	Baguinéda-Camp	75	2014	Dur	Bon	-
7	Station-service Petro DONKO	Kobala-Coro	750	2006	Dur	Bon	-
8	Aire d'abattage	Kobala-Coro	-	1980	Hangar couvert en tôles	Mauvais	Non délimité
9	Aire d'abattage	Baguinéda-Camp	-	1950	Hangar couvert en tôles	Mauvais	Non délimité

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

#### 7.5. Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau ci–après :

**Tableau n° 22 : équipements sportifs et culturels**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
<b>Equipements sportifs</b>							
1	Terrain de Kobala-Coro	Kobala-Coro Ouest	15 000	1994	Etat naturel	Mauvais	Délimité non aménagé
2	Terrain de sport de Baguinéda – camp	Baguinéda – camp Est	10 000	1960	Etat naturel	Mauvais	Délimité non aménagé
3	Centre Foot Ball for Hope	Baguinéda – camp Ouest	40 000	2010	Dur	Bon	-
4	Terrain de sport de Soundougouba	Soundougouba	20 000	1996	Etat naturel	Mauvais	Non aménagé
5	Terrain de sport de Baguinéda village	Baguinéda village	20 000	1993	Etat naturel	Mauvais	Non aménagé

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
<b>Equipements culturels</b>							
6	Foyer des jeunes de Baguinéda – camp	Baguinéda – camp	2 500	1970	Dur	Passable	-
7	Foyer des jeunes de Kobala-Coro	Kobala-Coro	750	2016	Dur	Bon	-
8	Foyer des jeunes de Baguinéda – village	Baguinéda – village	10 000	1993	Dur	Bon	-

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

### 7.6. Equipements touristiques et de loisirs

Les informations sur les équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 23 : équipements touristiques et de loisirs**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique
1	Café champs Elysées	Kobala-Coro	500	2004	Dur	Bon
2	Hôtel canal Bozo	Kobala-Coro	900	2011	Dur	Bon
3	Hôtel Blaba	Baguinéda – camp	10 000	2016	Dur	Très bon
4	Bar Farafing	Kobala-Coro	100/25	+ 10 ans	Dur	Bon

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

### 7.7. Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 24 : équipements Culturels**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
<b>Mosquées</b>							
1	Nouvelle mosquée	Kobala-Coro Ouest	300	2016	Dur	Bon	-
2	Grande mosquée de Kobala-Coro	Kobala-Coro	1 600	2005	Dur	Bon	-
3	Grande mosquée de Baguinéda-Camp	Baguinéda-Camp	1 600	1974	Dur	Bon	-
4	Mosquée Wamy	Baguinéda-Camp Est	300	2002	Dur	Bon	-
5	Mosquée de Baguinéda – village	Baguinéda – village	10 000	1993	Dur	Bon	-
6	Mosquée de Kobala-Coro - Ouest	Kobala-Coro	750	2011	Dur	Bon	-
7	Mosquée de Soundougouba-Coro	Soundougouba-Coro	300	1976	Dur	Bon	-
8	Mosquée de Soundougouba - coura	Soundougoubakoura	750	1994	Dur	Bon	-

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
9	Mosquée Wahabiste	Soundougoubacura	300	2006	Dur	Bon	-
10	Mosquée de Kognimba	Kognimba	300	1996	Dur	Bon	-
11	Mosquée de Kognimba – plateau	20/20	300	2016	Dur	Bon	-
<b>Eglises</b>							
1	Eglise Catholique	Baguinéda-Camp Est	1 600	Vers 1962	Dur	Bon	
2	Eglise Evangélique	Baguinéda-Camp Ouest	6 600	1992	Dur	Passable	Non clôturé
<b>Cimetières</b>							
1	Cimetière de Baguinéda-Camp	Baguinéda-Camp	10 000	1960	-	-	Délimité non clôturé
2	Cimetière de Kognimba	Kognimba	10 000	1922	-	-	Délimité non clôturé
3	Cimetière de Soundougouba	Soundougouba	30 000	1993	-	-	Délimité non clôturé
4	Cimetière de Baguinéda – village	Baguinéda – village	10 000	1922	-	-	Délimité non clôturé
5	Cimetière de Kobala-Coro	Kobala-Coro	15 000	1960	-	-	Délimité non clôturé

Source : AUA – Abdaty KOUNTA

### 7.8. Equipements de sécurité

Il existe un seul équipement de sécurité qui est la Gendarmerie.

Construit en 1991, sur terrain non clôturé d'une superficie d'environ **2,5 ha**, les bâtiments sont en dur et dans un état passable.

### 7.9. Autres équipements

Les informations sur autres équipements sont indiquées dans le tableau ci-après

**Tableau n°25 : autres équipements**

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Période / Année de Construction	Nature de construction	Etat physique	Observations
1	Centre Multifonctionnel des femmes	Baguinéda-Camp	1 500	2012	Dur	Bon	-
2	Centre Multifonctionnel des femmes	Kobala-Coro	2 500	1990	Dur	Passable	Rénovation en cour
3	Centre Multifonctionnel des femmes	Soundougouba-Coura	4 000	2016	Dur	Bon	-

Source : AUA – Abdaty KOUNTA

## EQUIPEMENTS



N°29

**Mairie de Baguinéda-Camp**



N°30

**Bureau du sous-préfet**



N°31

**Poste des eaux et forêts**



N°32

**OPIB**



N°33

**Agence Bank of Afrika**



N°34

**Station petro Services**



N°35

**Eglise**



N°36

**Mosquée**

## EQUIPEMENTS (Suite)



N°37

**Lycée Basil SOW**



N°38

**Ecole fondamentale**



N°39

**CSCOM Baguinéda-Camp**



N°40

**Cabinet de soin FANTO**



N°41

**Pharmacie Bagnini**



N°42

**Espace culturel Blaba**



N°43

**Centre football for Hope**

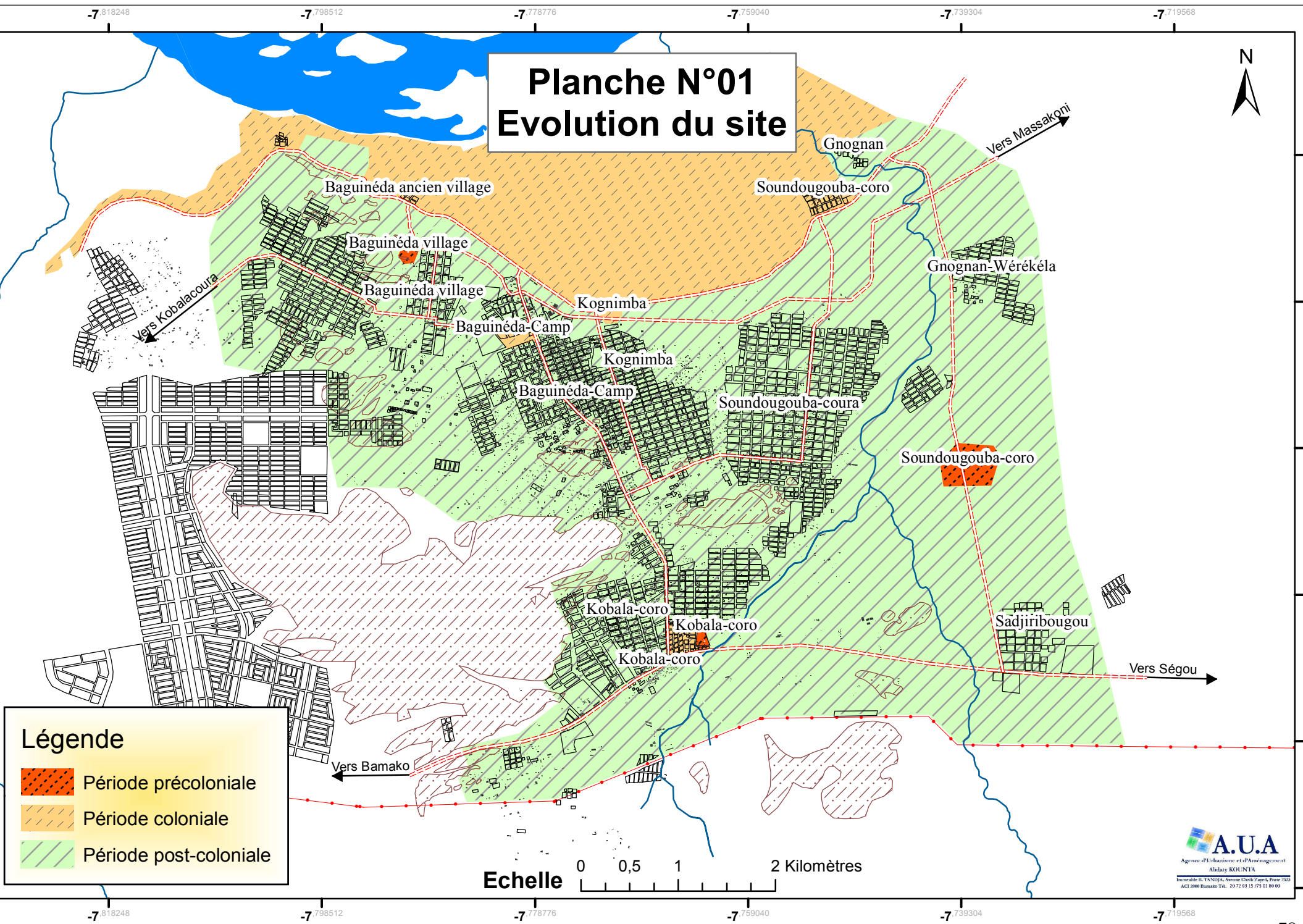


N°44




**Marché de Baguinéda**

## **PLANCHES PHASE CONSTAT**

# Planche N°01 Evolution du site

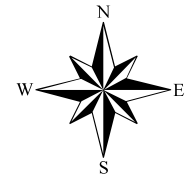


## Légende

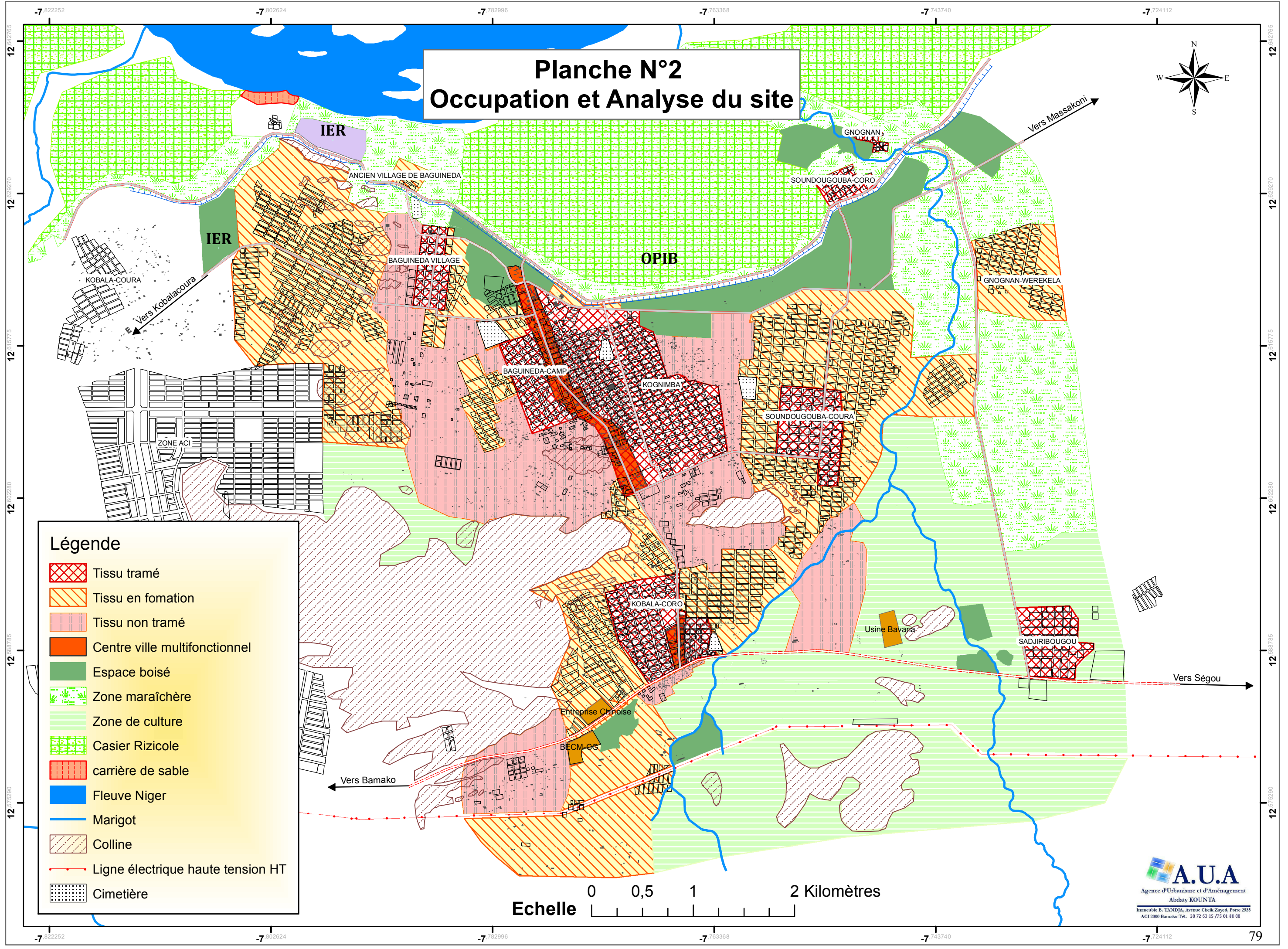
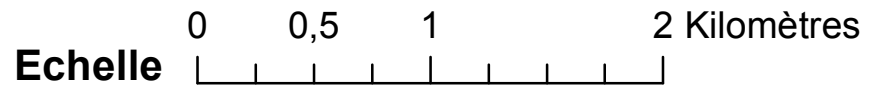
-  Période précoloniale
-  Période coloniale
-  Période post-coloniale

Echelle 0 0,5 1 2 Kilomètres

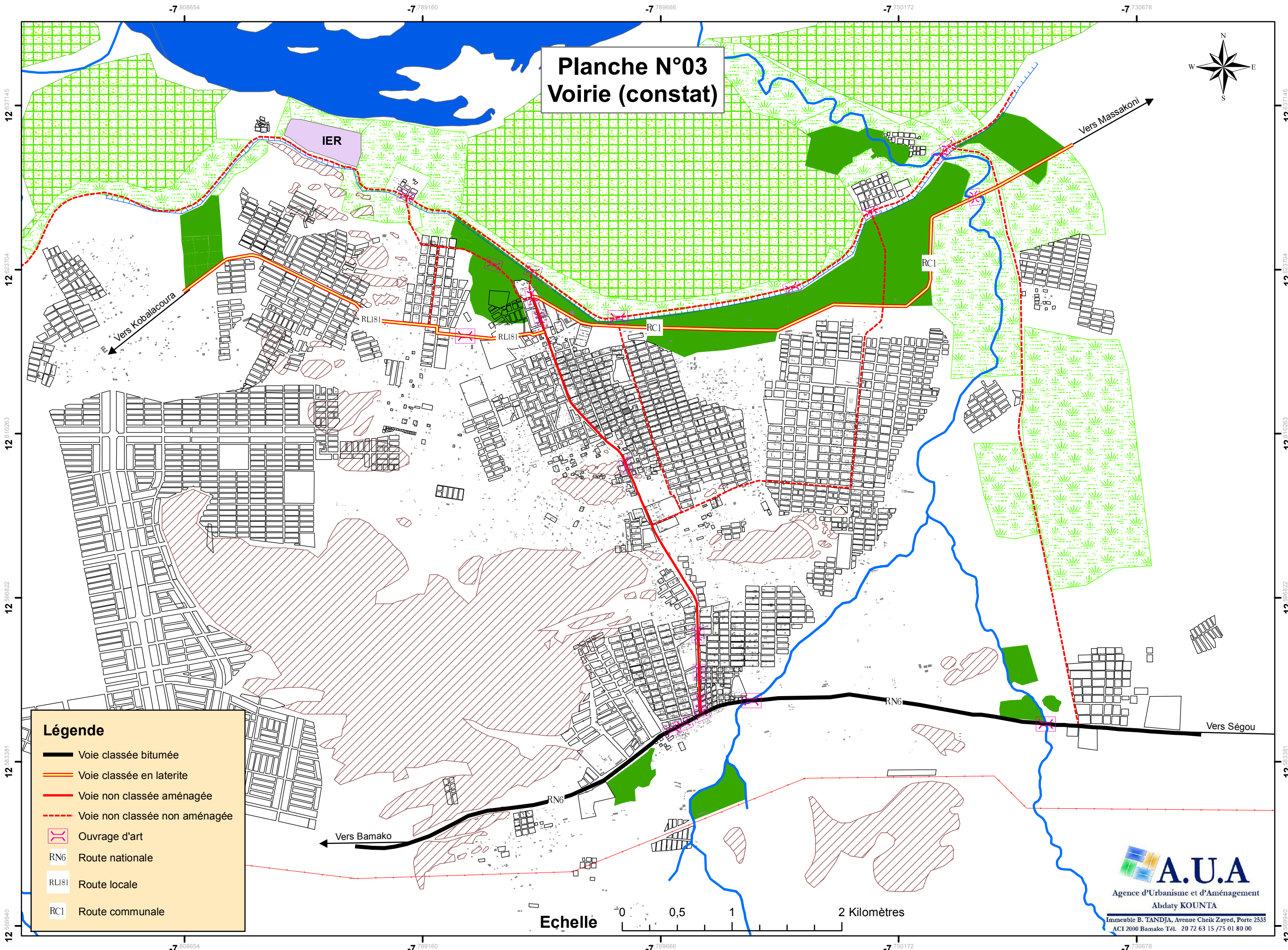
# Planche N°2 Occupation et Analyse du site



- Légende**
- Tissu tramé
  - Tissu en fomatoin
  - Tissu non tramé
  - Centre ville multifonctionnel
  - Espace boisé
  - Zone maraîchère
  - Zone de culture
  - Casier Rizicole
  - carrière de sable
  - Fleuve Niger
  - Marigot
  - Colline
  - Ligne électrique haute tension HT
  - Cimetière

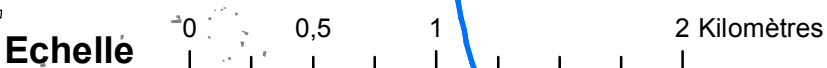


# Planche N°03 Voirie (constat)



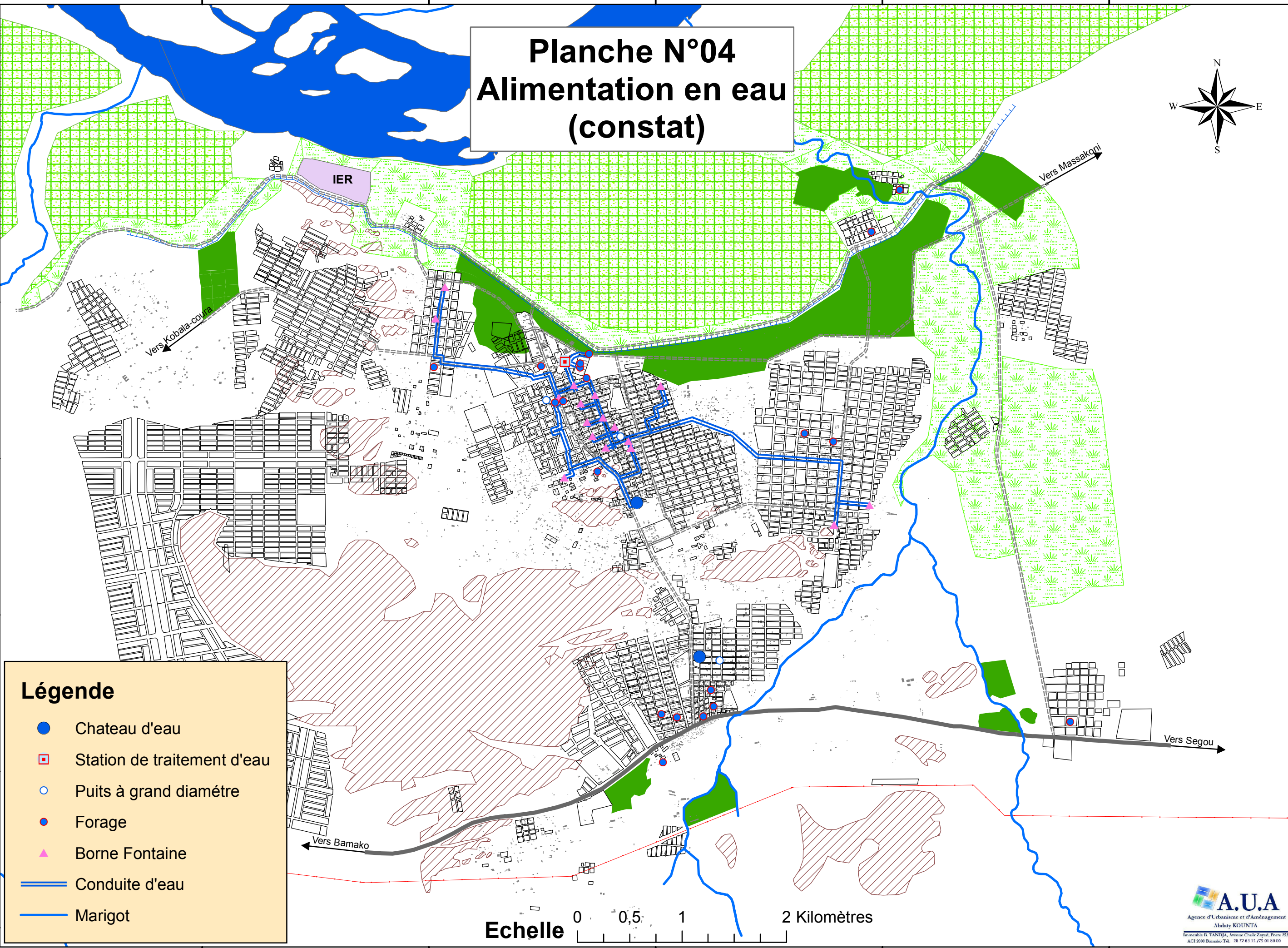
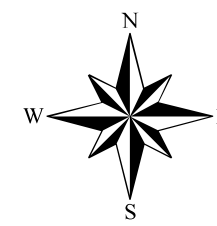
**Légende**

- Voie classée bitumée
- Voie classée en laterite
- Voie non classée aménagée
- Voie non classée non aménagée
- Ouvrage d'art
- Route nationale
- Route locale
- Route communale



**A.U.A.**  
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement  
Abdaty KOUNTA  
Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535  
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 63 15 /75 01 80 00

# Planche N°04 Alimentation en eau (constat)

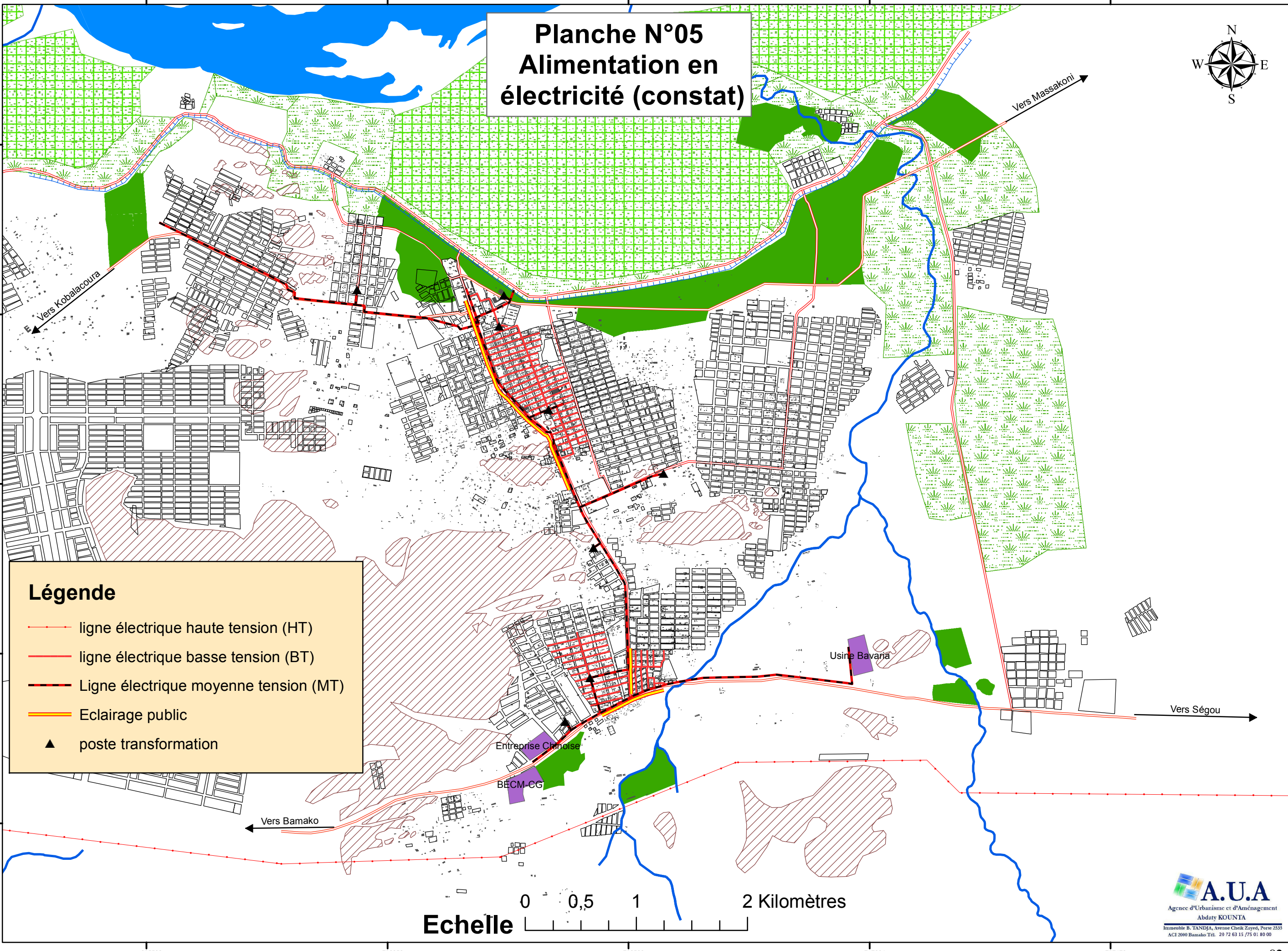
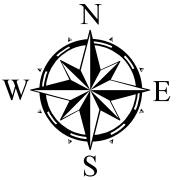


**Légende**

- Chateau d'eau
- Station de traitement d'eau
- Puits à grand diamètre
- Forage
- ▲ Borne Fontaine
- Conduite d'eau
- Marigot

**Echelle** 0 0,5 1 2 Kilomètres

# Planche N°05 Alimentation en électricité (constat)

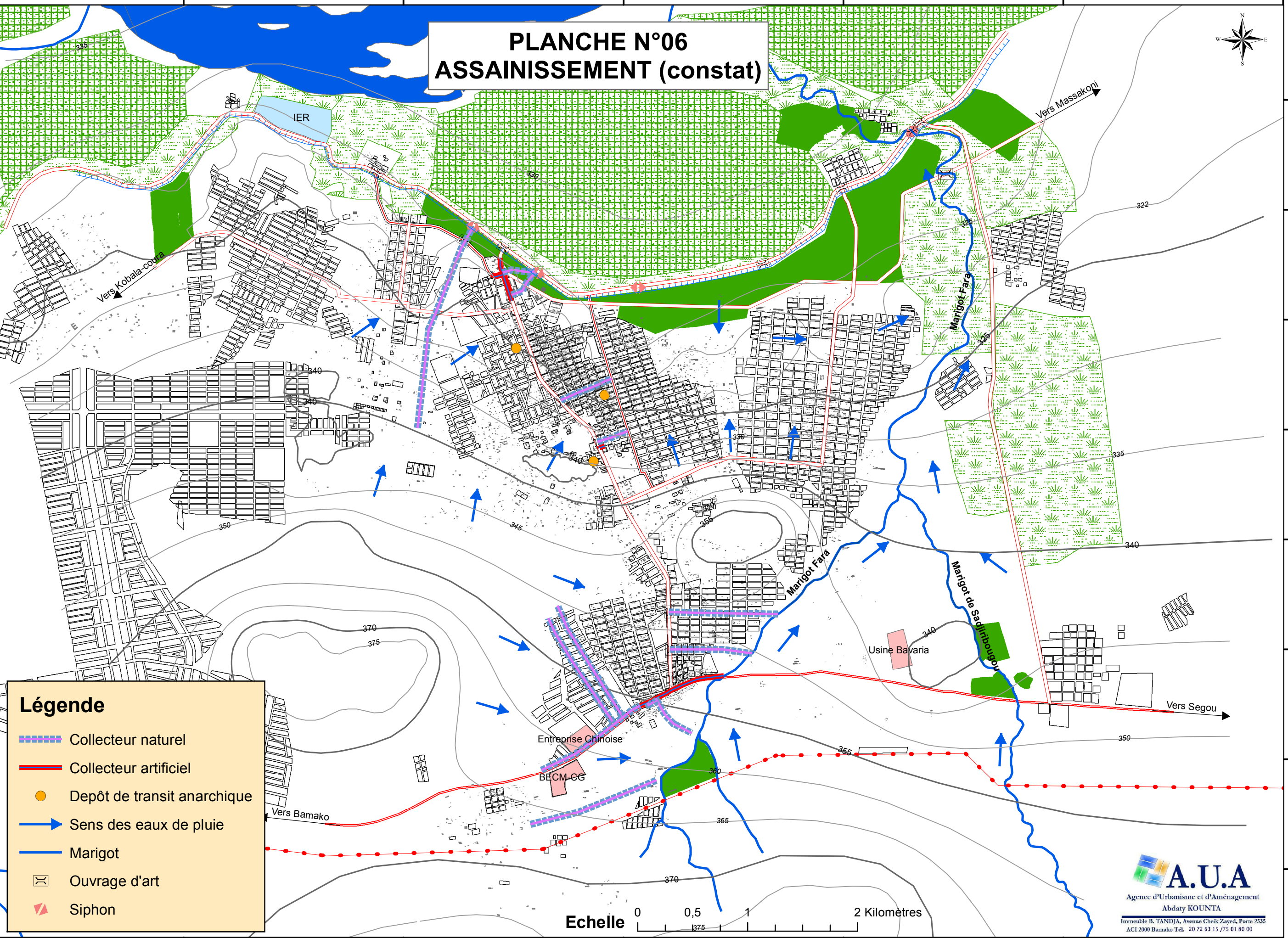
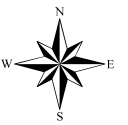


**Légende**

- ligne électrique haute tension (HT)
- ligne électrique basse tension (BT)
- ▲— Ligne électrique moyenne tension (MT)
- Eclairage public
- ▲ poste transformation

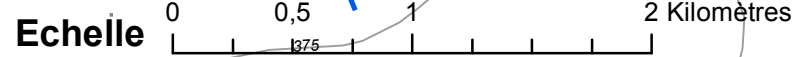
**Echelle** 0 0,5 1 2 Kilomètres

# PLANCHE N°06 ASSAINISSEMENT (constat)

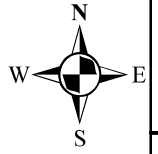


**Légende**

- Collecteur naturel
- Collecteur artificiel
- Dépôt de transit anarchique
- Sens des eaux de pluie
- Marigot
- Ouvrage d'art
- Siphon

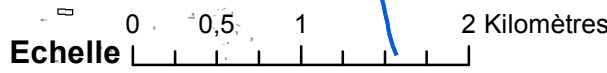
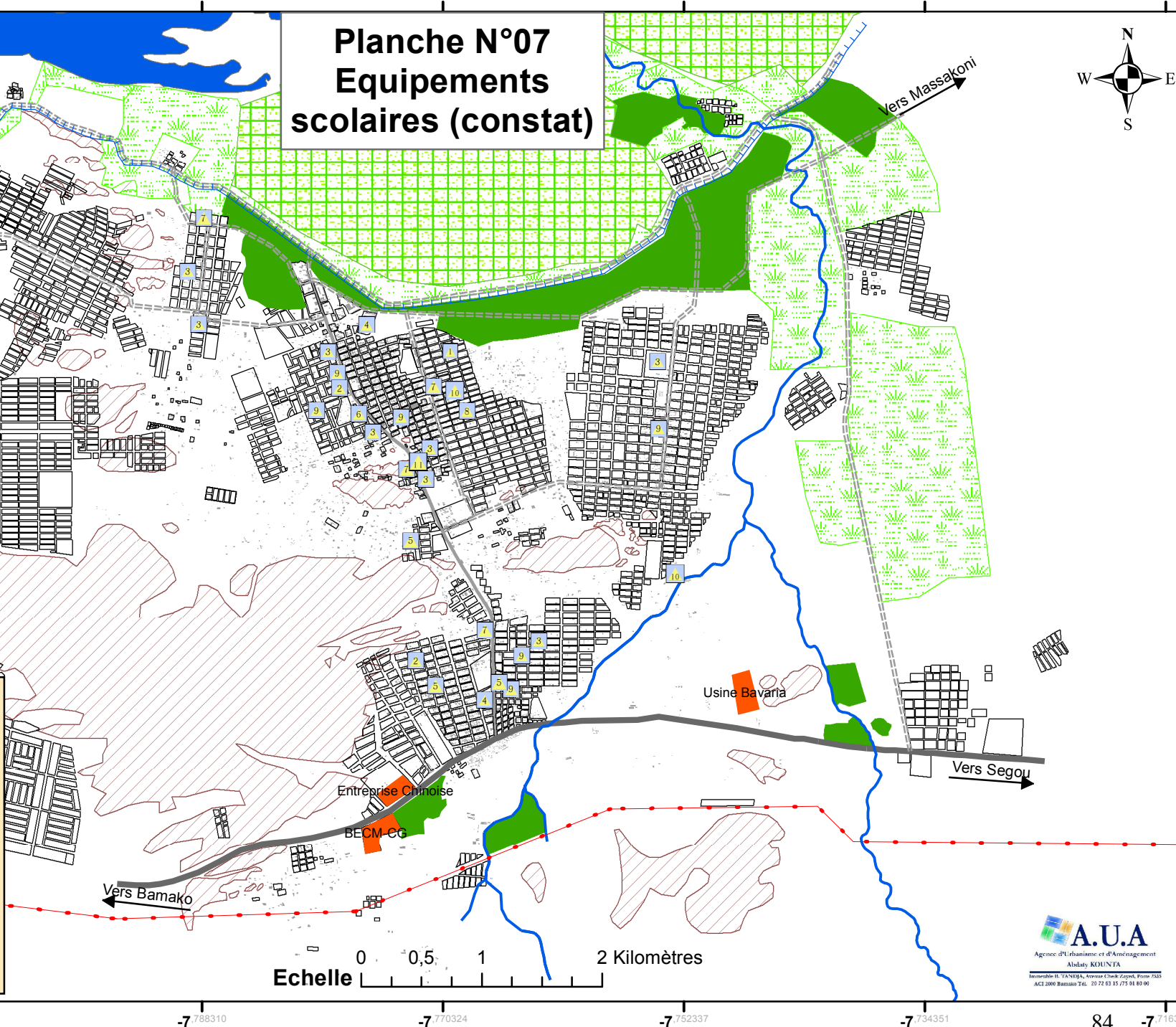


# Planche N°07 Equipements scolaires (constat)

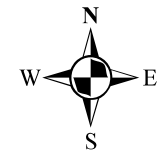


**Légende**

1	Centre de développement de la petite enfance
2	Jardin d'enfants
3	Ecole fondamentale
4	Groupe scolaire
5	Complexe scolaire
6	Ecole de santé Kala
7	Lycée
8	Centre de formation professionnelle
9	Medersa
10	Ecole de formation Agropastorale
11	Lycée et centre de formation technique








# Planche N°08 Equipements socio-sanitaires et commerciaux (constat)







## Légende

### Equipements socio-sanitaires

-  CSCOM
-  Cabinet medical
-  Dispensaire
-  Maternité
-  Pharmacie

### Equipements commerciaux

-  1 Marché
-  2 Station de carburant
-  4 Boulangerie
-  3 Aire d'abattage

Vers Bamako

Vers Kobalacoura

Vers Massakoni

Vers Ségou

Entreprise chinoise

BECM-CC

Usine Bavaria

Echelle

0 0,5 1 2 Kilomètres

**A.U.A**

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement  
Abdjay KOUNTA

Innovative B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Pointe 253  
ACI 2009 Bamako Tél. 20 72 63 15 775 01 80 00

# Planche N°09 Equipements administratifs, cultuels et de sécurité (constat)



## Légende

### Equipements administratifs

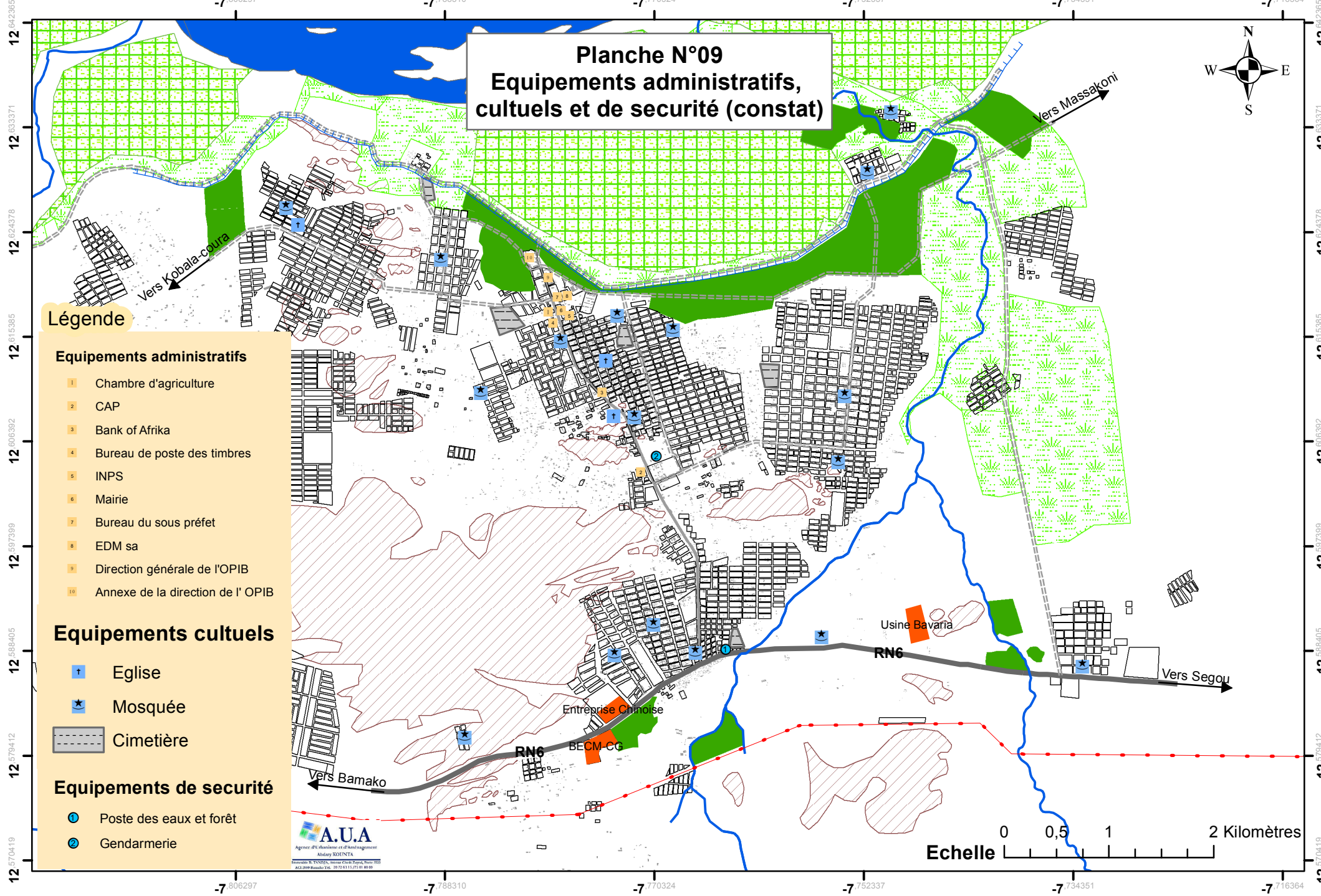
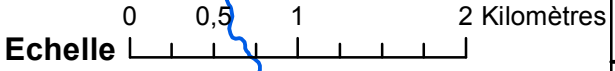
- 1 Chambre d'agriculture
- 2 CAP
- 3 Bank of Afrika
- 4 Bureau de poste des timbres
- 5 INPS
- 6 Mairie
- 7 Bureau du sous préfet
- 8 EDM sa
- 9 Direction générale de l'OPIB
- 10 Annexe de la direction de l' OPIB

### Equipements cultuels

- † Eglise
- ★ Mosquée
- ▭ Cimetière

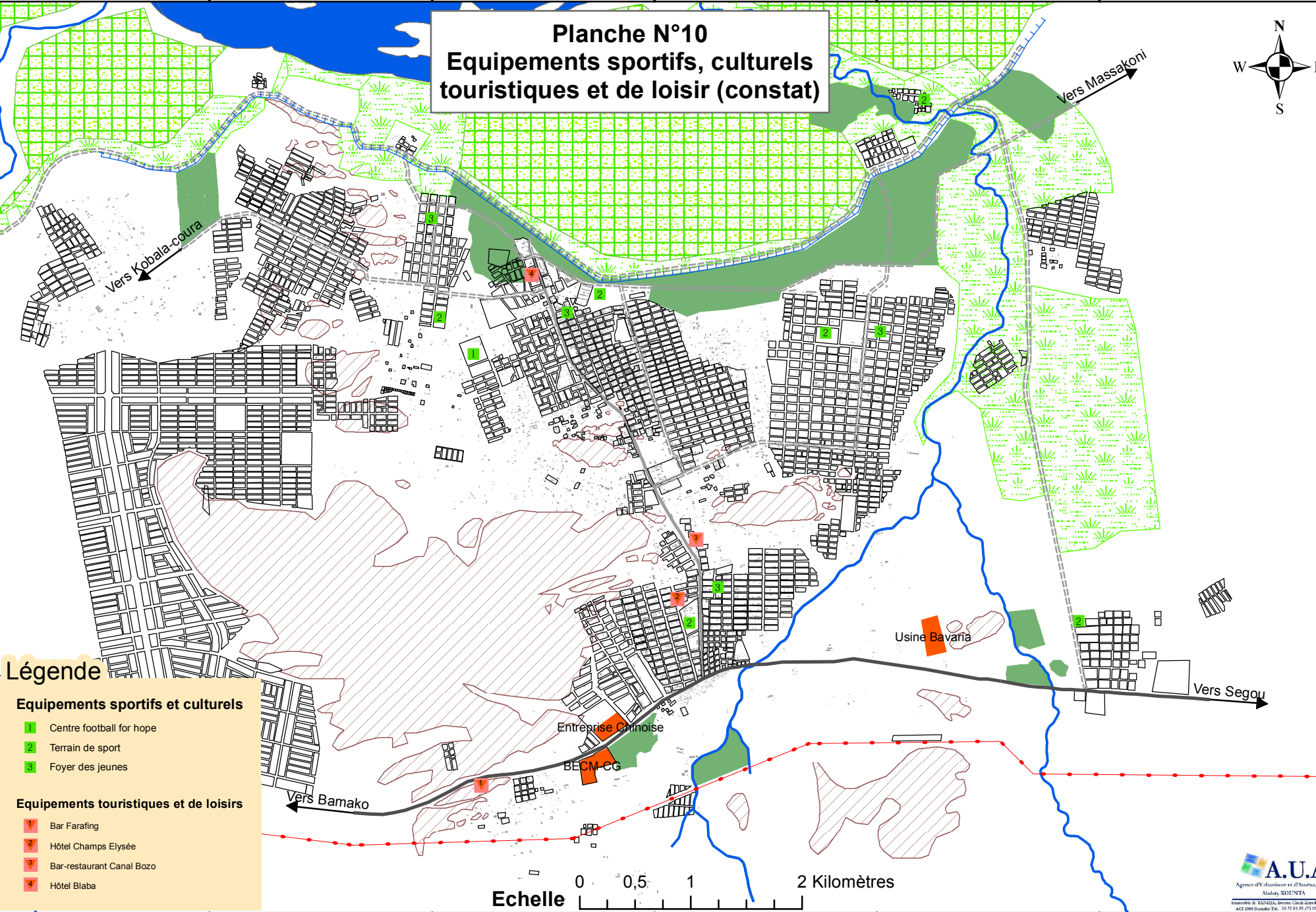
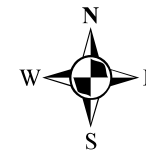
### Equipements de sécurité

- ① Poste des eaux et forêt
- ② Gendarmerie

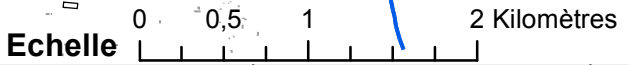


# Planche N°10

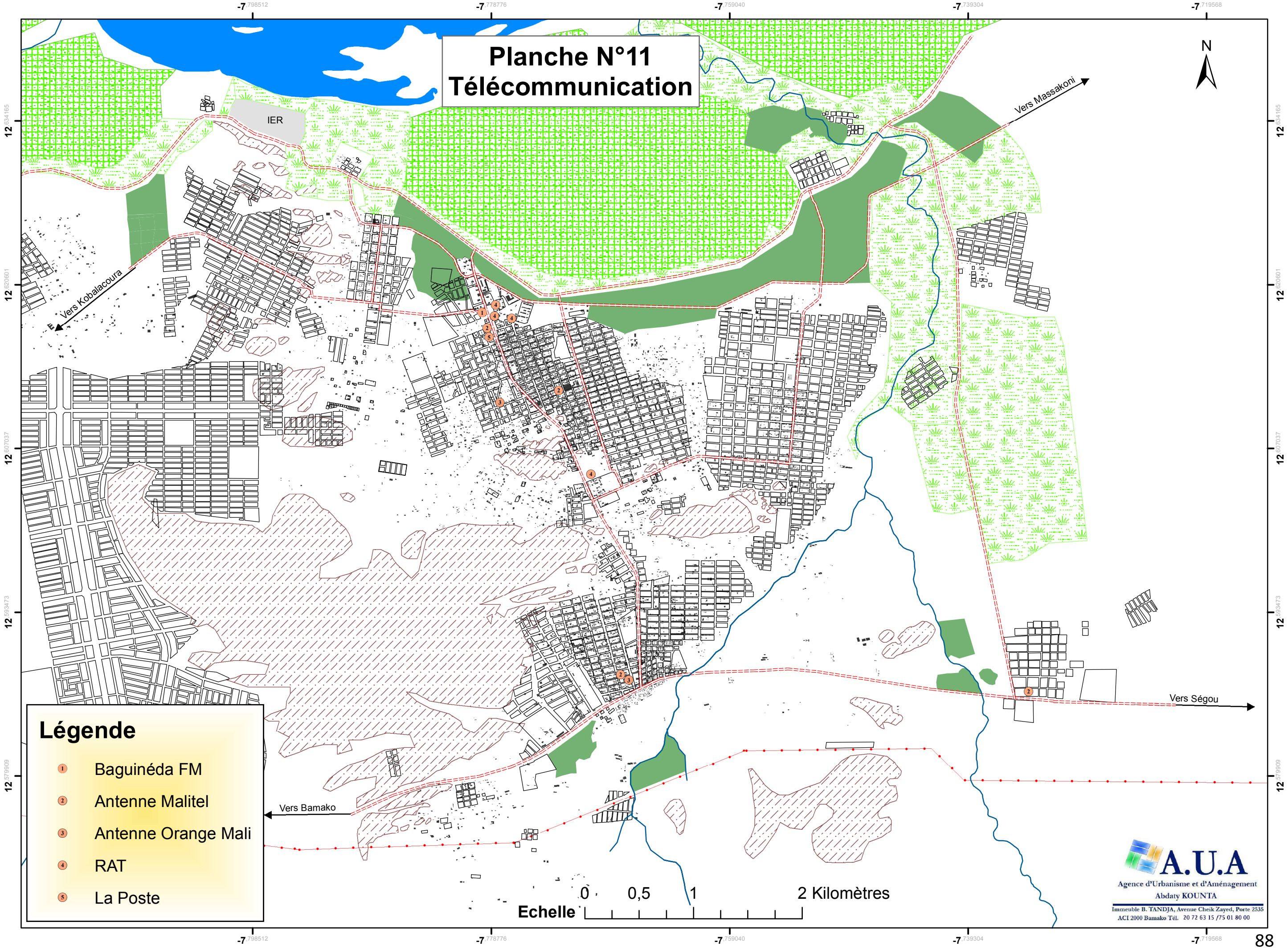
## Equipements sportifs, culturels touristiques et de loisir (constat)



- ### Légende
- Equipements sportifs et culturels**
- 1 Centre football for hope
  - 2 Terrain de sport
  - 3 Foyer des jeunes
- Equipements touristiques et de loisirs**
- 4 Bar Farafing
  - 2 Hôtel Champs Elysée
  - 3 Bar-restaurant Canal Bozo
  - 4 Hôtel Blaba



# Planche N°11 Télécommunication



- ### Légende
- ① Baguinéda FM
  - ② Antenne Malitel
  - ③ Antenne Orange Mali
  - ④ RAT
  - ⑤ La Poste

Echelle 0 0,5 1 2 Kilomètres

**A.U.A**  
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement  
Abdaty KOUNTA  
Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535  
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 63 15 /75 01 80 00

**DEUXIEME PARTIE**  
**RAPPORT PLANIFICATION**

## **PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT**

L'analyse des constats faits dans la ville de Baguinéda-Camp et environs permet d'identifier certains problèmes auxquels il faut apporter des solutions, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).

### **Les principaux problèmes sont :**

- la spéculation foncière ;
- l'insuffisance des réseaux divers (électricité et alimentation en eau potable) dans certains villages du périmètre urbain ;
- le sous équipement de certains villages du périmètre urbain ;
- le rejet des déchets liquides dans la rue ;
- l'absence de structures de collecte des déchets solides ;
- l'insuffisance de collecteurs de drainage des eaux pluviales ;
- le non aménagement des marchés ;
- le non aménagement de la plupart des rues ;
- l'insuffisance de l'aménagement des berges du fleuve Niger ;
- l'insuffisance et le non aménagement de voies.

### **Les objectifs attendus sont :**

- l'assainissement du secteur du foncier ;
- l'extension des réseaux d'électricité et d'alimentation en eau potable vers les villages qui en sont dépourvus ;
- l'amélioration du cadre de vie dans l'aire d'étude par la réalisation d'équipements collectifs, la viabilisation et la réhabilitation des tissus non tramés ;
- l'application de la réglementation en matière d'assainissement, notamment par l'utilisation de puisards appropriés ;
- l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets solides ;
- l'amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement des marchés existants ;
- l'aménagement des berges du fleuve dans le périmètre urbain ;
- la création et l'aménagement de voies.

## **I. ZONAGE**

### **1.1. ZONES D'HABITAT**

Les zones d'habitat sont constituées de zones d'habitat existantes et de futures zones d'habitat.

#### **1.1.1. Zones d'habitat existantes**

##### **Tissus tramés :**

Dans les zones d'habitat existantes à tissu tramé, les actions portent sur l'amélioration du cadre de vie se traduisant par :

- l'aménagement des voies ;
- l'aménagement des berges du fleuve Niger ;
- l'extension des réseaux de drainage des eaux pluviales, des eaux usées et vannes, d'adduction d'eau et d'électrification ;
- la rénovation des équipements collectifs dégradés ;
- la création de nouveaux équipements collectifs ;
- la densification des tissus existants.

##### **Tissus en formation**

Les zones d'habitat existantes en formation, d'une superficie totale de 1 048 ha, principalement occupées par les habitants venant de Bamako, sont à densifier.

##### **Tissus non tramés**

Les zones d'habitat à tissus non tramés d'une superficie totale d'environ 585 ha seront réhabilitées. Il s'agit de :

- la zone située au Sud du village de Kobala-Coro, d'une superficie de 8 ha ;
- la zone à l'Ouest de Baguinéda-Camp qui s'allonge jusqu'à Baguinéda Village d'une superficie de 287 ha ;
- la zone entre Kognimba et Soundougouba-coura, d'une superficie de 54 ha ;
- la zone comprise entre Kognimba, Soundougouba-coura et Kobala-Coro à l'Est de la rue 101, d'une superficie de 82 ha ;
- la zone entre le marigot Fara et l'usine Bavaria, au Nord de la RN6, d'une superficie de 77 ha ;
- la zone entre la ligne électrique haute tension et la RN6 au Sud-ouest de Kobala-Coro, d'une superficie de 60 ha ;
- la zone au Sud-Ouest de Kobala-Coro, au Nord de la RN6 d'une superficie de 17 ha.

Les familles touchées par l'opération de réhabilitation seront recasées.

##### **Localisation des zones de recasement :**

Il est prévu l'aménagement de trois zones pour le recasement des déguerpis des opérations de réhabilitation couvrant une superficie totale d'environ 175 ha qui correspond aux 30% de la superficie totale des zones à réhabiliter. Les zones de recasement sont localisées comme suit :

- au Sud-ouest de Baguinéda-Camp, à l'Est de la zone ACI, d'une superficie de 79 ha ;

- au Sud de Kobala-Coro, entre la RN6 et la ligne électrique haute tension, d'une superficie de 46 ha ;
- sur la route Sadjiribougou-Gnognan pour le recasement des familles déplacées de Soundougouba-coro, d'une superficie de 50 ha environ.

N.B. : Tous les plans de réhabilitation des sites et de recasements des populations seront effectifs dès la première phase d'exécution du SDU.

### 1.1.2. Futures zones d'habitat

Le périmètre urbain de Baguinéda-Camp est limité dans son extension par les zones de cultures aménagées de l'OPIB et le fleuve Niger au Nord, par la zone ACI et les collines de grès à l'Ouest et au Sud par la Commune de Mountougoula. L'extension est possible seulement à l'Est.

Les superficies des futures zones d'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrains constructibles pour loger la population additionnelle du périmètre urbain à l'horizon 2036.

#### ➤ Estimation de la population additionnelle :

La projection de la population du périmètre urbain de Baguinéda-Camp, faite à partir des résultats du RGPH de 2009 est indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°26 : projection de la population du périmètre urbain de Baguinéda-Camp de 2016 à 2036**

Année	2016	2026	2036
Population	23 901	31 469	40 466

*Source : Direction Nationale de la Population*

La population additionnelle à loger pour les vingt ans de réalisation du SDU (2016 à 2036) est de : 40 466 habitants – 23 901 habitants = 16 565 habitants.

#### ➤ Estimation des superficies des futures zones d'habitat :

Si l'on tient compte des chiffres du RGPH de 2009 qui indiquent 9,94 personnes par concession, le nombre de concessions ou parcelles à créer est  $16\,565 \text{ habitants} / 9,94 \text{ habitants} = 1\,666$  concessions ou parcelles.

La taille moyenne retenue pour les parcelles d'habitation est de 300 m<sup>2</sup>. Sur cette base, la superficie totale nécessaire pour les parcelles d'habitation est de  $1\,666 \times 300 \text{ m}^2 = 499\,800 \text{ m}^2$  ou 49,98 ha, arrondi à 50 ha.

En considérant une balance du territoire de 55 % pour les parcelles d'habitation et 45 % pour les équipements collectifs, la voirie et les espaces verts, la superficie totale nécessaire pour les futures zones d'habitat est de 90,91 ha, **arrondis à 91 ha.**

#### ➤ Répartition des futures zones d'habitat entre habitat administré et habitat planifié :

Compte tenu de la proximité de Baguinéda-Camp du District de Bamako et de la convoitise des terres par les particuliers et/ou les sociétés immobilières, nous avons proposé 55% de la superficie totale des futures zones d'habitat à l'habitat administré et 45% à l'habitat planifié.

➤ **Localisation des futures zones d'habitat :**

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit :

- 50 ha d'habitat administré au nord de la RN6 à l'Ouest du village de Sadjiribougou ;
- 41 ha d'habitat planifié au Sud-est de Kobala-Coro, sur les deux côtés de la RN6

**1.2. ZONES D'ACTIVITES :**

**1.2.1. Zone de Bureaux :**

Elle est prévue sur l'îlot «DIAKITE» du lotissement de Soundougouba-coura d'une superficie de 3ha 78a 00ca.

**1.2.2. Zone commerciale :**

Elle est située sur l'îlot 102 (marché de Soundougouba-coura) sur une superficie de 1ha 98a.

Il est également prévu l'aménagement des marchés existants dans le périmètre urbain.

**1.2.3. Zone artisanale**

Elle est située au Sud de la RN6 en face de l'usine BAVARIA, sur une superficie de 05 ha.

**1.2.4. Zone des petites et moyennes industries/entreprises**

Située au Nord de la RN6, au niveau de l'usine BAVARIA, cette zone couvre une superficie totale d'environ 55 ha.

**1.2.5. Zones maraîchères :**

Il est prévu la préservation des vocations de toutes les zones maraîchères existantes recensées dans l'aire d'études (zones OPIB au Nord du canal et la zone longeant la route de Sadjiribougou).

**1.2.6. Zones boisées**

Il est prévu de préserver toutes les zones boisées recensées dans toute l'aire d'études (le long du canal, à Soundougouba et au Sud de Kobala-Coro) et de maintenir leur vocation

**1.3. Réserves foncières**

La superficie totale retenue pour les réserves foncières est de 496 ha répartis comme suit :

- 255 ha entre la RN6 et la ligne électrique haute tension au Sud-est de l'aire d'études ;
- 151 ha au Sud-Est de Soundougouba-coura, au nord de l'usine BAVARIA ;
- 90 ha au Nord et à l'Est du village de Sadjiribougou.

## II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

### 2.1. VOIRIE

#### 2.1.1. Maillage

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voies. La voirie projetée vise à corriger les insuffisances qui pourraient découler de la trame en damier existante. Elle est composée de voies primaires d'emprise 50 m, de voies secondaires d'emprise 20 à 25 m et de voies tertiaires d'emprise 15 m.

De par le niveau d'intervention, on distingue les voies à entretenir, les voies à aménager et les voies à créer.

#### 2.1.2. Voies à entretenir

Les voies à entretenir sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau N°27 : voies à entretenir**

N°	Désignation	Emprise (m)	Revêt.	Origine	Fin	Longueur (km)
1	Voie V1 (tronçon RN6)	50	bitume	Ouest de Kobala-Coro	Sadjiribougou	13,0
2	Voie V3 (tronçon voie digue du canal)	15	latérite	Ouest Baguinéda village	Est Gnognan	10,0
<b>Total</b>						<b>23,0</b>

**Source** : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale des voies à entretenir est de **23,0 km** répartie comme suit :

- 13,0 km de voies bitumées ;
- 10,0 km de voies en latérite.

#### 2.1.3. Voies à aménager

Les voies à aménager sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau N°28 : voies à aménager**

N°	Désignation	Emprise (m)	Revêt. prévu	Origine	Fin	Longueur (km)
1	Voie V2 (Nord-Sud)	25	bitume	RN6 à Kobala-Coro	Pont Pikato, à Baguinéda-Camp	4,4
2	Voie V4 Est-Ouest (tronçon RC1)	20	bitume	V2 au niveau des bureaux annexes OPIB	Gnognan	6,3
3	Voie V5 Nord-Sud	20	bitume	V4 au niveau du pont de Kognimba	Route de Soundougouba-coura	1,8
4	Voie V6 (tronçon RL181)	20	bitume	V2 au niveau du logement du Sous-Préfet	Sortie Ouest de Baguinéda village	2,7

N°	Désignation	Emprise (m)	Revêt. prévu	Origine	Fin	Longueur (km)
5	Tronçon Voie V9	20	bitume	Pont sur le canal à Soundougouba-coro	Sud de Soundougouba-coura	2,2
6	Voie V10	15	bitume	RN6 au niveau de la base de vie de l'entreprise chinoise	V2 au Nord terrain de foot de Kobala-Coro Ouest	1,9
7	Tronçon Voie V12	20	bitume	V2 au niveau du CAP	V9 à Soundougouba-coura	1,8
8	Voie V14 Nord-Sud	20	bitume	Voie V6 à Baguinéda village	Nord de Baguinéda village	0,7
9	Voie V15	15	bitume	Voie V2 au niveau des bureaux annexes OPIB	Ponceau de Baguinéda ancien village	1,8
10	Voie V16	25	bitume	RN6 à Sadjiribougou	Voie V4 (RC1)	1,8
<b>Total</b>						<b>25,4</b>

**Source** : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale des voies à aménager est de **25,4 km**, répartie comme suit :

- 6,2 km d'emprise 25 m ;
- 15,5 km d'emprise 20 m ;
- 3,7 km d'emprise 15 m.

#### 2.1.4. Voies à créer

Les voies à créer sont indiquées au tableau n° 28 ci-après :

**Tableau N°29 : voies à créer**

N°	Désignation	Emprise (m)	Revêt. prévu	Origine	Fin	Longueur (km)
1	Voie V7 (sépare Kognimba et Soundougouba-coura)	20	latérite	Voie V4 au Nord	Voie V12 au Sud	1,4
2	Voie V8 Est-Ouest	20	latérite	Voie V5	Voie V16	3,5
3	Tronçon Voie V9	20	latérite	Voie V2 à Kobala-Coro	Voie V12	2,1
4	Voie V11	20	latérite	RN6	Voie V9	1,7
5	Tronçon Voie V12	20	latérite	V9	Voies V16	1,6
6	Voie V13	20	latérite	Voie V2 au niveau du CAP	Voie V6 au niveau de l'école de Baguinéda village	3,8
7	Voie V17	15	latérite	Voie V13	Zone ACI	1,0
<b>Total</b>						<b>15,1</b>

**Source** : AUA Abdaty KOUNTA

La longueur totale des voies à créer est de **15,1 km**, répartie comme suit :

- 14,1 km d'emprise 20 m ;
- 1,0 km d'emprise 15 m.

#### 2.1.5. Ouvrages d'art

L'extension du réseau de voirie nécessite la réalisation d'ouvrages de franchissement tels que les ponts et les dalots.

Il est prévu la construction de quatre (4) ponts localisés comme suit :

- 2.1. un pont sur la voie V11, à la traversée du marigot Fara ;
- 2.2. un pont sur la voie V12 à la traversée du marigot Fara ;
- 2.3. un pont sur la voie V9 à la traversée du marigot Fara ;
- 2.4. un pont sur la voie V4 à la traversée du marigot Fara.

Il est également prévu l'entretien régulier des ouvrages d'art existants.

## **2.2. RESEAUX DIVERS**

### **2.2.1. Alimentation en eau potable**

Dans le but de fournir l'eau potable aux populations de la ville de Baguinéda-Camp et environs, il est prévu :

- la délimitation, le bornage et l'immatriculation d'une zone de protection du forage situé à l'extérieur du groupe scolaire de Baguinéda-Camp, d'une superficie de 0,8 ha ;
- la réalisation de 5,7 km de réseau d'adduction d'eau ;
- la réalisation de quatre (4) bornes fontaines ;
- l'équipement du forage existant de 15 m<sup>3</sup>/h ;
- la rénovation de la station de pompage de Baguinéda-Camp ;
- la réalisation d'une adduction d'eau comprenant deux (2) forages de 16 m<sup>3</sup>/h et 22m<sup>3</sup>/h et 15 bornes fontaines, à Kobala-Coro, en collaboration avec le projet PACTEA –II

### **2.2.2. Electrification**

Dans le cadre de l'extension de son réseau, la Société EDM-SA a prévu :

- la construction d'un poste transformateur à Kobala-Coro Extension-Est ;
- l'extension du réseau de Kognimba.

### **2.2.3. Télécommunications et Poste**

- **ORTM**
  - **Télévision :**

Il est prévu l'installation d'équipements permettant une bonne réception des images de la télévision nationale à Baguinéda-Camp et environs.

- **Radio :**

Il est prévu l'installation d'équipements permettant une bonne réception de la radio nationale FM et ondes courtes à Baguinéda-Camp et environs.

- **Radio libres :**

Dans le but d'améliorer la communication au niveau local, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- la formation du personnel des radios.

➤ **Téléphonie mobile**

Pour l'amélioration de la qualité permanente de la communication sur toute l'étendue de l'aire d'étude, des actions doivent être entreprises par les concessionnaires du mobile dans ce sens.

➤ **ONP**

L'Office National des Postes doit continuer l'effort de dynamisation de ses activités en innovant toujours en accord avec les nouvelles technologies.

## 2.3. ENVIRONNEMENT

### 2.3.1. Assainissement

➤ **Drainage des eaux pluviales**

Pour le drainage efficace des eaux pluviales de la ville, les actions ci-après sont prévues :

- l'entretien des collecteurs et caniveaux artificiels existants ;
- l'aménagement des collecteurs naturels ;
- la création de collecteurs artificiels.

▪ **Entretien de collecteurs et caniveaux artificiels existants**

Les collecteurs et caniveaux à entretenir sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau N°30 : collecteurs et caniveaux artificiels existants à entretenir**

N°	Désignation	Voie longée	Origine	Parcours et ou/Fin	Longueur (km)
1	Tronçon collecteur C4	Voie V1 (RN6)	Quincaillerie « Bon prix »	Marigot Fara	1,100
2	Caniveau du lycée Bazil Sow	Voie V2 (Rue 101)	Limite Nord du domaine du lycée Bazil Sow	Contourne le lycée, jusqu'à l'angle Est du domaine	0,173
3	Caniveau longeant la rue 101, côté Est	Rue 101	Angle Sud-ouest des bureaux de l'OPIB	Angle Nord-ouest des bureaux de l'OPIB	0,223
4	Caniveau longeant la rue 101, côté Ouest	Rue 101	Croisement RL181 et rue 101	Angle Nord-est des bureaux annexes de l'OPIB	0,508
5	Caniveaux de la rue 102 à Baguinéda-Camp	Rue 102	Rue 101 à l'Est	Fin de la rue 102 à l'Ouest	0,170
<b>Total</b>					<b>2,174</b>

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

La longueur totale des collecteurs et caniveaux à entretenir est de **2,174 km** environ, répartie comme suit :

- 1,100 km de collecteurs ;
- 1,074 km de caniveaux.

▪ **Aménagement de collecteurs naturels**

Les collecteurs naturels à aménager sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau N°31 : collecteurs naturels à aménager**

N°	Désignation	Voie longée	Origine	Parcours et ou/Fin	Longueur (km)
1	Collecteur C1 (Sadjiribougoukô)	-	Collines au Sud de la RN6	Traverse la RN6 à Sadjiribougou et se jette dans le marigot Fara au Sud-est de Soundougouba-coura	2,50
2	Collecteur C2 (Marigot Fara)	-	Collines au Sud de la RN6	Traverse la RN6 à Kobala-Coro, longe Kobala-Coro et Soundougouba-coura à l'Est et se jette dans le fleuve Niger au Nord de Soundougouba-coro	7,00
3	Collecteur C3 entre la RN6 et la ligne électrique MT au Sud de Kobala-Coro	-	Sortie Ouest de Kobala-Coro	Marigot Fara au Sud de Kobala-Coro	1,30
4	Tronçon collecteur C4	V1 (RN6)	Quincaillerie « Bon prix »	Base de vie de l'entreprise chinoise	0,80
5	Collecteurs C5 à Kobala-Coro Ouest	-	Collines au Nord de Kobala-Coro	Passé à l'Ouest du domaine de Ouologuem à la RN6	2,00
6	Collecteurs C6 à Kobala-Coro Ouest	-	Collines au Nord de Kobala-Coro	Passé à l'Est du domaine de Ouologuem à la RN6	2,00
7	Collecteur C8 au Sud de la RN6 à Kobala-Coro	-	RN6 à l'Est de la station services Kondo	Marigot Fara au Sud de Kobala-Coro	0,50
8	Collecteur C10 à Kobala-Coro Est	-	Rue 101 au niveau du groupe scolaire	Marigot Fara	0,7
9	Collecteur C11 à Kobala-Coro Est	-	Rue 101 au niveau du terrain de sports	Marigot Fara	1,10

N°	Désignation	Voie longée	Origine	Parcours et ou/Fin	Longueur (km)
10	Collecteur C12 entre Baguinéda-Camp Ouest et Baguinéda village	-	Mare N'tentou ou Ninfou	Siphon au bord du canal, au Nord de Baguinéda-Camp	2,00
11	Collecteur C13 à Baguinéda-Camp Est	-	Rue 101 au niveau des bureaux annexes de l'OPIB	Siphon au bord du canal	0,45
12	Collecteur C14 à Baguinéda-Camp Est	-	Rue 101 entre le logement du Sous-Préfet et les bureaux de l'OPIB	Siphon au bord du canal	0,35
13	Collecteurs C18 entre Baguinéda-Camp et Kognimba	V13	Route de Soundougouba-coura	Passé entre Baguinéda-Camp et Kognimba, au canal	1,70
<b>Total</b>					<b>22,40</b>

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

La longueur totale des collecteurs naturels à aménager est de **22,40 km**.

#### ▪ Création de collecteurs artificiels

Les collecteurs artificiels à créer pour renforcer l'action des collecteurs naturels sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau N°32 : collecteurs artificiels à créer**

N°	Désignation	Voie longée	Origine	Parcours et ou/Fin	Longueur (km)
1	C9 entre Kobala-Coro et Baguinéda-Camp	V2 (rue 101)	RN6 à Kobala-Coro	Siphon au bord du canal au Nord des bureaux annexes de l'OPIB	4,4
2	C15 à Baguinéda-Camp Ouest	-	V2 (rue 101)	Terrain de sports de Baguinéda-Camp	1,2
3	C16 à Baguinéda-Camp Ouest	-	V2 (rue 101)	V13 (voie séparant Baguinéda-Camp et Kognimba)	0,55
4	C17 à Baguinéda-Camp Ouest	-	V2 (rue 101)	V13 (voie séparant Baguinéda-Camp et Kognimba)	0,35
5	C19 à Kognimba et Soundougouba-coura	Voie V10	Voie V13 à Kognimba	Marigot Fara entre Soundougouba-coura et Gnogan	3,5
6	C20 entre Kognimba et Soundougouba-coura	Voie V14	Voie V4	Voie V11	1,8
7	C21 à Soundougouba-coura	Voie V15	Mosquée sunnite de Soundougouba-coura	Groupe scolaire de Soundougouba-coura	1,2
<b>Total</b>					<b>13,00</b>

*Source : AUA Abdaty KOUNTA*

La longueur totale des collecteurs artificiels à créer est de **13,00 km**

➤ **Gestion des déchets liquides**

Il est prévu :

- la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (fosses septiques, fosses étanches, latrines à double fosse alternée et lavoirs puisards) ;
- l'acquisition de camions spiros pour l'évacuation des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange ;
- la réalisation d'une station de traitement des déchets liquides des latrines, des puisards et des boues de vidange, d'une superficie de 0,5 ha intégrée à la décharge finale ;
- l'interdiction du rejet de déchets liquides dans la rue, les collecteurs et les caniveaux.

➤ **Gestion des déchets solides**

Il est prévu :

- la création de la voirie municipale et son équipement en matériel de ramassage d'ordures ;
- le conditionnement des déchets dans des poubelles au niveau des concessions ;
- la création de cinq (5) dépôts de transit dans les sites habités (les études d'urbanisme opérationnel devront prendre en compte les dépôts de transit dans les extensions) ;
- l'aménagement de la décharge finale à environ 5 km au Sud de Sadjiribougou, d'une superficie de 10 ha ;
- la promotion de GIE d'assainissement ;
- la dotation de tous les CSCOM d'incinérateur pour le traitement des déchets biomédicaux dont les cendres seront enfouies in situ ;
- la collecte de tous les bidons vides de pesticide au niveau des exploitants de l'OPIB et leur conditionnement de façon appropriée.

**2.3.2. Préservation de la Nature.**

Les actions portent sur :

- le contrôle de l'utilisation des plastiques non biodégradables ;
- la lutte contre l'érosion des sols par la plantation d'arbres et le renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- la promotion d'espaces boisés et la préservation de ceux existants ;
- la plantation d'arbres sur les berges du fleuve pour empêcher son ensablement dû à la pratique du maraîchage et des cultures à proximité ;
- la prise de mesures contre l'élevage de volailles dans la ville ;
- la lutte contre l'exploitation abusive des carrières de matériaux de construction ;
- la restauration du couvert végétal par la lutte contre la coupe abusive de bois et la divagation des animaux.

### **III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES**

L'analyse de la situation des équipements existants et les investigations menées auprès des acteurs urbains ont permis d'identifier les besoins d'équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, il est prévu la réalisation des types d'équipements suivants : équipements administratifs, équipements scolaires, équipements socio-sanitaires, équipements commerciaux, équipements sportifs et culturels, équipements culturels et de sécurité.

#### **3.1. Equipements administratifs**

Il est prévu :

- **0,12 ha** pour l'Hôtel de ville dans l'extension Sud du site actuel de la Mairie ;
- **0,07 ha** pour le Poste d'Agriculture dans la nouvelle zone de bureaux ;
- **0,07 ha** pour le Poste du Service de la Pêche dans la nouvelle zone de bureaux ;
- **0,07 ha** pour le Poste des Eaux et Forêts dans la nouvelle zone de bureaux ;
- **0,07 ha** pour la Chambre d'Agriculture dans la nouvelle zone de bureaux.

#### **3.2. Equipements scolaires**

Il est prévu :

- la construction d'un lycée public sur une superficie de **2,5 ha** dans la partie Nord de l'ilot de **4 ha** réservé pour l'Ecole de Soundougouba-coura ;
- la construction d'un (01) Centre de Formation Professionnelle Public sur une superficie de **1 ha** à côté du terrain de sports de Kognimba.

#### **3.3. Equipements socio – sanitaires**

Il est prévu un Centre de Santé de Référence, sur une superficie de **1,5 ha**, à Baguinéda-Camp au Nord du CAP.

#### **3.4. Equipements commerciaux et de transport**

Il est prévu :

- un nouveau marché, sur une superficie de **1 ha** dans la nouvelle zone commerciale ;
- un abattoir, sur une superficie de **05 ha**, sur la route Sadjiribougou-Gnogna ;
- une gare routière, sur une superficie de **2 ha** au Sud de Soundougouba-coura.

#### **3.5. Equipements sportifs**

Il est prévu La création d'un stade municipal d'une superficie de **5 ha** au Sud de Soundougouba-coura entre les deux marigots.

#### **3.6. Equipements culturels**

Il est prévu la construction d'une maison des jeunes sur un terrain, d'une superficie de **0,8 ha**, initialement réservé pour la maison des jeunes et l'OCINAM à l'Est de Kobala-Coro.

### 3.7. Equipements de sécurité

Il est prévu :

- la construction d'un Commissariat de Police sur un terrain, d'une superficie de **1,2 ha** à Soundougouba-coura.
- la clôture du domaine de la gendarmerie ;
- la construction d'une brigade fluviale le long du fleuve au Nord de la ville. Le choix du site fera l'objet d'une étude ;
- la construction d'un centre de secours de la Protection Civile.

Les informations relatives aux équipements programmés sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 33 : informations sur les équipements programmés**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Action à mener
<b>I</b>	<b>Equipements administratifs</b>			
1.1	Hôtel de ville	Extension Sud des locaux actuels	0,12	A construire
1.2	Poste d'Agriculture	Nouvelle zone de bureaux	0,07	A créer
1.3	Poste du Service de la Pêche	Nouvelle zone de bureaux	0,07	A créer
1.4	Poste des Eaux et Forêts	Nouvelle zone de bureaux	0,07	A créer
1.5	Chambre d'Agriculture	Nouvelle zone de bureaux	0,07	A créer
<b>II</b>	<b>Equipements scolaires</b>			
2.1	Lycée public	Nord de l'Ecole de Soundougouba-coura	2,5	A créer
2.2	Centre de Formation Professionnelle Public	A côté du terrain de sports de Kognimba	1	A créer
<b>III</b>	<b>Equipements socio – sanitaires</b>			
3.1	Centre de Santé de Référence	Baguinéda-Camp au Nord du CAP	1,5	A créer
<b>IV</b>	<b>Equipements commerciaux et de transport</b>			
4.1	Marché	Nouvelle zone commerciale	1	A aménager
4.2	Abattoir	Sur l'ancien site de Soundougouba sur la route de Sadjiribougou	-	A créer
4.3	Gare routière	Au Sud de Soundougouba-coura	2	A créer
<b>V</b>	<b>Equipements sportifs et culturels</b>			
5.1	Stade municipal	Au Sud de Soundougouba-coura	5	A créer
5.2	Maison des jeunes	Kobala-Coro Est	0,8	A construire
<b>VI</b>	<b>Equipements de sécurité</b>			
6.1	Commissariat de Police	Soundougouba-coura	1,2	A créer
6.2	Gendarmerie	Baguinéda-Camp	-	A clôturer
6.3	Brigade fluviale	le long du fleuve au Nord de la ville	0,5	A construire
6.4	Centre de secours de la Protection Civile	Baguinéda-Camp	0,5	A créer

Source : AUA Abdaty KOUNTA

**IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU**

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie, les infrastructures, les équipements et l'environnement. Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau n°34 : coût estimatif pour la préservation des espaces prévus (actions prioritaires)**

N°	Désignations	Objectifs recherchés	Unité	Quantité	Coût unitaire en millions de FCFA	Coût total en millions de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriels	Détailler le contenu du schéma et préciser les règles d'utilisation des sols	U	2	45	90
II	Immatriculation et Bornage des zones d'extension de l'habitat	Préserver les sites	Ha	235	0,20	47
III	Immatriculation et Bornage des zones d'activités	Préserver les sites	Ha	414,79	0,20	82,958
IV	Immatriculation et Bornage des zones boisées	Préserver les sites	Ha	345	0,20	69
V	Immatriculation et Bornage des réserves foncières	Préserver les sites	Ha	532	0,20	106,4
VI	Délimitation, nettoyage et bornage des emprises des voies	Préserver les emprises	Ha	15,5	1,5	23,25
<b>TOTAL : 418 608 000 F CFA</b>						<b>418,608</b>

Source : AUA Abdaty KOUNTA

Le coût des actions prioritaires du SDU de Baguinéda-Camp a été évalué à QUATRE CENT DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE (418 608 000) F CFA repartis entre l'Etat (80%) et la Commune (20%) comme suit :

- Etat : ..... 334 886 400 F CFA, soit 80% ;
- Commune : ..... 83 721 600 F CFA, soit 20%.

## **V. STRATEGIES D'APPLICATION**

Les stratégies définissent l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en œuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.

Elles doivent faire ressortir et prendre en compte la gestion de tous les aspects dans le souci d'assurer un développement harmonieux de la ville.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé par la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux et en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDU de Baguinéda-Camp et environs repose sur quatre (4) stratégies

### **5.1. Stratégie foncière**

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination définie. Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Sécurisation foncière à travers la validation et l'application du projet d'intensification du périmètre irrigué de Baguinéda ;
- Respect des dispositions du Décret n° 05 – 115/ P – RM du 09 Mars 2005, fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ;
- Créer une synergie entre les différents acteurs chargés de l'attribution des terres, pour lutter contre la spéculation foncière. A ce niveau l'implication des propriétaires terriens traditionnels (conseils de village) dans tous les programmes immobiliers et opérations d'urbanisme est obligatoire ;
- Borner et immatriculer tous les espaces programmés par le SDU pour l'habitat, les zones d'activités et les grands équipements collectifs. Cela permettra de sauvegarder la vocation de ces différents espaces, gage d'une bonne application de ce document d'urbanisme ;
- Procéder au bornage des voies programmées ;
- Appliquer les textes législatifs et réglementaires en matière de planification urbaine, d'affectation, de cession et d'attribution des parcelles ;
- Respecter strictement la procédure d'acquisition des titres fonciers (TF) et concessions rurales (CR). A ce niveau le respect des textes régissant l'OPIB est primordial.

### **5.2. Stratégie Institutionnelle**

Dès l'approbation du SDU, un comité de suivi de la mise en œuvre du SDU de Baguinéda-Camp et environs doit être créé.

Il sera présidé par le sous-préfet et le représentant de l'urbanisme en sera le rapporteur. La composition est la suivante :

- le Sous-Préfet de Baguinéda-Camp - Président ;

- le Maire de la Commune rurale de Baguinéda-Camp – vice -Président ;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- le représentant du conseil de cercle - membre ;
- les conseillers communaux de la Commune rurale de Baguinéda-Camp au nombre de trois (3) ;
- les chefs de village des localités du périmètre ou leurs représentants ;
- un représentant de l'OPIB ;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement ;
- le représentant de l'IGM ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- la représentante du réseau communal des femmes de Baguinéda (dont CAFO) ;
- le représentant des jeunes de la commune ;
- le représentant du comité local de la Fédération Nationale des Transports ;
- le représentant de la chambre consulaire d'agriculture locale ;
- le représentant de la coopérative et association des artisans ;
- le représentant de l'association des éleveurs ;
- le représentant de l'association des commerçants de Baguinéda ;
- le représentant de l'association des pêcheurs ;
- le représentant des ONG et GIE ;
- Toute personne ressource.

En plus du cadre de concertation, il faut assurer l'appropriation du schéma par les utilisateurs, à travers le respect des dispositions de l'article 27 du Décret n° 04- 607/P-RM du 30 décembre 2004.

Il s'agit d'assurer une information intense et continue des différents acteurs, sur les orientations et programmes du SDU.

### **5.3. Stratégie Sectorielle**

L'ensemble de l'espace couvert par le SDU est divisé en deux (2) secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude de Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) dont l'objectif est de détailler et préciser les opérations d'aménagement indiquées dans le SDU.

**Zone de PUS N° I :** Elle couvre les localités de Kobala-Coro, Baguinéda-Camp, Kognimba, Baguinéda village (Tissus plus ou moins densifiés). D'une superficie de 2479ha, elle est limitée :

- au Nord par le fleuve Niger ;
- au Sud par la ligne électrique haute tension ;
- à l'Ouest par la zone ACI et les collines ;
- à l'Est par la Zone de PUS N°II.

Les actions à mener dans ce secteur sont les suivantes :

- la réhabilitation de Baguinéda-Camp Ouest ;
- la restructuration de Kobala-Coro (tissu traditionnel et extensions) ;
- l'aménagement des marchés de Baguinéda-Camp et de Kobala-Coro ;
- la densification du tissu et surtout de la zone tampon entre Baguinéda-Camp et Kobala-Coro ;
- l'assainissement du centre-ville (réseau d'assainissement, gestion des eaux usées et ordures ménagères) ;
- la viabilisation du tissu existant (voies, collecteurs, caniveaux, eau, électricité etc.).

**Zone de PUS N° II :** Elle couvre les localités de Soundougouba-coro, Soundougouba-coura, Gnognan et Sadjiribougou ainsi que les zones d'extensions. D'une superficie de 2139 ha, elle est limitée :

- au Nord par le fleuve Niger ;
- au Sud par la ligne électrique haute tension ;
- à l'Est par les concessions rurales de Sadjiribougou, Gnognan et Soundougouba-coura ;
- à l'Ouest par la zone de PUS N° I.

Il est prévu de mener les actions suivantes dans ce secteur :

- la délimitation et le bornage des zones et équipements collectifs ;
- l'aménagement de la zone de recasement de Soundougouba-coro, sur son ancien site ;
- l'aménagement des zones d'habitat (administratif et planifié) ;
- l'aménagement des infrastructures (voies, eau, électricité, assainissement, etc.).

#### **5.4. Stratégie Financière**

Elle oriente d'une manière générale les décideurs (Etat, Commune) vers les actes d'investissements facilitant la mise en œuvre du SDU.

##### **- Etat**

Il contribue au financement à travers l'aide apportée par le budget national, les interventions des projets de développement et agences d'exécution, des organismes des Nations Unies et de la coopération bilatérale et multilatérale.

##### **- Commune**

Elle contribue dans le financement du SDU, à partir de son budget propre, des appuis d'autres collectivités décentralisées (conseil régional et conseil de cercle) et par l'appui de la coopération décentralisée.

La commune doit trouver des mécanismes pour la mobilisation des ressources locales, à travers :

- l'amélioration du taux de recouvrement des taxes et impôts ;

- l'aménagement d'équipements marchands (aménagement avec un budget d'entretien) ;
- l'élaboration d'un budget participatif en relation avec l'association des municipalités du Mali (AMM) ;
- l'intégration des propositions du SDU de la ville de Baguinéda-Camp et environs dans les PDESC de la commune pour faciliter le financement.

Les données relatives au budget de la commune de Baguinéda-Camp sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°35 : état d'exécution du budget de la Commune des trois (03) dernières années**

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total (F CFA)
		Montant (F CFA)	%	Montant (F CFA)	%	
1	2015	484 433 839	98,23	8 715 000	1,77	493 148839
2	2014	441 726 344	86,57	68 517 479	13,43	510 243 823
3	2013	233 028 216	93,40	16 466 074	6,60	249 494 290
	<b>TOTAL</b>	<b>1 159 188399</b>	<b>92,52%</b>	<b>93 698 553</b>	<b>7,48</b>	<b>1 252 886952</b>

*Source : Mairie de Baguinéda-Camp.*

De l'analyse des comptes administratifs de la Commune rurale de Baguinéda-Camp, il ressort que les dépenses de fonctionnement des trois (03) dernières années représentent 92,52% et sont largement supérieures aux dépenses d'investissement qui ne représentent que 7,48%.

Cette tendance doit être inversée afin que la part des investissements atteigne au moins 70% du budget pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

**VI. PHASAGE DU SCHEMA**

Les actions prévues par le SDU ont été réparties en quatre (4) phases conformément au tableau ci-après :

**Tableau N°36 : phasage du Schéma.**

N°	Phases	Zones d'habitat	Zones d'activités	Voirie, Réseaux Divers et Environnement	Equipements
I	<b>PHASE I : 2018-2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation des zones spontanées de Baguinéda-Camp, Kognimba et Soundougouba ;</li> <li>- réhabilitation des zones spontanées de Kobala-Coro ;</li> <li>- aménagement des zones de recasement ;</li> <li>- lotissement de 13ha de la zone d'habitat administré ;</li> <li>- lotissement de 11ha de la zone d'habitat planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délimitation, bornage et aménagement des zones maraîchères ;</li> <li>- délimitation, bornage et aménagement des zones boisées ;</li> <li>- délimitation, bornage et immatriculation de la zone de bureaux ;</li> <li>- délimitation, bornage et immatriculation des zones commerciale.</li> <li>- délimitation, bornage et immatriculation de la zone artisanale ;</li> </ul>	<p><b>Voirie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- délimitation, bornage et nettoyage des emprises de toutes les voies prévues à être aménagées et créées ;</li> <li>- Aménagement des voies : V2, V4, V5,</li> <li>- Création des voies : V7, V8, tronçon V9.</li> </ul> <p><b>Réseaux Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de la desserte en électricité et téléphone ;</li> <li>- installation d'équipements ORTM pour la télévision et la radio FM ;</li> <li>- réalisation de nouveaux forages d'eau et renforcement du réseau existant.</li> </ul> <p><b>Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bornage, immatriculation de tous les dépôts de transit ;</li> <li>- construction de deux (2) dépôts de transit ;</li> <li>- bornage, immatriculation de la décharge finale ;</li> <li>- clôture de la décharge finale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délimitation, bornage et immatriculation des espaces identifiés pour les équipements programmés ;</li> <li>- extension de l'Hôtel de ville ;</li> <li>- construction du lycée public ;</li> <li>- construction du Centre de Formation Professionnelle public ;</li> <li>- aménagement des marchés ;</li> <li>- réalisation du nouveau Poste d'Agriculture ;</li> <li>- réalisation du nouveau Poste du Service de la Pêche.</li> </ul>

Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda-Camp et environs (2017-2036)

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- délimitation, bornage et immatriculation de la zone des petites et moyennes industries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de la station de traitement des boues dans la décharge finale ;</li> <li>- aménagement des collecteurs naturels : C2, C4, C5, C6, C10, C11, C16, C18 ;</li> <li>- Création des collecteurs artificiels : C9, C20, C21.</li> </ul>	
II	<b>PHASE II : 2023-2027</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lotissement de 13ha de la zone d'habitat administré.</li> <li>- lotissement de 10ha de la zone d'habitat planifié.</li> </ul>		<p><b>Voirie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des voies : V6, tronçon V9, tronçon V12 ;</li> <li>- création des voies : V11, tronçon V12.</li> </ul> <p><b>Réseaux Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau aux zones non desservies.</li> </ul> <p><b>Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de trois (3) dépôts de Transit ;</li> <li>- poursuite de l'aménagement de la décharge finale ;</li> <li>- aménagement des collecteurs naturels : C1, C12, C17 ;</li> <li>- création des collecteurs artificiels : C15, C19,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de la Maison des Jeunes ;</li> <li>- construction du Stade Municipal ;</li> <li>- construction du nouveau Poste des Eaux et Forêts ;</li> </ul>

Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda-Camp et environs (2017-2036)

N°	Phases	Zones d'habitat	Zones d'activités	Voirie, Réseaux Divers et Environnement	Equipements
III	<b>PHASE III :</b> <b>2028-2032</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lotissement de 12ha de la zone d'habitat administré.</li> <li>- lotissement de 10ha de la zone d'habitat planifié.</li> </ul>	-	<p><b>Voirie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des voies : V14, V16 ;</li> <li>- création des voies : V13, V17.</li> </ul> <p><b>Réseaux Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau aux nouvelles zones.</li> </ul> <p><b>Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des collecteurs naturels : C7, C8 ;</li> <li>- création des collecteurs artificiels ;</li> <li>- poursuite de l'aménagement de la décharge finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la Chambre d'Agriculture ;</li> <li>- Construction de l'Abattoir ;</li> <li>- Construction de la Gare routière.</li> </ul>
IV	<b>PHASE IV :</b> <b>2033-2037</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lotissement de 12ha de la zone d'habitat administré.</li> <li>- lotissement de 10ha de la zone d'habitat planifié.</li> </ul>		<p><b>Voirie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des voies : V10, V15 ;</li> <li>- création des voies :</li> </ul> <p><b>Réseaux Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau aux nouvelles zones.</li> </ul> <p><b>Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des collecteurs naturels : C3, C13, C14 ;</li> <li>- création des collecteurs artificiels :</li> <li>- poursuite de l'aménagement de la décharge finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du Commissariat de Police ;</li> <li>- Construction du Centre de Santé de Référence.</li> </ul>

## **VII. RECOMMANDATIONS :**

Dans le but d'atteindre les objectifs et de compléter les différents programmes du Schéma Directeur d'Urbanisme, les recommandations suivantes ont été formulées :

### **7.1. Renforcement des Capacités de la Commune :**

Ce renforcement sera fait à travers les actions suivantes :

- faire approprier les élus du présent SDU en vue d'une mise en œuvre correcte ;
- formation des élus sur la mise en œuvre des SDU ;
- mettre en place un système d'adressage permettant d'identifier et de localiser facilement les contribuables, donc d'améliorer le taux de recouvrement des impôts et taxes ;
- faire une large diffusion du contenu du SDU auprès des populations ;
- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités de la commune sur les instruments de gestion de leur agglomération ;
- mettre en place un Comité de suivi de la mise en œuvre du SDU après sa remise officielle ;
- tenir périodiquement les réunions du comité de suivi ;
- former les membres du comité local de suivi de mise en œuvre du SDU.

En tant que chef-lieu de commune, la ville sera le moteur pour le développement de la commune. La mise en œuvre correcte de ce document d'urbanisme sera un bon départ.

### **7.2. En matière d'urbanisme et d'habitat :**

Les recommandations en matière d'habitat concernent :

- le respect des dispositions du Décret n° 05 – 115/ P – RM du 09 Mars 2005, fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ;
- l'élaboration des PUS immédiatement après l'approbation du SDU ;
- la prise en charge des équipements de proximité dans les futures opérations d'urbanisme : jardin d'enfants, espaces verts, places publiques, terrain de sport, structures pour personnes handicapées etc. ;
- l'aménagement de toutes zones d'habitat dans les villages de la commune, doit faire l'objet d'un projet soumis aux autorisations administratives ;
- l'arrêt des attributions coutumières des terres ;
- la restructuration ou réhabilitation urbaine de l'ensemble des villages de la Commune.

### **7.3. En matière d'équipements :**

Les recommandations en matière d'équipements portent sur :

- la préservation des espaces prévus pour les équipements collectifs dans les tissus en formation ;

- la sensibilisation des populations pour la réalisation d'équipements à travers les investissements humains ;
- la réalisation d'un marché à bétail à Kakabougou ;
- la réalisation des clôtures des écoles, des médersas et des cimetières existants ;
- la réalisation dans les villages de la commune des infrastructures scolaires, sanitaires, etc.

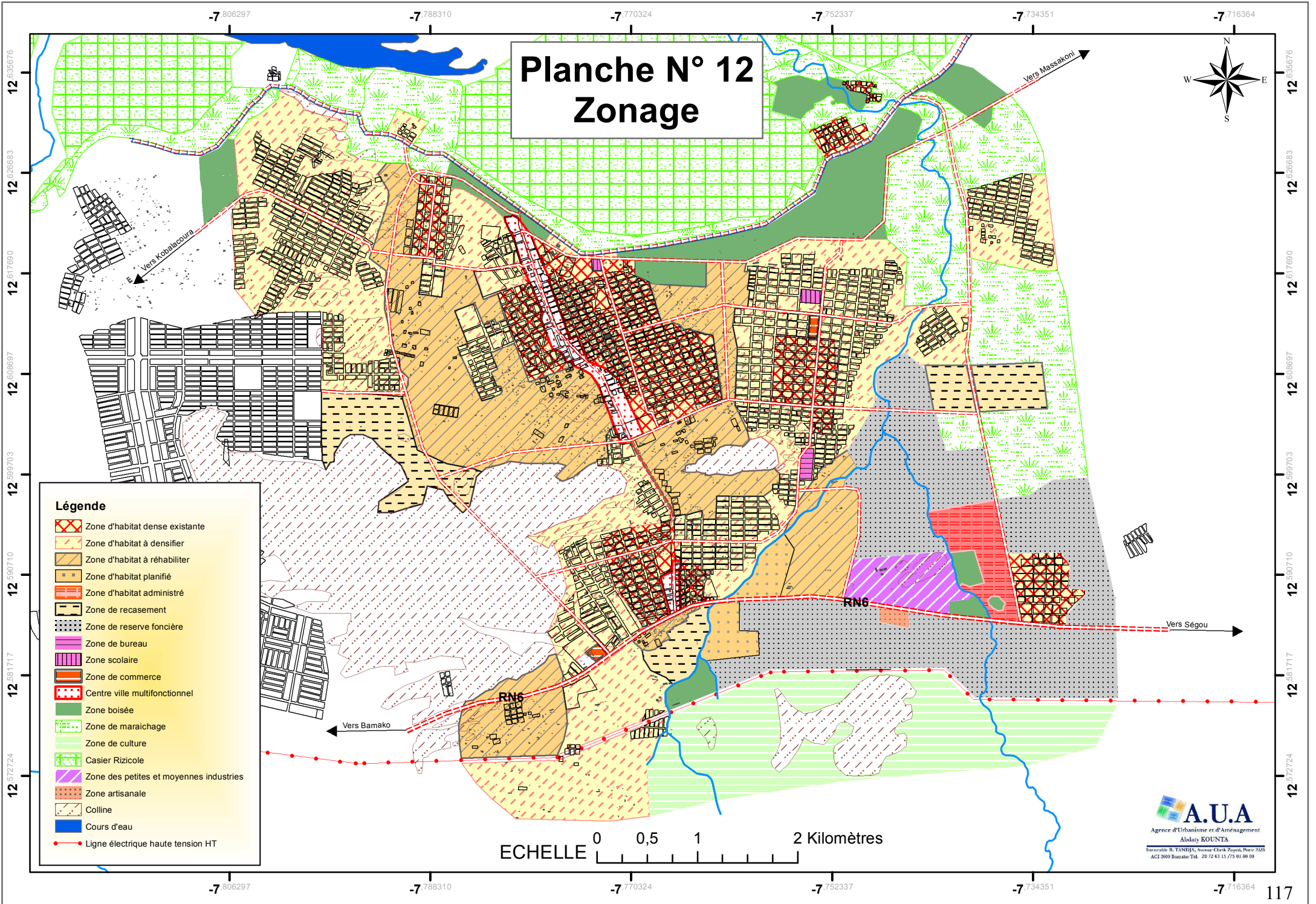
#### **7.4.En matière de voirie, réseaux divers et environnement :**

Les recommandations en matière de voirie, de réseaux divers et d'environnement portent sur :

- le contrôle et l'analyse régulière des eaux des puits traditionnels dans les zones où elles sont susceptibles d'être contaminées ;
- la sensibilisation des populations à ne pas consommer l'eau des puits, des marigots et du fleuve ;
- respecter la réglementation en matière d'élevage intradomestique ;
- l'exécution de forages équipés dans toutes les localités de la Commune et le suivi de leurs entretiens ;
- l'installation de panneaux solaires pour l'éclairage des places publiques dans toutes les localités de la Commune ;
- la réalisation de latrines publiques dans tous les villages de la Commune et la vulgarisation au sein des foyers ;
- la réalisation de routes pour relier tous les villages de la Commune au chef-lieu.

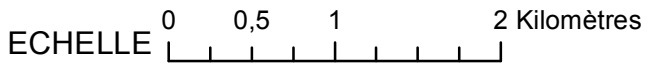
## **PLANCHES PHASE PROPOSITION**

# Planche N° 12 Zonage



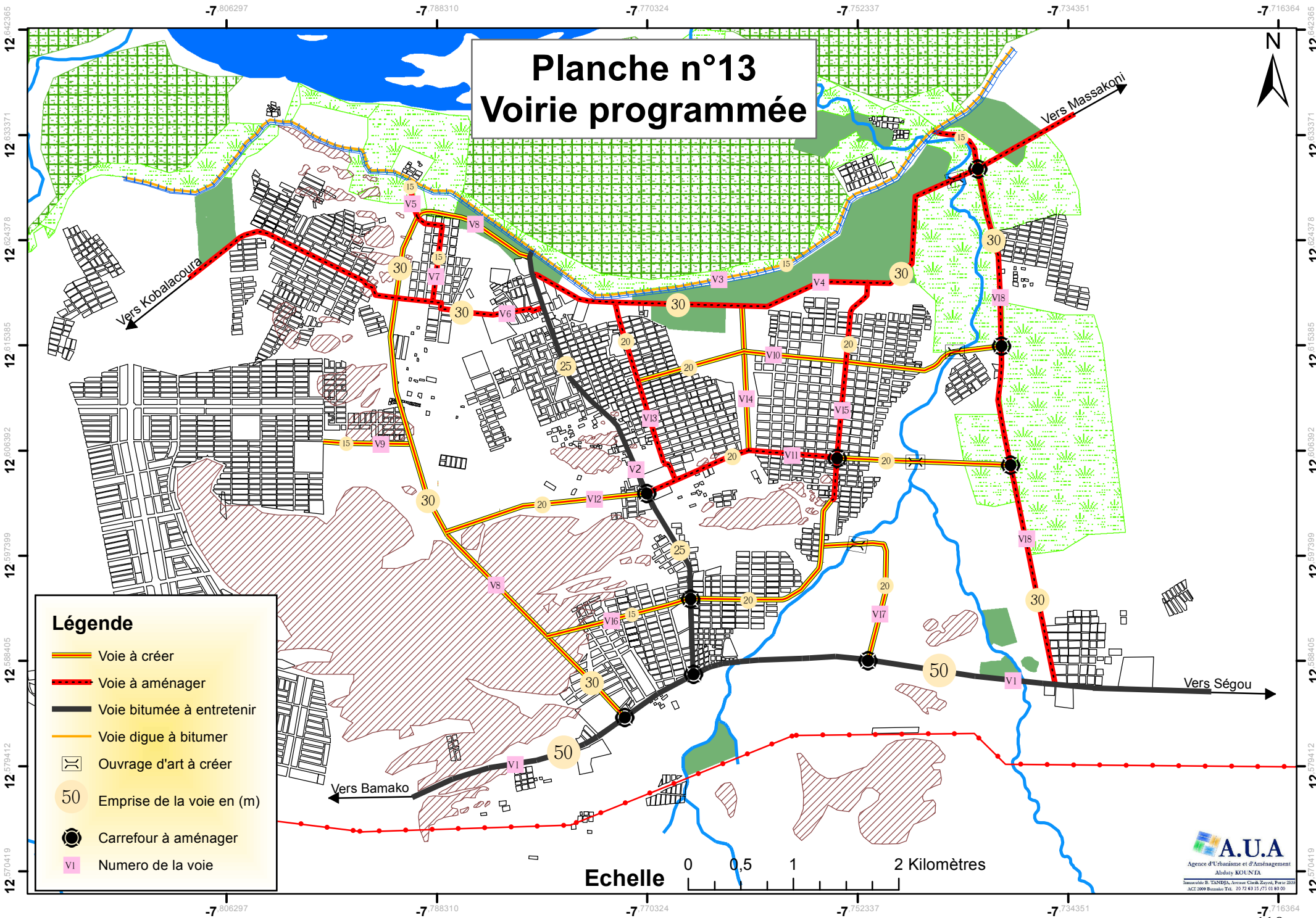
**Légende**

- Zone d'habitat dense existante
- Zone d'habitat à densifier
- Zone d'habitat à réhabiliter
- Zone d'habitat planifié
- Zone d'habitat administré
- Zone de recasement
- Zone de réserve foncière
- Zone de bureau
- Zone scolaire
- Zone de commerce
- Centre ville multifonctionnel
- Zone boisée
- Zone de maraichage
- Zone de culture
- Casier Rizicole
- Zone des petites et moyennes industries
- Zone artisanale
- Colline
- Cours d'eau
- Ligne électrique haute tension HT



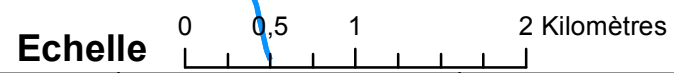
# Planche n°13

## Voirie programmée



**Légende**

- Voie à créer
- Voie à aménager
- Voie bitumée à entretenir
- Voie digue à bitumer
- Ouvrage d'art à créer
- Emprise de la voie en (m)
- Carrefour à aménager
- Numero de la voie



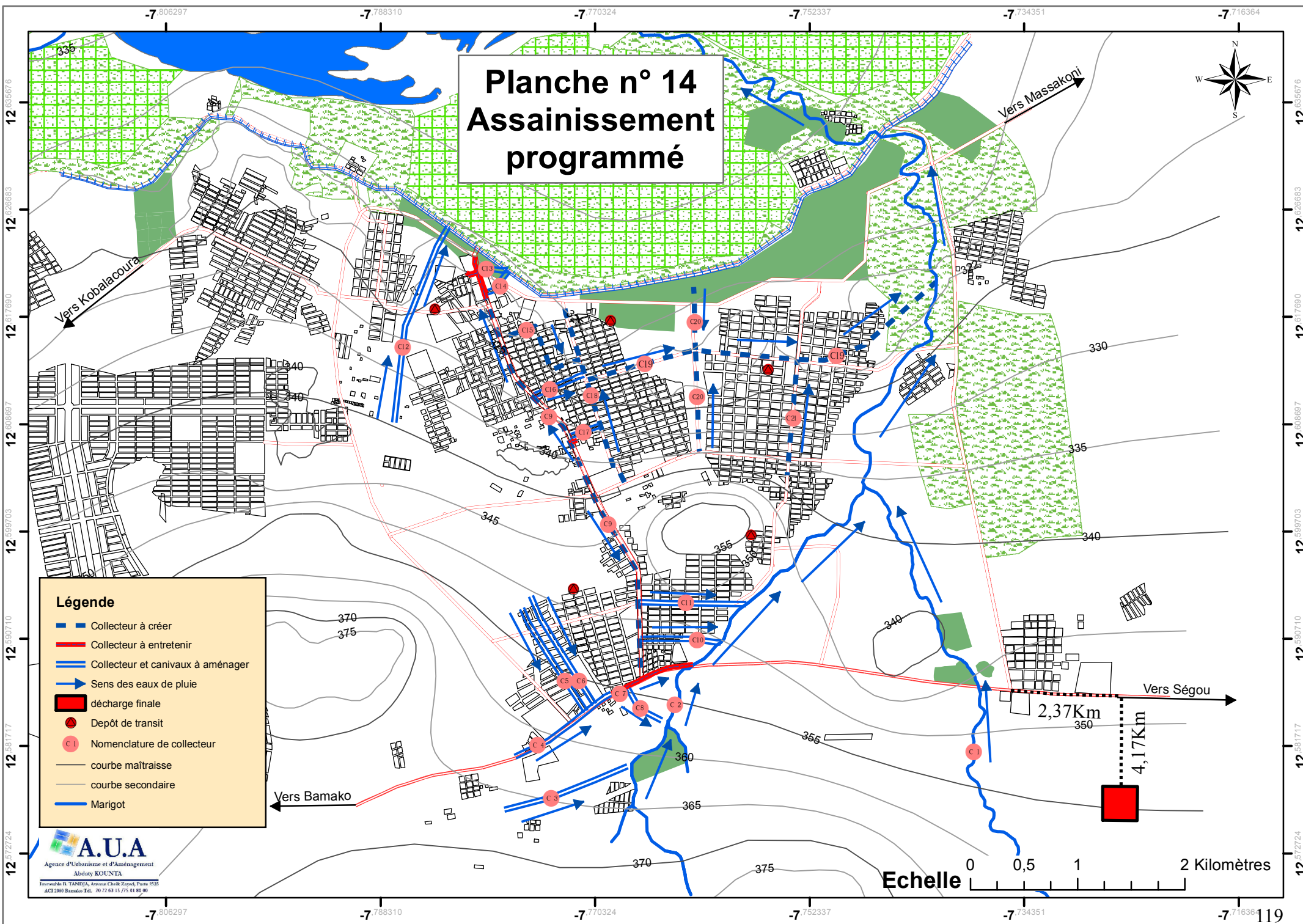
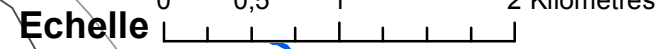
# Planche n° 14 Assainissement programmé



**Légende**

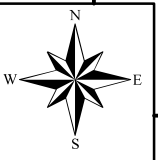
- Collecteur à créer
- Collecteur à entretenir
- Collecteur et caniveaux à aménager
- ➔ Sens des eaux de pluie
- décharge finale
- Dépôt de transit
- C1 Nomenclature de collecteur
- courbe maîtresse
- courbe secondaire
- Marigot

**A.U.A**  
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement  
Abdjay KOUNTA  
Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2035  
ACI 2006 Bamako Tél. 20 22 63 15 75 91 89 90



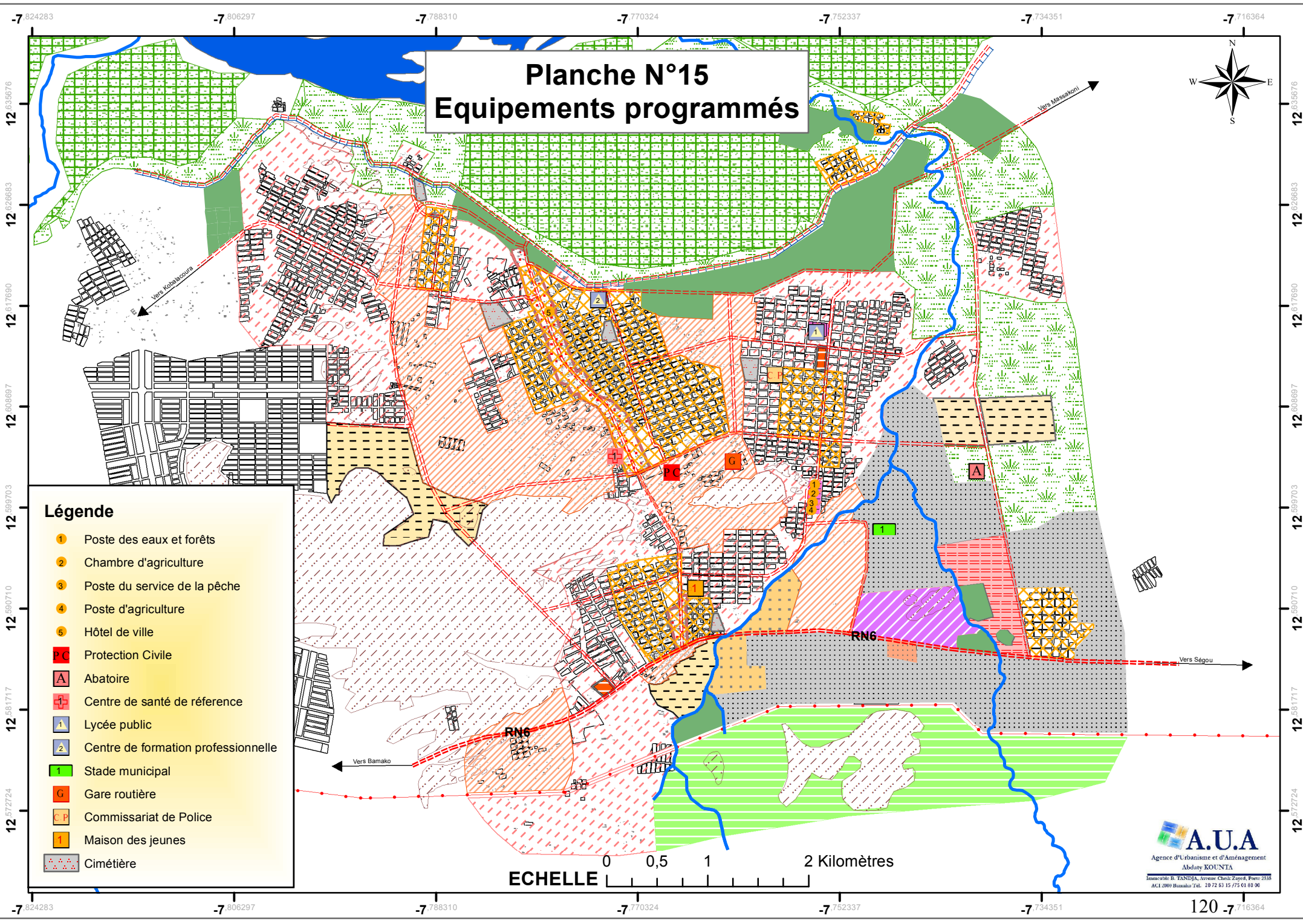
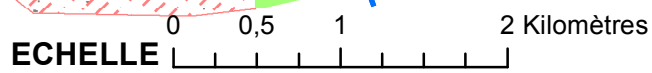
# Planche N°15

## Equipements programmés



### Légende

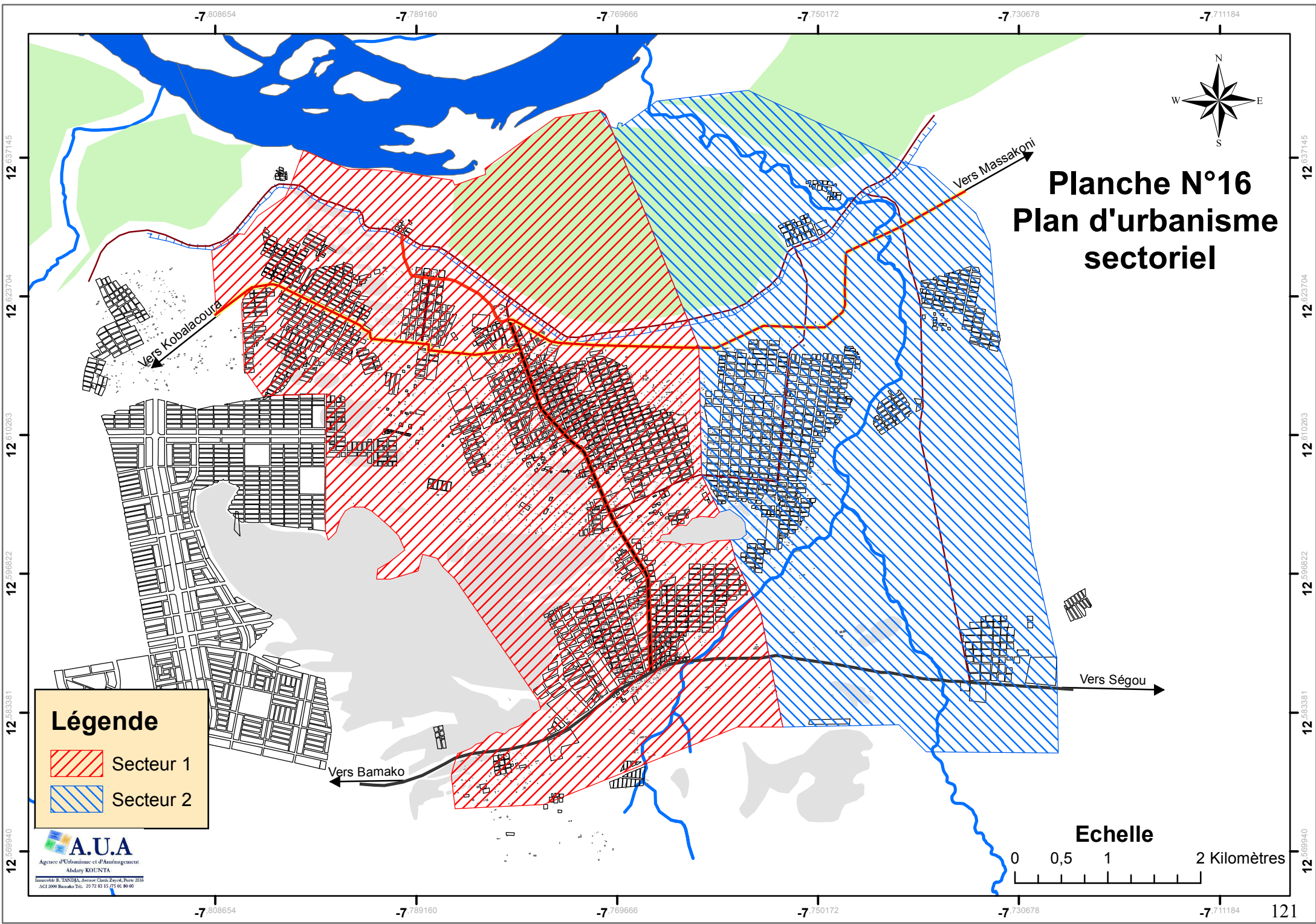
- Poste des eaux et forêts
- Chambre d'agriculture
- Poste du service de la pêche
- Poste d'agriculture
- Hôtel de ville
- Protection Civile
- Abattoire
- Centre de santé de référence
- Lycée public
- Centre de formation professionnelle
- Stade municipal
- Gare routière
- Commissariat de Police
- Maison des jeunes
- Cimetière



-7.824283      -7.806297      -7.788310      -7.770324      -7.752337      -7.734351      -7.716364



12.6335676  
12.626683  
12.617690  
12.608697  
12.599703  
12.590710  
12.581717  
12.572724

-7.824283      -7.806297      -7.788310      -7.770324      -7.752337      -7.734351      120 -7.716364

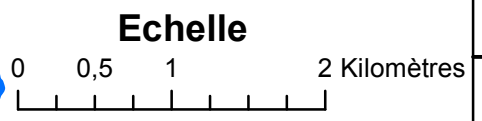


# Planche N°16 Plan d'urbanisme sectoriel

**Légende**

-  Secteur 1
-  Secteur 2

**A.U.A**  
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement  
Aldary KOUNTA  
Boulevard B. TANDE, Avenue Clément Zéro, Porte 2533  
ACT 2006 Bamako Tél. : 20 72 93 17 27 91 90 90



12.637145  
12.623704  
12.610263  
12.596822  
12.583381  
12.569940

12.637145  
12.623704  
12.610263  
12.596822  
12.583381  
12.569940

-7.808654 -7.789160 -7.769666 -7.750172 -7.730678 -7.711184

-7.808654 -7.789160 -7.769666 -7.750172 -7.730678 -7.711184 121

## VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Budget de la Commune rurale de Baguinéda-Camp des quatre (04) dernières années (2013, 2014, 2015 et 2016) ; **Mairie de Baguinéda-Camp** ;
- Cartographie du Mali, **mission de la décentralisation et de la réforme institutionnelle**.
- Comptes administratifs de la Commune rurale de Baguinéda-Camp des trois (03) dernières années (2013, 2014 et 2015) ; **Mairie de Baguinéda-Camp** ;
- Décret n°04 – 607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Décret n°05 – 340/P-RM du 25 Juillet 2005 fixant la réglementation des équipements collectifs urbains.
- Loi n° 02 – 016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Mission de Décentralisation – DIRASSET : Avant-projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport final volume 2 : Schémas Régionaux 1994 ;
- Loi N° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales.
- Loi N° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les Conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles : Droit de la Décentralisation Mars 1997 MATCL ;
- Ordonnance n°00 – 027/ P.RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier ;
- Plan de Développement Economique Social et Culturel de la Commune de Baguinéda-Camp – période de 2010-2014, **Mairie de Baguinéda-Camp** ;
- Plan de Sécurité alimentaire de la Commune rurale de Baguinéda-Camp– 2008-2012 ; **USAID-Mali/Projet d'appui au CSA/PROMISAM**
- Recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987, 1998 et 2009 ; **DNSI/INSTAT**

## **ANNEXES**

**SDU DE LA VILLE DE BAGUINEDA ET ENVIRONS**  
**SEANCE D'OUVERTURE : 03 JANVIER 2017**  
**LISTE DE PRESENCE.**








N°	PRENOM ET NOM	SERVICE OU STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
1	Abdoulaye Dicko	Sous-Région	66361432	
2	Jean Marie Diallone	1er Adjt au Maire	61620502	
3	Mehoumedou Loumaka	Ressort Bouguine de Camp	76301593	
4	Moussa SANGHARE	Direction Régionale Urbanisme	CE 735025	
5	Abass YALCOURE	Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat		
6	Mohamedou Lamine SIBIÈRE	BNUT	76117596	
7	Salifou Doulielli	DN1114	66714968	
8	Issa Diama	3 <sup>em</sup> . Adjoint au Maire	66677985	
9	Yacoubas Dieng	Conseiller communal	66724482	
10	Hamadou S Diakité	Conseiller village Bagda camp	655333638	
11	Camelabaly Houssein Kengyè	Bureau	66739705	
12	Bassirou KOUTA	Subdivision Urbanisme Habitat KATI	66858408	
13	Yamiré COLLIBALY	Direction Régionale Routes-KM	66685330	
14	Kelbi'guir dit Abdoulaye Keita	Subdivision Urbanisme Kati	66710109	
15	AWA TRAORÉ	Service Aménagement Kati	66611346	
16	Abdoulaye Saif TOSSÉ	DN14	61434652	
17	Hamadou Traingana	D.N.14.H	66959596	

N°	PRENOM ET NOM	SERVICE OU STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
18	ISAÏA MALISO SASSO/KE	Commerçant	76469336	
19	Bombé Diallo	Eleveur	78641598	
20	Beiké Hamadou Samoua	Commiscent (A.S.D.B)	750509887	
21	Abelise Coulibaly	Secrétaire Général de la Commune	786536166	
22	Momoko Doumbi	Gardienn Communal	76314579	
23	Bumar Veira	Gardienn Communal	76114193	
24	Houmou Coulibaly	Posteille Communal	76361385	
25	Bakary Sereze	Posteille ex Kobaforo	70177866	
26	Guimane Diarra	conseiller ex Kobaforo	79144323	
27	Moussouf Kane	conseiller ex Kobaforo	75545741	
28	Amadou Toure	conseiller communal	67001180	
29	Koko Traore	Hôte	66771411	
30	Samou Sira	Secrétaire Communal	95903855	
31	Soungoumanon Diarra	Secrétaire Communal	<del>65868388</del>	
32	Abdoul Fofana	chef de Village Nimbatt	63320673	
33	ISSA Diarra	conseiller Niagna	72979855	
34	Adamar Traoré	conseiller Kobaforo	69699148	
35	Ylman Diarra	conseiller Soudra-Comm	73202882	
36	Abelise Diarra	conseiller Soudra-Comm II	73202882	

37	Moussa Doumbia	Centre ville	65.06-33-83	
38	Yakouba Coulibaly	Centre ville	76.13.50.44	
39	ABASSE Siby	BANQUE Karsela	<del>74.14.15.17</del>	
40	Abdoulaye Niambaly	ADC	74.31.34.97	
41	Yacouba Kassim Coulibaly	Village Kougou	64-08-07-06	
42	Jessa Diakite	DRH-KROBO	76.31.38.16	
43	Amadou Diawirama	DRPS, REP. Koulikou	76.43.27.75	
44	Mahamadou Traore	Greenfield	73-09-67.53	
45	Yacouba Diallo	Yacouba	75.17.01.10	
46	Chaka Sidié	Parakou	73.10.23.514	
47	Thiba Diama	Bayanda Village	65.63.67.46	
48	Boumane Traore	Census du municipal	66.77.18.23	
49	Daouda Seyoufoko	Centre Village Koulikou	66.77.16.75	
50	Thiba Kella	Transports	65.53.33.684	
51	Adama DENTICE	chef de poste vétérinaire	76.49.51.59	
52	Boubacar Sy	Village de Karsela	76.02.64.13	
53	Amadou Ba	Inf. suite productions industrielles	annuelle 78.65.88.44	
54	Simone Traoré	adduction d'eau	66.77.13.57	
55	Youssef Sidié	ASSO cédant des articles	66.65.90.80	
56	Prila Paly	Association des vendeurs de lait		

Pauvreté

57	Moussa Sadio	Chambre d'agriculture -	793326263	
58	Bebera Kalla	terre ge - (Tobien) /	66052695	
59	M Tignen Samaké	cultivateur Kakaoung	69358912	
60	Bogoni Samaké	cultivateur Kakaoung	63285473	
61	Deba Diabate	Souv. Secteur Agri Culture	75000087	
62	Mamadou F. F. F.	Antenne Pêche Bagda	94933551	
63	Abdoulaye Touré	Resident de la jeunesse Bagda	78650806	
64	Sakoumation S. Santora	conseillero Tieguena	65784054	
65	Nomoko Siliouba S	CSCOM Baguinéda camp	61-09-60-46	
66	Macke Sy	conseiller Tieguena	96720121	
67	Mamadou Samaké	chef ville	97312046	
68	Toumouké ditte N. H. Dyou	dir poste Sotelma Haldé	86203433	
69	Theremou ISSRAO	représentant art de classe	75298764	
70	Macke DiARRA	OP 1/B	66162121	
71	Mme D'OP Aiché GUINDO	Collectif des femmes pour l'eau	65729364	
72	Grégoire Mawaké Soumaré	Société Soumaré Soumaré S&F	75057887	
73	Moussa Keita	Société Soumaré Soumaré	70218604	
74	Sakou S. Soumaré	Terruiste Rodie local	76128216	
75	Yolima Yougo	EDN Baguinéda -	294474 -	
76	Abdoulaye TRAORE	ANUH-BAMAKO	63315479	

77	Ibrahima Abdelhamane Kounta	Bureau d'étude	75-01-80-00	
78	Seydou Traoré	Bureau d'étude	66-73-36-60	
79	Dagam Koulibaly	Bureau d'étude	77-01-12-09	
80	Elhaka Timbine	Bureau d'étude	76-48-96-92	
81	François Sadio Damicko	Bureau d'étude	74-67-25-43	
82	Mahamadou Dembélé	Bureau d'étude	79-32-59-89	
83	Semi Zerbo	Bureau d'étude	78-94-04-81	

DRUH-KKRO  
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME  
DE L'ETAT

\*\*\*\*\*  
REGION DE KOULIKORO  
\*\*\*\*\*  
CABINET DU GOUVERNEUR  
\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
\*\*\*\*\*

DECISION N°16- 01187 /GRKK

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUÊTES PREALABLES A L'ELABORATION  
DU SCHEMA DIRECTEUR ET D'URBANISME (SDU)  
DE LA COMMUNE RURALE DE BAGUINEDA-CAMP**

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE KOULIKORO**

**Vu** la constitution ;

**Vu** l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier, modifiée et ratifiée par la loi n°02-0008 du 12 février 2002 ;

**Vu** la loi n°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme ;

**Vu** la loi n°2012-007/DU 07 Février 2012 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;

**Vu** la loi n°2014-049/AN-RM du 29 Septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des Services Publics ;

**Vu** le Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

**Vu** le Décret n°05-115/P-RM du 09 mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ;

**Vu** le Décret n°2015-067/P-RM du 13 Février 2015 fixant les conditions de nomination et les attributions des Chefs de Circonscription Administrative ;

**Vu** le Décret n°2015-0739/P-RM du 11 Novembre 2015 portant nomination de Gouverneurs de Région.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** sont ouvertes les enquêtes préalables à l'élaboration du Schéma Directeur et d'Urbanisme (SDU) portant sur les données naturelles et sociologiques, les infrastructures, les équipements collectifs, l'habitat, la démographie et les activités sociales, culturelles et économiques de la Commune Rurale de Baguinéda-camp et Environs.

**ARTICLE 2 :** Lesdites enquêtes concernent la Commune Rurale de Baguinéda-camp et Environs.

Le périmètre d'urbanisme choisi correspond aux limites actuelles de la Commune et regroupe les villages de Baguinéda (chef-lieu de la Commune), Baguinéda-Camp, Baguinéda-Village, Dicko, Dougourakoro, Farakan, Gnognakoro, Gnognan, Kakabougou, Kassela, Kobalakoro, Kobalakoura, Kogniba, Kognini, Kokoum, Massaconi, Mofa, Mouzoun, Negnele, N'Goninko, Nimizatt, N'Teneme, Palasso, Sadiouroubougou, Sebela, Sincoro-coro, Sinkoro, Soro, Soundougouba, Tanima, Tanteacoro, Tieguena, Tiema.

**ARTICLE 3 :** Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux, les populations des aires concernées sont invitées à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

**ARTICLE 4** : L'avis préalable des services de l'urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

**ARTICLE 5** : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature est valable jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune Rurale de Baguinéda-camp et Environs.

Koulikoro, le

13 OCT 2016

**LE GOUVERNEUR DE REGION**

**AMPLIATIONS :**

- Original.....1
- MATDRE .....1
- MHU.....1
- Procureur de la République de Kati .....1
- DNUH.....1
- DRUH- Kkoro.....1
- SUH-Kati .....1
- Conseil Régional Kkoro.....1
- Préfet du Cercle de Kati .....1
- Conseil de Cercle de Kati .....1
- Sous-préfet de Baguinéda.....1
- Maire de Baguinéda-camp.....1
- Compagnie de la Gendarmerie Kati .....1
- Compagnie de la Garde Nationale Kati .....1
- Archives.....1/15



**Sekou COULIBALY**  
*Administrateur Civil*

REGION DE KOULIKORO  
-CERCLE de KATI  
-COMMUNE RURALE DE  
BAGUINEDA-CAMP

REPUBLIQUE DU MALI  
UN-PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

**DELIBERATION N° 004/CC-CRBC DU 19 JUI  
2017**

**Portant sur le Schéma Directeur de la Ville de Baguinéda  
Camp et Environs**

Le Conseil Communal de la Commune Rurale de Baguinéda Camp, régulièrement convoqué en **Session Ordinaire**, s'est réuni dans la Salle de Délibération de la Mairie, le **LUNDI DIX Neuf Juin DEUX MILLE Dix Sept à Neuf HEURES Quarante Minutes**.

DUREE : 05 Jours

Date de la Convocation du Conseil Communal 12 JUI 2017.

Ordre du jour :

- 01-Présentation, Discussion et Adoption du *Budget Additionnel 2017*
- 02- Présentation, Discussion et Adoption sur le Schéma Directeur de la Ville de Baguinéda Camp et Environs.
- 03- DIVERS

Nombre de Conseillers Communaux en exercice : 23

Nombre de Conseillers Communaux présents : 20

Etaient absents :

- 01- - Issa Diarra, Mandant de Amadou TOURE
- 02- Dramane DIARRA Mandant de Jean Marie Dackouo ~~Oumar KEITA~~
- 03- Ousmane TRAORE Mandant de Fatoumata Bintou SANTARA

Le Conseil Communal a valablement délibéré sous la Présidence de Monsieur le **Maire, SALIA DIARRA** en présence du Secrétaire Général, **Olivier Camara**.

Le Conseil Communal, après en avoir Délibéré sur le **Schéma Directeur de la Ville de Baguinéda Camp et Environs**

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : La Commune Rurale de Baguinéda Camp a désormais un Schéma Directeur

ARTICLE 2 : Ce Schéma Directeur porte sur Baguinéda Camp et Environs

Article 3 : **Les villages sont** : Baguinéda Camp, Baguinéda Village, Kobala Coro, Kognimba et Soundougouba.

Article 4 : Cette Délibération a été **adoptée à l'unanimité** des Conseillers Communaux Présents et Représentés avec Vingt Trois (23) voix pour, **zéro** (00) contre et **zéro** (00) abstention.

Article 5 : Cette Délibération sera **Enregistrée, Publiée et Communiquée** partout où besoin sera.

**Baguinéda-Camp, le 19 JUIN 2017**



Ont signé avec Monsieur le Maire, Salia Diarra, les Conseillers Communaux suivants :

N° O	PRENOM NOM	PROFESSION	Signature
01	Jean Marie 01 <u>DACKOVO</u>	Attaché d'Administration	
02	Daouda TRAORE	Tâcheron	
03	Djélika TRAORE	Ménagère	
04	Oumar DEMBELE	Tailleur	
05	Lamine COULIBALY	Tailleur	
06	Salia Maire DIARRA	Cultivateur	
07	Fatoumata B SANTARA	Enseignante	
08	Moussa Konimba DIARRA	Cultivateur	
09	Ousmane TRAORE	Enseignante	
10	Yaboye TRAORE	Ménagère	
11	Amadou TOURE	Exploitant Agricole	
12	Issa 03 <u>DIARRA</u>	Cultivateur	
13	Sory TRAORE	Opérateur Economique	
14	Yacouba DIARRA	Agriculteur	
15	Diombo DOUMBIA	Agriculteur	
16	Oumar 02 <u>KEITA</u>	Médecin	
17	Dramane DIARRA	Administrateur de	

<b>18</b>	<b>Sira</b>	<b>DANSIRA</b>	<b>l'Action Sociale</b>	
<b>19</b>	<b>Hamidou</b>	<b>COULIBALY</b>	<b>Enseignante</b>	
<b>20</b>	<b>Mahamadou</b>	<b>DIARRA</b>	<b>Commerçant</b>	
<b>21</b>	<b>Emile Salam</b>	<b>SOW</b>	<b>Agent d'Etat Civil</b>	
<b>22</b>	<b>Souleymane</b>	<b>DIALLO</b>	<b>Juriste</b>	
<b>22</b>	<b>Souleymane</b>	<b>DIALLO</b>	<b>Gestionnaire</b>	
<b>23</b>	<b>Mariam</b>	<b>SAMAKE</b>	<b>Ménagère</b>	

REGION DE KOULIKORO  
CERCLE DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple UN But Une Foi

// \_\_\_\_\_) DECISION N° 60 /P-CKATI

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N°004/CC-CRBC du  
19 JUIN 2017 DU CONSEIL COMMUNAL DE BAGUINEDA-CAMP

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

VU la Constitution de la République du Mali  
VU la loi 93-008/ du 11/02/1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, notamment en son article 19 modifié par la loi n°99-037 du 10 août 1999 ;  
VU la loi n°2012-007/AN-RM du 07 Février 2012 portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;  
VU le Décret n° 2015-0067/P-RM du 13 Février 2015 déterminant les conditions de nomination et les attributions des chefs de circonscription administrative ;  
VU le Décret n°2015- 0582/P-RM du 15 Septembre 2015 portant nomination des Préfets,  
VU le **BE N°003/MCRBC du 23/06/2017** du Maire de la Commune de **Baguineda-camp**;

// \_\_\_\_\_) E.C.I.D.E :

**Article 1<sup>er</sup>** : est approuvée la délibération N°004/CC-CRBC du 19 juin 2017 du conseil Communal de **Baguineda-Camp** portant adoption du **schéma Directeur d'urbanisme** de la ville de **Baguineda camp** et environs.

**Article 2** : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**/- ) AMPLIATIONS :**

GRKK .....1/P CR  
Commune ..... 1  
SUB Urbanisme.....1  
Archives-chrono .....2/5

Kati, Le 19 Juillet 2017

P/LE PREFET P.O  
L'ADJOINT



**MAMADOU DIAKITE**  
ADMINISTRATEUR CIVIL

Mme DIARRA  
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2019- 0220 /P-RM DU 08 MAR. 2019

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE  
LA VILLE DE BAGUINEDA CAMP ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- Vu la Loi n°2017-019 du 12 juin 2017 portant Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire ;
- Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, modifiée, portant Code domanial et foncier ;
- Vu le Décret n°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de la mise en œuvre de la Planification urbaine ;
- Vu le Décret n°2018-0711/P-RM du 04 septembre 2018 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2018-0712/P-RM du 09 septembre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans allant de 2018 à 2037, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Baguinéda Camp et environs annexé au présent décret.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé, est opposable à toutes les collectivités et aux tiers opérant dans son périmètre.

**Article 2 :** L'application du présent Directeur d'Urbanisme fait l'objet d'études de Plans d'Urbanisme sectoriel (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.


Ce Schéma Directeur d'urbanisme approuvé est révisable tous les cinq (05) ans selon les exigences du développement social et économique de la Ville de Baguinéda Camp et environs.

**Article 3 :** Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.


**Article 4 :** Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **08 MAR. 2019**

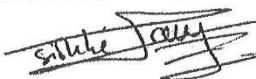
Le Président de la République,

  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

Le Premier ministre,

  
**Soumeylou Boubéye MAIGA**

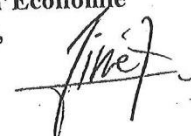
Le ministre de l'Habitat  
et de l'Urbanisme,

  
**Mohamed Moustapha SIDIBE**

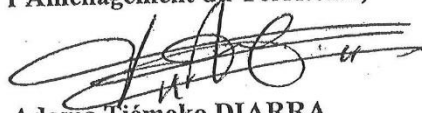
Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation,

  
**Mohamed AG ERLAF**

Le ministre de l'Economie  
et des Finances,

  
**Docteur Boubou CISSE**

Le ministre du Plan et de  
l'Aménagement du Territoire,

  
**Adama Tiémoko DIARRA**